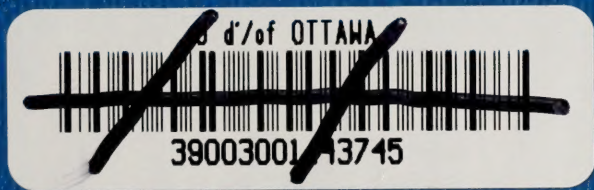

d'/of OTTAWA
39003001 3745



Il a été tiré de cet ouvrage
25 exemplaires sur papier pur fil des papeteries Lafuma,
à Voiron, numérotés de 1 à 25.

HISTOIRE POLITIQUE

CHRONIQUES DE QUINZAINE

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE :

Histoire politique. *Chroniques de quinzaine.* I. (15 mars-1er septembre 1920). Un volume in-16.

II. (15 septembre 1920-1er mars 1921). Un volume in-16.

Les Origines de la guerre *Conférences prononcées à la « Société des Conférences » en 1921.* Un volume in-16 sur vélin pur fil.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1921.

RAYMOND POINCARÉ

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE POLITIQUE

CHRONIQUES DE QUINZAINE

III

(15 MARS - 1er SEPTEMBRE 1921)



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6e



HISTOIRE POLITIQUE

CHRONIQUES DE QUINZAINE

I

15 mars 1921.

Les concessions des Alliés à l'Allemagne. — La punition des coupables. — L'acompte de vingt milliards. — La Haute-Silésie. — Le langage de M. Simons et la juste indignation de M. Lloyd George.

La leçon nous servira-t-elle? Journaux et agences nous ont appris qu'en écoutant, à Londres, les premières contre-propositions allemandes, quelques-uns des Alliés avaient éprouvé une surprise, un étonnement, une stupéfaction, dont ils n'avaient pu s'empêcher de faire part à M. Simons et à la presse des deux mondes. Ce qui est arrivé n'était cependant pas difficile à prévoir, et notre conduite passée n'a pas été

sans influence sur la conduite présente de l'Allemagne.

Je ne fais pas ma lecture habituelle de La Harpe. Je sais pourtant de lui un vers que Chateaubriand cite dans les *Mémoires d'outre-tombe* et qu'on pourrait adresser aux Alliés à propos des Allemands :

> Mais s'ils ont tout osé, vous avez tout permis.

La Commission des réparations, qui avait été instituée par le traité, avec mandat de fixer notre créance et d'en assurer le recouvrement, inspirait à l'Allemagne une crainte salutaire. Les Alliés ont jugé à propos d'effeuiller, une à une, toutes ses attributions. Tantôt les experts de la Commission ont été tenus à l'écart, tantôt ils ont été conduits en laisse de conférence en conférence. Les Allemands se sont accoutumés à voir détruire par les Alliés eux-mêmes une des organisations essentielles du traité et, du moment où nous leur donnions l'exemple de déchirer le pacte qu'ils avaient signé, ils en ont naturellement conclu qu'ils en pouvaient faire autant.

Les clauses militaires, navales et aériennes, inscrites dans la partie V du traité, avaient une importance capitale ; elles étaient destinées à mettre l'Allemagne dans l'impossibilité de reprendre la politique d'agression qui avait

déchaîné la guerre universelle; elles étaient de deux sortes : les unes avaient trait aux effectifs, au recrutement des troupes, à leur instruction militaire, à leur encadrement; les autres concernaient l'armement, les munitions, le matériel. La réduction de l'armée allemande au chiffre de cent mille hommes devait, d'après l'article 160, être terminée le 31 mars 1920 : elle ne le sera pas le 31 mars 1921. L'Allemagne devait détruire ou livrer ses avions, ses canons, ses fusils, ses mitrailleuses, et n'en conserver qu'un nombre strictement déterminé. Elle en garde beaucoup plus qu'elle n'en a le droit. A Spa et à Paris, les Alliés ont prolongé les délais fixés au traité et fait au Reich des concessions dont il s'est empressé de nous témoigner sa reconnaissance, suivant la méthode la plus ordinaire, c'est-à-dire en nous demandant de nouveaux bienfaits.

La responsabilité de l'Allemagne dans le déchaînement de la guerre avait été proclamée dans le préambule du traité de paix, ainsi que dans l'article 231 relatif aux dommages, et nos amis Anglais avaient demandé que cette responsabilité fût sanctionnée par la mise en accusation de l'ex-empereur Guillaume pour « offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des traités » . L'article 227 avait donc prévu qu'un tribunal spécial, composé de

cinq juges, désignés par la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France, l'Italie et le Japon, serait constitué *to try the accused*. La Hollande ayant refusé l'extradition, les Alliés n'ont pas insisté. Ils n'ont pas songé davantage à intenter un procès par contumace. Ils ont consenti, de bonne grâce, à tenir l'article 231 pour lettre morte.

L'article 228 stipulait que l'Allemagne devait livrer aux Alliés, en vue d'une mise en jugement devant les tribunaux militaires, ceux de ses ressortissants qui auraient commis, au cours des hostilités, des actes contraires aux lois et aux coutumes de la guerre. La Conférence de la paix avait minutieusement classé sous trente-deux rubriques distinctes les crimes perpétrés par les officiers et les soldats allemands : massacres et déportations de civils, mise à mort d'otages, viols, pillages, confiscations, contributions illicites, emploi de gaz toxiques, empoisonnement des puits, destruction des propriétés publiques et privées, incendie de villes ouvertes et de villages, bombardement d'ambulances, etc. ; liste sinistre, écrivait M. Léon Bourgeois dans son rapport au Sénat sur le traité de paix, « liste sinistre et telle que l'humanité n'a rien connu de semblable en dehors des invasions des Barbares ou des guerres d'extermination de l'antiquité ». Dès le 25 janvier 1920, c'est-à-dire quelques jours à peine

après la mise en vigueur du traité, l'Allemagne nous donnait à entendre qu'elle n'était pas plus disposée à exécuter l'article 228 que l'article 231. Elle signalait aux Alliés le « grave ébranlement » que produirait chez elle la livraison des coupables et elle proposait, à titre de transaction, qu'une instruction fût ouverte contre les armées devant le tribunal d'Empire de Leipzig. Les Alliés commencèrent par esquisser un geste d'énergie. Ils remirent, le 3 février, les noms des coupables à M. de Lersner, chef de la délégation allemande; mais M. de Lersner retourna aussitôt le papier à M. Millerand, président du Conseil, et quitta Paris sur-le-champ. Le gouvernement allemand désavoua M. de Lersner, mais il obtint qu'une négociation fût ouverte. Une conférence interalliée se réunit à Londres, et il y fut admis que la note allemande du 25 janvier, d'abord repoussée par l'Angleterre et par nous, était acceptable et que, pour le moment, nous nous en rapporterions à la bonne foi de l'Allemagne. Il était seulement ajouté que, si l'instruction du tribunal impérial n'était qu'un simulacre, les Alliés se réservaient de saisir leurs propres tribunaux. Où en sont maintenant ces informations? Quelles sont les condamnations intervenues? La liste sinistre dont parlait si justement M. Léon Bourgeois est devenue, aux yeux des militaristes allemands,

une sorte de tableau d'honneur, et notre faiblesse a assuré aux plus abominables forfaits une scandaleuse impunité.

Pour les fournitures de charbon, les accords de Spa n'étaient pas moins propres à encourager les prétentions allemandes. Dans son rapport à la Chambre des députés, M. Louis Dubois, aujourd'hui président de la Commission des réparations, avait exposé que les obligations imposées à l'Allemagne par l'annexe V se justifiaient par la destruction « systématique et scientifiquement sauvage » de nos mines du Nord et du Pas-de-Calais. En compensation du mal qui nous avait été fait, nous devions recevoir une quantité de charbon correspondant à celle qu'auraient produite les mines détruites. Le 30 juin 1920, la Commission des réparations signalait officiellement aux puissances la violation mensuelle du traité et demandait qu'il fût pris des mesures de contrainte. Sur quoi les Alliés se réunissaient à Spa, du 5 au 16 juillet, et, au lieu d'appliquer des sanctions, ils réduisaient le chiffre à livrer mensuellement par l'Allemagne; ils accordaient au Reich une prime de cinq marks or par tonne et ils lui promettaient, pendant six mois, des avances importantes. En retour de ces sacrifices immédiats, il nous était laissé une illusion. L'article 7 de l'arrangement portait : « Si, à la date du 15 no-

vembre 1920, il était constaté que le total des livraisons d'août, septembre et octobre 1920, n'a pas atteint six millions de tonnes, les Alliés procéderaient à l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand, région de la Ruhr ou toute autre. » Les Allemands ont naturellement commencé par exécuter les conditions bienveillantes qui leur étaient faites ; ils ont touché les primes et les avances ; puis ils se sont peu à peu relâchés dans l'accomplissement de leurs obligations ; ils n'ont pas livré les charbons « classés et qualifiés » qu'ils devaient ; ils sont même restés, de plus en plus, au-dessous des quantités fixées, et, à l'expiration des six mois, ils n'étaient pas en règle avec la convention dont ils avaient recueilli les avantages. Nous n'avons cependant occupé ni la Ruhr, ni aucune autre région.

L'article 235 du traité prescrit qu'avant le 1er mai 1921, l'Allemagne versera aux Alliés une provision de vingt milliards de marks or, à valoir sur sa dette de réparations. Le Reich prétend aujourd'hui qu'il a payé la totalité de ces vingt milliards. Vérification faite, la Commission des réparations déclare qu'il n'en a payé que huit. Il reste donc débiteur, pour le 1er mai, de douze milliards. C'est au moment où il subsiste un arriéré aussi important sur le versement de cette première provision que les Alliés, réunis à Paris,

ont cru bon d'accorder à l'Allemagne, par une revision implicite du traité, un rabais énorme sur le montant de leur créance.

Ni à Boulogne, ni à Paris, on n'a d'ailleurs clairement tranché la question de savoir si les vingt milliards à verser avant le 1er mai, seraient ou ne seraient pas imputés sur les annuités que l'on se proposait de demander à l'Allemagne ; et, d'autre part, on a réglé le jeu de ces annuités avant que la créance elle-même eût été fixée. Il a été entendu qu'à cet égard, la Commission des réparations conserverait, théoriquement du moins, ses prérogatives. Elle reste chargée d'évaluer la créance avant le 1er mai, et effectivement elle sera en mesure de procéder à cette évaluation. Mais à quoi servirait ce travail, si le principe des accords de Paris était maintenu? Pas à grand'-chose. Supposez, par exemple, que la Commission accepte comme justifiées les demandes additionnées des divers États alliés et qu'elle fixe ainsi la créance à tant de centaines de milliards de marks. On constatera qu'entre ce chiffre et le capital correspondant aux annuités envisagées par les conférences de Paris et de Londres il y a un écart formidable, et que nous avons nous-mêmes fait subir à notre créance une cruelle amputation. Mais nous ne tirerons plus aucun profit, vis-à-vis de l'opinion allemande, de cet

énorme rabais, puisque nous l'avons pratiqué au jugé, forfaitairement, avant de connaître le montant de nos dommages, et qu'il nous a été, par conséquent, impossible de mettre nos sacrifices en lumière. Au contraire, le chiffre des annuités, maladroitement grossi par un optimisme éphémère, a été, tout de suite, qualifié de monstrueux par l'Allemagne, et la nouvelle concession que nous faisions au Reich a, comme toutes les autres, fortifié sa résistance.

Si vraiment le langage de M. Simons a paru *surprising* à Londres, c'est qu'on avait oublié ses innombrables discours des semaines précédentes. Au moment de partir pour l'Angleterre, ne disait-il pas encore au Conseil économique de l'Empire : « S'il se confirmait qu'à Londres il ne s'agirait de rien changer aux décisions de Paris, mais seulement d'en organiser l'exécution, alors nous ferions le voyage en vain, car je crois, aujourd'hui comme hier, que l'exécution de ces décisions est complètement exclue. »

Voilà les dispositions dans lesquelles M. Simons se trouvait, lorsqu'il est venu à Londres, et malheureusement elles n'ont pu être modifiées par la fâcheuse résolution que la Conférence venait de prendre, avant qu'il eût débarqué en Angleterre. Les Alliés, désavouant leur précédente détermination, avaient admis, conformément aux

désirs de l'Allemagne et contrairement à l'avis du général Le Rond, président de la Commission interalliée de la Haute-Silésie, que les émigrés allemands voteraient le même jour que les électeurs du pays. D'ici au 20 mars, vont donc arriver, par dizaines de mille, tous les Allemands nés en Haute-Silésie et ayant quitté la province. Ils seront solidement enrégimentés par le Reich, obéiront tous au même mot d'ordre et tâcheront de terroriser la population locale, particulièrement les femmes, puisqu'elles sont électeurs, en les menaçant de représailles. Il peut se produire des troubles, des conflits, des rixes. Plébiscite rendu impossible dans certains secteurs, plébiscite contesté ensuite en raison des conditions dans lesquelles il aura eu lieu, plébiscite artificiellement influencé, aucune de ces hypothèses n'est invraisemblable. La décision de Londres risque de faire perdre à la Pologne certains districts de l'ouest et de rendre à l'Allemagne tout ou partie de cette puissante usine industrielle et militaire que représente pour elle la Haute-Silésie. Lorsque M. Simons a mis à ses contre-propositions financières l'insolente condition que la Haute-Silésie serait laissée au Reich, il y était implicitement encouragé par la malencontreuse décision que les Alliés avaient prise au début même de la Conférence.

Non, la résistance du gouvernement allemand n'était pas le moins du monde *surprising*. Elle était l'aboutissement d'une longue série d'efforts concertés. Depuis plus d'un an, le mouvement d'opposition au traité n'a pas cessé de se développer en Allemagne. C'est, au fond, la politique de Brockdorff-Rantzau, momentanément mise en échec par la coalition des socialistes majoritaires, des indépendants et du Centre, qui, par suite de notre condescendance, a pris sa revanche et triomphe aujourd'hui. N'oublions pas que le 7 mai 1919, lorsque les Alliés avaient communiqué à la délégation allemande le texte primitif du traité, M. de Brockdorff-Rantzau avait déjà donné lecture d'une longue protestation. Il avait nié que son pays fût seul responsable de la guerre et il avait doucereusement suggéré l'idée d'une collaboration de tous les peuples pour le relèvement de l'Europe. Puis, pendant trois semaines, la délégation allemande, restée en contact avec le gouvernement du Reich et avec l'Assemblée nationale de Weimar, avait attentivement étudié tous les articles du traité. Le 29 mai, M. de Brockdorff-Rantzau avait remis à la Conférence un mémoire qui contenait les conclusions de cette étude et qui constituait, à vrai dire, tout un contre-projet. J'ai bien souvent fait allusion à ce mémoire, parce qu'il éclaire du jour le plus cru

l'attitude actuelle de l'Allemagne. Toutes les chicanes ranimées depuis la signature du traité y couvent déjà. Sur plusieurs points, les Alliés ont cédé ; mais, partout où le texte initial a été maintenu, l'Allemagne a repris obstinément ses thèses de 1919. Lorsque, le 19 juin, M. Scheidemann a démissionné pour ne pas donner son adhésion au traité et qu'un nouveau cabinet ayant été formé par M. Bauer, l'Assemblée nationale a approuvé la signature par 237 voix contre 138, M. Bauer lui-même a encore réservé l'avenir en adressant à la Conférence une nouvelle protestation. Les conditions imposées à l'Allemagne dépassaient, disait-il, la mesure de ce qu'elle pouvait matériellement exécuter et l'acceptation finale était elle-même accompagnée de cette réserve inacceptable : « Le gouvernement de la République allemande est prêt à signer le traité de paix, sans reconnaître toutefois par là que le peuple allemand fût l'auteur de la guerre et sans prendre l'engagement d'opérer les remises demandées par les articles 227, 228, 229 et 230 du traité de paix. » Cette restriction fut naturellement repoussée par les Alliés et, le 13 juin, l'Allemagne consentit enfin à signer sans réserve. Mais elle prenait encore soin d'ajouter qu'elle ne cédait qu'à la force. M. de Brockdorff-Rantzau avait, à son tour, donné sa démission et il n'était

pas le seul Allemand qui devait désormais regarder comme un mauvais chiffon de papier le parchemin que les Alliés venaient de couvrir, en français et en anglais, de quatre cent quarante articles, de plusieurs annexes et d'un protocole complémentaire.

Les concessions successives auxquelles, depuis lors, nous nous sommes laissé entraîner, M. Lloyd George les a toutes énumérées dans la juste et sévère admonestation qu'il a adressée, le 3 mars, à la délégation allemande. Il s'est plu à les rappeler pour montrer au monde la longue patience dont nous avions fait preuve, et cette démonstration n'était peut-être pas sans intérêt pour les gens de bonne ou de mauvaise foi qui, à l'étranger, accusaient la France d'impérialisme. La modération dont nous nous prévalons ainsi ne nous en a pas moins coûté fort cher. Elle a peu à peu ramené les Allemands à leurs positions du mois de juin 1919. Au lieu de donner à ceux d'entre eux qui s'obstinent à ignorer leur défaite et qui cherchent à maintenir le peuple dans l'admiration de la force germanique, l'impression nette que notre droit est lui-même assez fort pour se faire respecter, nous avons, à plusieurs reprises, bruyamment annoncé des sanctions que nous n'avons pas appliquées. Nous avons menacé, au lieu d'agir, et nos menaces n'ont été suivies

d'aucun effet. Il n'y avait rien qui nous pût déconsidérer davantage aux yeux de l'Allemagne. L'occupation de Francfort elle-même, qui, à un moment donné, soulagea notre opinion publique, n'eut pas l'influence que nous espérions, parce qu'elle fut momentanée et qu'elle fut ensuite exploitée contre nous comme une preuve d'impuissance. Nous avons complètement méconnu la psychologie allemande. Nous avons cru que nous nous concilierions le gouvernement du Reich par des sourires. Il a pris nos révérences pour une reculade et il a foncé sur nous. De conférence en conférence, il a gagné du terrain et nous en avons perdu.

Les Allemands ont naturellement pensé que, les Alliés consentant à la revision du traité, le traité devait être tout entier revisé dans le sens des observations présentées en 1919 par Brockdorff-Rantzau et, pour donner plus de chances de succès à cette campagne, ils ont, depuis quelque temps, renouvelé leurs anciens efforts pour se décharger de toute culpabilité dans la guerre, et des articles significatifs de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* ont préludé à la reprise de cette propagande. Comme l'a dit éloquemment M. Lloyd George, M. Simons lui-même a fait acclamer dans toute l'Allemagne la répudiation des responsabilités qui pèsent sur le Reich, et il a jeté

ainsi à l'histoire et à la vérité un défi qu'a osé renouveler M. Fehrenbach et qu'il était temps de relever.

M. Lloyd George a eu grandement raison d'affirmer que cette attitude de l'Allemagne était intolérable et qu'elle avait pour conséquence la destruction des fondements mêmes du traité. Mais nous ne devons pas fermer les yeux à l'évidence. Il n'y a qu'un très petit nombre d'Allemands qui reconnaissent, comme M. de Gerlach, la responsabilité de leur pays, et je n'en vois guère qu'un qui ose, de temps en temps, prendre ouvertement la défense de la France : c'est M. Maximilien Harden. Dans la *Zukunft* du 5 février, avant de citer un passage d'une de ces chroniques de quinzaine, il avait la franchise de dire que, dans l'été de 1914, le président et le gouvernement de la République française avaient eu recours à tous les moyens imaginables pour assurer le maintien de la paix. M. Maximilien Harden ajoutait, il est vrai, que nous n'avions pas agi « par sentiment pacifiste », mais parce que nous redoutions la supériorité de l'Allemagne et aussi parce que nous n'étions pas assurés de l'intervention de l'Angleterre. Mais M. Harden n'est-il pas mieux à même de juger les faits que les mobiles? Les faits sont là, patents; la France a tout tenté, pour éviter la guerre. Les mobiles

sont plus élevés que ceux que M. Maximilien Harden nous attribue. Assurément, nous connaissions la puissance militaire de l'Allemagne; assurément, jusqu'à l'avant-dernière heure, nous n'avions pas la certitude que l'Angleterre nous prêterait son concours, et c'étaient là, sans doute, des raisons suffisantes pour que le gouvernement de la République redoublât de prudence. Mais, en outre, la France était profondément pacifique et il n'y avait pas un seul de ses représentants qui ne le fût autant qu'elle. Tout ce qu'a imaginé l'Allemagne pour plaider sa propre innocence et pour ruiner, comme l'a dit M. Lloyd George, les bases juridiques et morales du traité de Versailles, n'est qu'imposture et comédie, et le premier ministre britannique a fait œuvre d'honnête homme et de justicier en flétrissant publiquement, dans son admirable réquisitoire, la mauvaise foi de l'Allemagne. Il a vengé, en quelques paroles décisives, la civilisation et l'humanité.

Comme il fallait s'y attendre, son discours a été accueilli par des cris de fureur. « Les paroles de M. Lloyd George, a écrit la *Deutsche Zeitung*, sont un mélange empoisonné de mensonges, de déformations de la vérité, de violences brutales, d'impudence, d'hypocrisie, de calomnie et de basse raillerie. Mais cette attitude met fin au

traité de Versailles. La situation est aujourd'hui meilleure qu'au 11 novembre 1918. Le 3 mars peut devenir une date décisive dans l'histoire du relèvement de l'Allemagne. » Que vingt-huit mois après la capitulation des armées allemandes, la presse d'outre-Rhin parle du chef d'un des gouvernements alliés sur ce ton grossier, c'est un symptôme qui nous permet de voir clairement à quel point nous avons gaspillé notre victoire et gâché la paix. Nous avons nous-mêmes entretenu cette arrogance; elle s'accentuerait demain, si nous ne reprenions pas avec énergie l'exercice de nos droits.

Tout en fulminant contre le premier ministre britannique, les Allemands n'ont pas oublié, du reste, qu'Achille n'avait pas été baigné tout entier dans les eaux du Styx et ils ont découvert sans peine le point vulnérable où ils pourraient frapper. M. Lloyd George avait terminé son ardente harangue par une péroraison lénitive : « A moins que lundi prochain, à midi, nous n'apprenions que l'Allemagne est décidée ou à exécuter les décisions de Paris ou à soumettre des propositions qui lui permettraient de remplir par d'autres modalités également satisfaisantes les obligations qui lui incombent du chef du traité de Versailles, sous réserve des concessions accordées à Paris, nous prendrons, à partir de la date

précitée, les mesures ci-après : 1° les villes de Duisbourg, Ruhrort et Dusseldorf, sur la rive droite du Rhin, seront occupées; 2° les Alliés demanderont à leurs Parlements respectifs les pouvoirs nécessaires pour obtenir de leurs ressortissants qu'ils paient à leurs différents gouvernements une certaine proportion de tous les paiements dus à l'Allemagne sur des marchandises allemandes, cette proportion devant être retenue dans les pays au compte des réparations; 3° le montant des taxes encaissées par les postes douaniers allemands sur les frontières extérieures des territoires occupés devra être versé à la Commission des réparations. Une ligne de postes douaniers sera établie provisoirement sur le Rhin et aux limites des têtes de ponts occupées par les Alliés. »

Les Allemands n'ont pas pu ne pas remarquer, d'abord, que dans les sanctions qu'on leur signifiait ainsi, il n'était plus question de la garantie qu'on avait annoncée, en première ligne, après les accords de Paris : la prolongation de l'occupation de la rive gauche; et ils se sont dit évidemment que, faute de cette prolongation, les gages qu'on se proposait de prendre sur eux seraient bien précaires et bien illusoires. Mais, en outre, l'élasticité des mots : « autres modalités satisfaisantes » a, tout de suite, permis à M. Si-

mons de faire cette réponse diplomatique : « Monsieur le Président de la conférence méconnaît les intentions du gouvernement allemand. D'après notre opinion, il n'y a pas lieu de procéder aux mesures coercitives qu'il nous laisse entrevoir. » Aussitôt, le chancelier Fehrenbach s'est empressé de déclarer au Reichstag que le ministre des Affaires étrangères avait reçu du cabinet de Berlin le mandat de ne signer aucun engagement que le peuple allemand ne pût pas supporter, mais que, « dans les limites fixées, M. Simons saisirait toutes les possibilités de négocier ». Il les a saisies et, dès le samedi, dans le doux *farniente* du *week end* (s'il est permis de parler ce langage interallié), ont eu lieu, à Charington House Terrace, des pourparlers officieux, destinés à adoucir, pour le lundi, la rencontre officielle.

Le 6 juillet 1920, à Spa, M. Lloyd George avait également prononcé une allocution très vigoureuse; il avait exprimé le regret que la délégation allemande n'apportât que de vagues promesses, sans aucun plan d'avenir, et il avait conclu : « Si la délégation allemande ne peut pas nous donner une réponse précise, il est inutile que les Alliés restent à Spa. » En présence de ce que les Alliés appelaient déjà un ultimatum, M. Simons avait déclaré qu'il allait conférer avec

M. Fehrenbach et M. Gessler et qu'il serait en mesure de répondre le lendemain dans l'après-midi. Immédiatement, la délégation allemande avait commencé ses manœuvres souterraines, et la conférence de Spa s'était terminée à la confusion des Alliés. Le même scénario s'est déroulé à Londres et M. Simons s'est évidemment imaginé que les conciliabules allaient pouvoir reprendre à l'avantage de l'Allemagne. Il s'en est fallu de peu, en effet, que la délégation allemande n'obtînt une nouvelle remise sur la dette de réparations.

Dans la journée du dimanche 6, quelques-uns des Alliés acceptèrent une combinaison encore plus préjudiciable à la France que les accords de Paris : 1° trente annuités de trois milliards de marks or l'une, c'est-à-dire en valeur actuelle escomptée à 8 pour cent une somme inférieure à trente-quatre milliards; 2° une annuité additionnelle égale à 30 pour cent des ventes de l'Allemagne à l'étranger, c'est-à-dire une inconnue, une hypothèse, et probablement même une impossibilité. L'Allemagne, mise en goût par nos propositions successives, a prolongé la discussion. Elle a cédé sur les annuités fixes; elle a ergoté sur les annuités variables; et elle a maintenu, d'autre part, des conditions qui auraient profondément bouleversé le traité de

Versailles : rétrocession de la Haute-Silésie, suppression des clauses commerciales du traité, liberté des opérations financières extérieures, renonciation pour les Alliés à toute saisie des douanes. Cette fois, c'en était trop. Notre longue patience était à bout. M. Simons a eu beau louvoyer encore, recommencer les demi-promesses, les réticences et les sous-entendus. Dans un nouveau discours, M. Lloyd George a montré lumineusement que, si les suggestions de l'Allemagne étaient acceptées, elle se trouverait demain dans une situation meilleure que la France ; sur le point même où l'on pouvait craindre qu'il fût le moins résistant, sur la question de la Haute-Silésie, il a fait justice de la tentative allemande, et il a conclu que les sanctions allaient être immédiatement appliquées.

C'est un résultat fort important, et qui est certainement dû, pour une grande part, aux efforts de M. Briand, que d'avoir donné aux sanctions, au moment où la nécessité en était enfin reconnue, le caractère interallié, qui seul les peut rendre vraiment efficaces. Vis-à-vis de l'Allemagne, comme vis-à-vis du reste du monde, elles auront une signification morale et une portée pratique d'autant plus grandes qu'elles feront apparaître plus clairement la volonté commune de l'Angleterre, de l'Italie, du Japon,

de la Belgique et de la France. Mais pour que cette volonté elle-même produise ses effets, pour qu'elle aboutisse au paiement de la dette allemande et au rétablissement définitif de la paix, il faut qu'elle ne se manifeste pas seulement dans l'occupation concertée de Duisbourg, de Ruhrort et de Dusseldorf; il faut qu'elle se maintienne désormais dans l'exécution du traité et dans la constitution de gages économiques assurant jusqu'au bout le paiement de notre créance. N'allons pas croire qu'après nos tergiversations d'une année, l'heureuse énergie d'hier décourage définitivement les intrigues allemandes.

A l'heure où je livre cette chronique à l'impression, de graves questions demeurent en suspens. Le gouvernement français, M. Lloyd George, M. Chamberlain, avaient déclaré, après la Conférence de Paris, que si les Allemands n'acceptaient pas le système qui avait été arrêté par les Alliés, on en reviendrait au traité de Versailles. Est-il bien entendu aujourd'hui que les conventions proposées aux Allemands sont nulles et non avenues, puisqu'ils les ont refusées? Est-il bien entendu surtout que jamais plus il ne sera fait état des concessions supplémentaires, envisagées à Londres par certains délégués alliés? Est-ce une créance totale, une créance réduite,

ou une créance deux fois amputée que nous avons désormais l'intention d'exercer?

Puis, ces sanctions que nous appliquons, pourquoi ne comprennent-elles pas explicitement la première de celles sur lesquelles on disait s'être mis d'accord à Paris, la prolongation de l'occupation? Si les mesures douanières qu'on pourra prendre sur la rive gauche doivent cesser dans les délais prévus par les articles 428 et 429 du traité, elles risquent d'avoir pour effet de mécontenter les populations, sans nous garantir un rendement appréciable. Supposons même que nous généralisions en Rhénanie les perceptions des recettes que nous y avons sous la main : ressources fiscales de toutes sortes, douanes, forêts domaniales, mines, chemins de fer; nous n'arriverions guère à toucher qu'un maximum de quatre ou cinq cents millions de marks or par an. Au bout de cinq, dix et quinze ans, nous serions donc fort loin d'être remboursés de notre créance et nous resterions à découvert, sans la moindre sûreté pour ce qui nous resterait dû.

Quant au produit de la taxe imaginée par M. Lloyd George, prélèvement sur le prix de vente des marchandises allemandes dans les pays alliés, il est difficile d'indiquer, dès maintenant, des chiffres même approximatifs. Pour l'instant, les sanctions prises ont donc une puissance coer-

citive, plutôt qu'une valeur de gage. Si nous voulons être payés, il sera nécessaire de les améliorer, de les compléter, et de les faire durer. Que l'accord des Alliés se maintienne, qu'ils ne se relâchent plus de leur fermeté, et peut-être l'Allemagne elle-même reviendra-t-elle à la raison. Mais, s'il lui arrive, un jour ou l'autre, de nous faire des propositions acceptables, demandons-lui des garanties qui s'évaporent moins vite que ses promesses. Rappelons-nous le proverbe allemand : *Trau, schau wem!* C'est ainsi, ou à peu près, qu'on prononce au delà du Rhin, notre vieil adage : Défiance est mère de sûreté. Il est encore plus vrai pour la rive droite que pour la rive gauche.

II

1er avril 1921.

La revision du traité de Sèvres. — Les délégués d'Angora à Londres. — Les ambitions du roi Constantin. — La France en Syrie. — Les manœuvres allemandes. — Le plébiscite en Haute-Silésie. — Les réparations.

A son retour de Londres, M. Aristide Briand a reçu de la Chambre un excellent accueil et le talent incomparable avec lequel il a expliqué les résultats obtenus n'a pu que fortifier la grande majorité de ses auditeurs dans les dispositions favorables où les événements les avaient mis. Les députés ont appris notamment avec plaisir que le traité de Sèvres allait, sans doute, subir quelques retouches et qu'en attendant, un armistice était sur le point d'entrer en vigueur entre la France et la Turquie. La politique anglaise dans le Levant a, en effet, sensiblement évolué sous l'influence des préoccupations que donnent à l'Empire les affaires de Perse, de Mésopotamie, d'Égypte, et le maintien de l'ordre dans les Indes. Malgré l'intervention

officieuse de M. Venizélos, le cabinet britannique n'a plus eu, dans la question d'Orient, les yeux de la Grèce. Les Grecs, au contraire, sont partis de Londres fort déçus. Envoyés par Constantin, qui nous appelle maintenant, avec ostentation, ses grands alliés, ils espéraient trouver en Angleterre le même accueil que l'homme d'État qu'ils avaient renversé et remplacé. Ils ont été courtoisement reçus et attentivement écoutés ; rien de plus. Ils ont, du reste, plaidé avec quelque maladresse le procès que M. Venizélos avait défendu avec une habileté supérieure et qu'il avait momentanément gagné. Il avait apporté des statistiques, invoqué des considérations ethniques, insisté sur les vœux des populations. Les nouveaux représentants de la Grèce ont cru bon, pour établir avec plus de force les droits de leur pays sur Smyrne, d'évoquer sérieusement les ombres d'Homère et de Sapho. Des sept villes grecques qui se disputaient la gloire d'avoir été le berceau d'Homère, il n'y en a décidément qu'une dont les titres soient certains, et c'est Smyrne. Lorsque Anatole France nous peint le chanteur de Kimé retrouvant à son foyer la vieille Mélantho, il fait à Kimé, qui est aujourd'hui Sandarli, un honneur immérité. Quant à Sapho, on vous a peut-être dit qu'elle était née à Eresos, dans l'île de Lesbos, et qu'elle

avait surtout vécu à Mitylène et en Sicile. Erreur grossière. Elle était fille de Smyrne. Voilà deux raisons décisives pour que Smyrne ne demeure pas sous la domination ottomane... Nos amis anglais, qui ne se laissent pas prendre aux jeux de l'imagination méditerranéenne, n'ont pas, semble-t-il, beaucoup apprécié ce genre de démonstration historique.

Les Alliés se sont mis d'accord pour dire aux Turcs : « Nous allons, d'abord, vous donner une preuve de bonne volonté. Si vous acceptez les modifications que nous sommes prêts à introduire dans le traité de Sèvres, nous favoriserons de notre mieux votre admission dans la Société des nations. Vous y entrerez avant l'Allemagne, qui vous a entraînés dans la guerre et que vous avez eu le tort de suivre. Le traité contient une clause qui fait peser sur vous la menace éventuelle d'être expulsés de Constantinople : nous sommes prêts à supprimer cette disposition. Mieux encore. Nous vous céderons la présidence de la Commission des Détroits et, dans cette Commission, vous aurez deux voix, au lieu d'une que nous vous avions seulement réservée. Nous voulons constituer une autre Commission, pour préparer la réforme judiciaire que nécessitera la suppression prochaine du régime des Capitulations. Nous vous admettrons également dans cette assemblée.

Vous trouvez que nous avons exagérément réduit vos forces militaires : nous vous laisserons trente mille hommes pour les armes spéciales et quarante-cinq mille pour la gendarmerie. Vous dites qu'autour des Détroits, la zone démilitarisée est trop vaste : nous la limiterons à la péninsule de Gallipoli et à la rive de la mer de Marmara jusqu'à Rodosto, à la rive asiatique des Dardanelles, de Tenedos à Karaliga, à une bande d'une longueur d'une vingtaine de kilomètres sur les deux rives du Bosphore, et aux îles qui, dans la mer Egée ou dans la mer de Marmara, commandent les Dardanelles. Nous irons même plus loin. Nous consentirons à évacuer rapidement Constantinople et la péninsule d'Ismid et à n'occuper, avec les troupes alliées, que Gallipoli et Chanak. En ce cas, vous pourriez maintenir vos troupes à Constantinople et vous auriez un droit de libre passage entre l'Asie et l'Europe dans la zone démilitarisée du Bosphore. Ce n'est pas tout. Nous sommes encore disposés à examiner la possibilité de vous accorder l'augmentation de vos forces navales, à vous faire de larges avantages dans le domaine financier, à introduire, par exemple, un de vos délégués dans la Commission financière, à laisser à votre Parlement le droit de modifier, dans une certaine mesure, le budget préparé par cette Commission, à vous rendre, sous certaines conditions,

la liberté d'octroyer des concessions, à vous reconnaître le monopole postal dans tout l'Empire ottoman. Pour le Kurdistan, si nous arrivons à nous entendre sur la protection des intérêts kurdes et assyro-chaldéens, et si vous acceptez de donner aux populations une certaine autonomie, nous ne repousserons pas l'idée de remanier le traité. De même pour l'Arménie, à la condition que vous reconnaissiez les droits des Arméniens turcs à posséder un foyer national sur les frontières orientales de la Turquie d'Asie et que vous promettiez d'adhérer à la décision, quelle qu'elle soit, d'une Commission que la Société des nations sera priée de nommer, pour déterminer sur place le territoire dont l'équité commanderait la remise à l'Arménie. Reste Smyrne. Là, nous vous proposerons une transaction que nous croyons raisonnable et qui peut, à notre avis, assurer le retour de la paix. Le vilayet de Smyrne resterait sous votre souveraineté. Une force grecque continuerait à tenir garnison dans la ville, mais, dans le reste du Sandjak, l'ordre serait maintenu par une gendarmerie encadrée d'officiers alliés et recrutés proportionnellement au nombre et à la nature de la population. La même répartition proportionnelle s'appliquerait à l'administration. Un gouverneur chrétien serait nommé par la Société des nations. Il serait assisté d'une

assemblée élue et d'un conseil élu. Cet arrangement, du reste, ne serait que provisoire. Au bout de cinq ans, il pourrait être, sur la demande de l'une ou de l'autre des parties, soumis à revision devant la Société des nations. »

Telles sont, dans leur ensemble, les propositions que les Alliés ont faites aux délégués turcs. Elles sont, sur bien des points, assez imprécises ; elles ajournent plusieurs difficultés au lieu de les résoudre ; et elles ne font, d'autre part, aucune allusion à la Thrace. Au début de la Conférence de Londres, les Alliés avaient décidé qu'une Commission irait procéder à une enquête sur la composition ethnique et religieuse de la province que se disputent, à soixante-dix kilomètres de Constantinople, la Grèce et la Turquie. La Grèce ne s'étant pas ralliée à cette procédure, les choses sont restées en suspens, mais aucun des deux pays n'a renoncé à ses revendications. Les Turcs ont même réussi à faire appuyer les leurs, à Londres, par des musulmans indiens. Après la clôture de la Conférence, la communauté indienne de Londres a offert un dîner aux délégués ottomans. A cette réunion, un discours fut prononcé par un distingué mahométan, membre de la délégation indienne musulmane invitée par le gouvernement britannique à donner des avis sur la revision du traité de Sèvres. Au cours de ses

observations, M. Hasan Imam aborda la question de la Thrace. Il prétendit qu'il parlait au nom de toute la population musulmane de l'Inde et il alla jusqu'à dire que ses compatriotes demanderaient à se séparer de l'Empire britannique, si la Thrace n'était pas laissée à la Turquie. Il allégua même que l'Inde n'avait donné son argent et ses recrues dans la guerre contre la Turquie que sur l'engagement public, pris le 5 janvier 1918, par M. Lloyd George, qu'après la paix la Turquie conserverait cette région européenne. Les journaux anglais répondent à M. Hasan Imam qu'il commet, à cet égard, une grave erreur et que M. Lloyd George n'a jamais fait la moindre promesse aux musulmans indiens. Mais ce petit incident est significatif. Il nous montre que le traité de Sèvres n'est pas encore définitivement revisé et que nous ne sommes pas au bout de notre tâche.

Les délégués d'Angora, Bekir Samy Coundoukh et Husrew Bey, retournent chez eux avec l'espoir que leur Parlement ne les désavouera point et qu'on pourra bientôt aboutir à des préliminaires de paix. Mais, d'autre part, la Grèce appelle sous les drapeaux les classes 1913, 1914, 1915, et Constantin se place sous le patronage de ses « grands alliés », pour assurer, dit-il, la pacification de l'Orient par la défense du traité de

Sèvres. A une reprise des hostilités, nous ne prêterons cependant ni nos troupes, ni notre argent, ni nos encouragements, ni notre nom. Dans le délai d'un mois après la suspension d'armes qui a été décidée entre la Turquie et nous, nous devons évacuer la Cilicie. Nous n'y resterons pas pour y appuyer le roi de Grèce.

Cette évacuation n'est pas, d'ailleurs, une conséquence des accords de Londres; elle était déjà prévue par le traité de Sèvres lui-même. La Cilicie est en dehors de notre mandat. Elle fait seulement partie de notre zone d'influence économique. Nous devons donc nous entendre avec les Turcs sur le parti que nous tirerons de ce privilège et restituer la province à leur souveraineté. Nous libérerons ainsi deux divisions françaises qui, pour le moment, nous seront plus utiles sur le Rhin.

Comme l'ont remarqué, aux applaudissements de la Chambre, M. Briand et M. Lenail, ce règlement pacifique n'est devenu possible que grâce à la vaillance des troupes françaises, qui ont si longtemps combattu dans des conditions souvent inégales, sur le front cilicien et qui s'y sont si énergiquement maintenues. En se retirant, elles laisseront dans l'esprit des populations le souvenir d'un courage indomptable et d'une magnifique discipline. Leur départ volontaire n'aura

rien d'une retraite et ne portera aucune atteinte à notre prestige.

Nous ne devons pas nous dissimuler cependant que l'opération n'ira pas sans quelques difficultés. Le gouvernement turc est maître de ses armées régulières, mais, en dehors d'elles, il y a, dans tout le pays, des bandes qui n'obéissent guère à personne et qui peuvent harceler nos troupes. En outre, des conflits violents entre Arméniens et Turcs sont toujours à redouter. Il nous faudra donc beaucoup de prudence dans le retrait de nos divisions, si nous ne voulons pas laisser derrière nous le désordre et l'anarchie. Au surplus, la gendarmerie locale restera constituée par des instructeurs français.

A mesure que le calme se rétablira, nous devrons, d'après les décisions de Londres, abandonner, en outre, certains territoires turcs qui rentraient précédemment dans notre mandat et qui étaient considérés comme rattachés à la Syrie. C'est le prix, un peu lourd peut-être, de notre réconciliation avec les Turcs. Lorsque les conditions de ce rapprochement seront définitives, nous mesurerons nos sacrifices et les avantages que nous conserverons. Pour le moment, ne retenons qu'une chose, le soulagement qu'apporte à nos troupes la fin d'une campagne militaire dont nous n'avions à tirer aucun profit sérieux. Quoi

que dise et fasse la Grèce, nous n'oublierons pas, bien entendu, qu'elle a combattu à nos côtés et nous souhaitons vivement que, malgré ses erreurs, elle utilise maintenant, pour sa prospérité future, les résultats de notre commune victoire. Mais il nous était impossible de supporter plus longtemps, par égard pour elle, l'effort considérable que nous nous étions imposé en Orient. Si une entente définitive s'établit entre la Turquie et nous, nous serons enfin délivrés d'une préoccupation obsédante et notre politique orientale se trouvera, du même coup, très simplifiée. En Cilicie, ainsi que dans les vilayets de Sivas, de Kharpout et de Diarbékir, nous pourrons reprendre avec les Turcs une collaboration paisible. En Syrie, nous resterons libres d'exercer tranquillement notre mandat, aussi bien sur Damas, sur Alep et sur Alexandrette que sur Beyrouth et sur le Liban, et aux musulmans comme aux chrétiens, nous saurons donner l'ordre et la paix.

Nous sommes, pour l'instant, à l'abri des intrigues que l'émir Feyçal avait essayé de fomenter parmi les Arabes. Il faut espérer que les dangereux émissaires du subtil Bédouin ne parviendront pas à tromper M. Winston Churchill qui va les rencontrer en Égypte et qui sera très vivement pressé par eux d'offrir au fils du roi du

Hedjaz le trône de Mésopotamie. Les organisateurs de cette machination tentent de convaincre l'Angleterre qu'elle trouverait en Feyçal un auxiliaire précieux, l'homme providentiel qui lui permettrait de vider des troupes britanniques les vallées du Tigre et de l'Euphrate et qui rétablirait le calme dans les avancées des Indes. M. Winston Churchill, qui n'est pas seulement un grand ami de la France, mais qui est une des intelligences les plus pénétrantes de son pays, ne se laissera pas circonvenir par une poignée d'enfants du désert, qui se sont juré de réveiller en Asie Mineure des troubles heureusement apaisés.

Quant à nous, nous devons veiller à l'organisation rapide de notre mandat. Nous sommes assurés que le grand et noble soldat qui représente la France en Syrie et qui, après avoir participé aux négociations de Londres, a reçu à Paris les directions du gouvernement français, réalisera dans l'accomplissement de cette œuvre délicate les économies qu'ont réclamées le gouvernement et les commissions parlementaires. Certes, ce n'est point la faute du général Gouraud, si nous avons commis jusqu'ici dans notre rôle un peu nouveau de « mandataires », des erreurs assez fâcheuses. On dirait que certains ministères ont pris plaisir à envoyer en Syrie des fonctionnaires de rebut et que l'Orient est devenu un Paradis réservé aux

agents qui ont eu la mauvaise chance de ne pas réussir dans la métropole. Il y a des exceptions, Dieu merci! Mais, en règle générale, les employés de tous grades sont trop nombreux et mal choisis. Il faudrait en Syrie une élite de contrôleurs et de conseillers chargés de mettre en mouvement, pour le bien des populations, une administration locale. Autrefois, cinq Français, dont M. Maurice Bompard, depuis ambassadeur, ont suffi pour installer notre protectorat en Tunisie; et, ces jours-ci, au contraire, lorsque M. Jonnart, qui est, de longue date, un fervent ami de la Syrie et du Liban, est allé se rendre compte sur place de la manière dont s'exerçait notre mandat, il a eu nettement l'impression que nous faisions fausse route, qu'au lieu de nous associer les habitants, nous employions des méthodes de colonisation et d'administration directe, que certains de nos fonctionnaires, civils et militaires, se méprenaient entièrement sur leur mission, bref qu'il était temps d'apporter au régime pratiqué en Syrie des réformes profondes.

Les Commissions des Chambres ont taillé dans le vif. Elles ont sévèrement comprimé les dépenses et elles ont réduit les crédits par dizaines de millions. Ces amputations sont peut-être un peu fortes, mais, à la suite des abus dénoncés,

elles étaient inévitables. Si nous voulons que notre situation s'affermisse en Orient, nous devons, je l'ai souvent répété depuis plusieurs mois, nous y conduire comme des libérateurs et comme des guides, non comme des occupants et comme des maîtres. Le général Gouraud ne manquera pas de corriger les mauvaises habitudes que paraissent avoir contractées quelques-uns de ses subordonnés; il se débarrassera sans peine du trop-plein de son personnel; il ne gardera auprès de lui que les collaborateurs dont il aura éprouvé le mérite et dont les services lui auront été démontrés nécessaires; il fera comprendre à tous que nous n'avons à établir en Syrie, ni notre protectorat, ni, à plus forte raison, notre souveraineté. Nous avons à nous y faire connaître, estimer et aimer. Plus que personne, le général Gouraud personnifie les vertus qui doivent gagner à la France le cœur des habitants.

A l'autre extrémité du monde, en Amérique, paraît également souffler un vent plus favorable. L'installation du Président et de la nouvelle administration a mis fin à l'accès de fièvre politique qui s'empare, tous les quatre ans, des États-Unis. Non seulement M. Harding n'a pas retiré les troupes américaines de la rive gauche du Rhin, mais il a donné aux Alliés toutes facilités pour l'application des sanctions adoptées par

la Conférence de Londres. A New-York ont eu lieu d'importantes manifestations. Le général Pershing, qui y assistait, a prononcé un discours où il a flétri les manœuvres allemandes et il s'est écrié : « Allons-nous pardonner la destruction de la France et de la Belgique et les flots de sang répandus? Est-ce qu'une astucieuse propagande faite dans notre Amérique va affaiblir notre amitié pour la France et pour les Alliés? La réponse, la voici : les principes pour lesquels l'Amérique a fait la guerre sont toujours debout et les Alliés demeureront nos amis. L'Amérique se dressera contre une agression. Elle doit insister pour que les nations qui se sont mises hors la loi soient regardées comme responsables et, en conséquence, contraintes de payer complètement les méfaits qu'elles ont commis. » Les Américains les plus sympathiques à la France disent très haut que la meilleure manière de retenir leur pays à nos côtés, c'est de montrer nous-mêmes de l'énergie dans l'exécution du traité. Si nous nous abandonnons, l'Amérique se désintéressera de nous. Elle ne comprendrait pas qu'ayant obtenu des conditions de paix déterminées, nous n'eussions pas la volonté persévérante de les faire respecter. Des concessions à l'Allemagne lui apparaîtraient comme une preuve de faiblesse et comme le signe d'une incertitude in-

compréhensible sur le fondement de nos droits. Plus nous serons fermes, moins elle sera portée à oublier que nous avons raison. Mieux que tou autre, du reste, M. Viviani saura, au cours de la mission qu'il a reçue du gouvernement, représenter à l'Amérique que la France continue à mériter l'estime et l'admiration du monde entier, qu'elle n'est pas plus impérialiste aujourd'hui qu'hier, et qu'elle ne peut, sans un véritable déni de justice, être privée des dédommagements qui lui ont été promis.

Mais il est temps que les Alliés ouvrent les yeux à l'évidence, s'ils ne veulent pas laisser pourrir entre leurs mains les derniers fruits de la victoire; car l'Allemagne, accoutumée, depuis plus d'un an, à notre timidité et à notre candeur, affecte de ne pas encore prendre au sérieux la conduite nouvelle à laquelle MM. Briand et Lloyd George se sont très heureusement décidés. Le Reich s'imagine qu'en multipliant contre nous les défis et les provocations, il dissociera les Alliés et nous ramènera, malgré nous, au régime des transactions bâtardes. Il se trompe. Il a mis notre patience à une trop rude épreuve, et elle est vraiment à bout. Que dire d'une Allemagne qui n'est en règle avec aucun des articles du traité, qui ne désarme pas, qui ne nous paie pas ce qu'elle nous doit, qui assure l'impunité aux

incendiaires et aux meurtriers, et qui cherche maintenant à protester, devant la Société des nations, contre les mesures, encore fort insuffisantes, que nous avons adoptées pour la contraindre à exécuter ses obligations? Que dire de ce gouvernement, prétendu républicain, qui prend avec passion la défense de l'Empire, qui ne reconnaît aucune des fautes commises par Guillaume II et par son entourage et qui cherche à rejeter sur les victimes de l'agression la responsabilité des crimes commis par les agresseurs? Que dirc de cet empereur lui-même qui, du fond d'un charmant exil, reste en relations constantes avec ses fidèles, dirige des groupes de conspirateurs et fait distribuer des brochures et des tracts pour essayer de démontrer son innocence et pour préparer son retour?

Cette arrogance de l'Allemagne a naturellement été encore accrue par les résultats inégaux du plébiscite en Haute-Silésie. Là aussi, les Alliés paient maintenant les fautes qu'ils ont commises. Lorsque avant la signature du traité de Versailles, ils ont, malgré l'avis du président Wilson, consenti à organiser, par l'article 88, une consultation des habitants, au lieu de procéder immédiatement à une délimitation dont les statistiques allemandes leur fournissaient elles-mêmes tous les éléments, ils ont eu l'imprudence d'insérer

dans le paragraphe 4 de l'annexe ces mots qui donnaient au Reich un avantage inappréciable : « Le droit de suffrage sera accordé à toutes personnes, sans distinction de sexe, satisfaisant aux conditions suivantes : *a*) avoir vingt ans révolus au 1[er] janvier de l'année dans laquelle aura lieu le plébiscite ; *b*) être né dans la zone soumise au plébiscite ou y avoir son domicile depuis une date à fixer par la Commission. » Ce texte autorisait les Prussiens, fils de Prussiens et nés en Haute-Silésie de fonctionnaires de passage, à se prononcer sur le sort d'une région qu'ils avaient, depuis longtemps, quittée sans esprit de retour et c'est ainsi, en effet, que près de deux cent mille émigrés sont venus, en bataillons compacts, prendre part au plébiscite. Ils ont été les ouvriers les plus cyniques de la pression allemande. La Conférence de Londres a elle-même doublé leurs moyens d'action en revenant sur la décision prise par MM. Leygues et Lloyd George et en acceptant que le vote des émigrés eût lieu le 20 mars, jour du plébiscite général. Nous récoltons aujourd'hui ce que nous avons semé. Les résultats du scrutin ne justifient assurément pas les manifestations berlinoises, discours triomphants, drapeaux et pétards ; mais ils ne correspondent pas exactement à la répartition ethnographique, et ils donnent, dans l'ensemble, à l'Allemagne une

majorité qu'elle n'aurait pas obtenue d'une consultation plus libre et plus sincère. Il n'en reste pas moins que, si l'Allemagne a eu le plus grand nombre des voix dans sept districts, neuf districts se sont déclarés pour la Pologne; que plus des quatre cinquièmes des communes ont exprimé la volonté d'être polonaises et que, si les Allemands l'ont emporté dans le nord et à l'ouest, toute la région industrielle du sud a nettement pris parti contre eux. Lorsque les détails du vote ont été connus à Berlin, les cris de rage ont succédé aux cris de joie. Et tous les journaux ont réclamé soit qu'il ne fût tenu aucun compte du vote, là où il n'avait pas été favorable à l'Allemagne, soit que la Haute-Silésie fût considérée comme indivisible et fût, par conséquent, tout entière incorporée dans le Reich.

Cette dernière thèse est en contradiction flagrante avec le paragraphe 5 de l'annexe, qui prévoit qu'à la clôture du vote, la Commission interalliée devra communiquer aux puissances alliées le chiffre des suffrages, commune par commune, et proposer elle-même le tracé de la frontière, en tenant compte, est-il dit, du vœu exprimé par les habitants, ainsi que de la situation géographique et économique des localités. L'Allemagne n'a pas seulement, en juin 1919, adhéré à cette disposition; c'est elle qui l'a arra-

chée alors à la condescendance des Alliés. Il est donc plaisant qu'elle essaie maintenant de l'anéantir. Elle va certainement faire flèche de tout bois pour arriver à garder une province qui ne serait pas seulement pour elle une riche réserve industrielle, mais qui resterait sa principale usine de guerre. Si elle y réussissait, elle amoindrirait à tel point la vitalité de la Pologne renaissante qu'au lendemain même de sa reconstitution, ce malheureux État ne trouverait pas en lui les forces nécessaires pour maintenir son indépendance et qu'il serait condamné, tôt ou tard, à choisir entre la subordination à la Russie et la subordination à l'Allemagne. Il y a donc, pour la solidité de la paix et pour la sécurité des pays alliés, un intérêt capital à ce que les communes polonaises de Haute-Silésie ne soient pas livrées au Reich et à ce que soit respectée la volonté des populations. L'Allemagne nous répétera certainement que, sans le bassin minier, elle ne pourra pas nous payer les réparations qu'elle nous doit. Espérons que ni la conférence des ambassadeurs, ni les gouvernements alliés, ne se laisseront impressionner par une manœuvre aussi grossière. M. Briand en a déjà montré la perfidie et la vanité. Même privée de la Haute-Silésie, l'Allemagne a une capacité de paiement suffisante pour s'acquitter, si elle le veut, de la totalité de

sa dette. Elle n'en restera pas moins le pays le plus riche en charbon de toute l'Europe; elle n'en conservera pas moins une force de production industrielle qui la maintiendra au premier rang des nations; et lorsqu'elle prend prétexte du plébiscite pour recommencer à nous parler de sa pauvreté, elle veut, une fois de plus, se jouer de notre crédulité.

Défions-nous donc des propositions insidieuses, des marchandages et des mauvais compromis. Tenons-nous-en à la politique de fermeté que M. Briand a pratiquée à Londres. Ne revenons pas aux pitoyables tractations au cours desquelles nous avions, comme à plaisir, émoussé le traité et amenuisé nos droits. La résolution des Chambres vient encore de s'affirmer clairement au Sénat, dans la discussion du budget. Après avoir insisté sur la gravité de la situation financière, le nouveau rapporteur général, M. Henry Chéron, s'est écrié : « Il faut que l'Allemagne paye ce qu'elle nous doit; sinon le problème est insoluble. » Et il a ajouté, aux applaudissements unanimes de l'Assemblée : « Nous ne sommes pas animés d'un sentiment de haine implacable, mais nous ne voulons pas que les contribuables français soient exposés à payer eux-mêmes ce qui est dû par l'Allemagne. » C'est bien en ces termes très simples que se pose, en effet, toute la question.

Qui paiera les réparations, dans nos départements dévastés? Sera-ce la France? Sera-ce l'Allemagne? Aux termes du traité de Versailles, les frais de guerre proprement dits ont été laissés à la charge de chacun des pays belligérants. Les vainqueurs ont à supporter les leurs aussi bien que les vaincus. Ils ne reçoivent aucune indemnité. C'est déjà là une criante injustice. La France et la Belgique, qui n'ont pris les armes que pour se défendre, qui ont été odieusement attaquées sans avoir dit un mot ou fait un geste qui pût servir de prétexte à cette agression, gardent l'effroyable charge de tout ce qu'elles ont eu à dépenser pour sauver leur liberté. Ne serait-il pas inique qu'elles fussent, en outre, obligées de relever de leurs propres deniers leurs villes détruites et d'imposer à leurs contribuables le poids des pensions qu'elles doivent aux veuves et aux mutilés? Le traité ne condamne l'Allemagne à subir aucune pénalité; il ne lui demande que le prix des réparations; c'est bien le moins que ces réparations soient totales. M. Briand a, d'ailleurs, nettement déclaré que, l'Allemagne ayant repoussé le concordat qui lui avait été offert, nous en revenions maintenant à l'application du traité. Il a ajouté, sur un ton plaisant, qu'il avait été forcé par les événements de se placer un instant sur la branche du forfait, mais qu'il y avait

été très secoué par le vent et qu'il n'avait aucun désir d'y remonter. La Commission des réparations va donc évaluer notre créance pour le 1er mai ; et, dès que les chiffres seront fixés, il s'agira de les traduire en réalités tangibles.

Les mesures actuellement prises ne suffiront, sans doute, ni comme astreintes coercitives, ni comme gages et garanties. Mais c'est beaucoup qu'elles aient été adoptées d'accord avec les Alliés et que le gouvernement français en ait fait reconnaître la nécessité. L'Allemagne nous a déjà informés qu'elle ne se reconnaissait pas débitrice, pour le 1er mai, des douze milliards qui lui sont réclamés par la Commission des réparations ; elle n'a pas versé, le 23 mars, le milliard marks or qui lui avait été demandé ; elle se met donc, de nouveau, dans son tort, et les Alliés vont être tout naturellement amenés à prendre des sanctions complémentaires. Ils les ont étudiées d'avance et ils sauront les choisir plus efficaces.

Il se peut que, dans l'intervalle, l'Allemagne essaie de recommencer la conversation. Les injures qu'elle nous prodigue, le tapage qu'elle mène autour de l'affaire de Haute-Silésie, les violences quotidiennes de sa presse, tout cela semble destiné à préparer, par un lever de rideau mélodramatique, une reprise des comédies que

nous connaissons déjà. On va, d'une part, nous demander les mines polonaises et, d'autre part, nous proposer des plans de reconstitution où les industriels et les ouvriers allemands trouveront leur profit. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de dire que je ne croirais pas prudent de refuser, d'une manière absolue, la main-d'œuvre, les matières premières, et même les produits fabriqués de l'Allemagne. Mais il y faut deux conditions : une limitation prudente et un contrôle sévère. M. Jean Hennessy, qui a soutenu, devant la Chambre, l'idée d'une collaboration plus générale avec le Reich, a rencontré, chez les représentants des pays dévastés, une très vive opposition, dont il ne pouvait être surpris. Si l'Allemagne prétend s'acquitter entièrement en nature, et à sa façon, nous resterons donc très loin de la solution. Nous ne nous en rapprocherons que le jour où notre débiteur nous verra prendre des hypothèques, des nantissements ou des gages. Nous sommes entrés dans cette voie ; la pire des fautes serait maintenant de reculer ou de nous arrêter devant la mauvaise volonté allemande. Nous avons sous la main ou à portée de la main des garanties que nous n'avons pas encore prises et des ressources auxquelles nous n'avons pas touché : impôts, bien domaniaux, mines, chemins de fer. Si l'Allemagne ne veut pas nous

remettre de bonne grâce ce qui nous est dû, nous serons bien forcés de nous servir nous-mêmes. Et, en attendant, nous resterons où nous sommes. Nos alliés, à qui M. Simons s'est chargé de faire perdre leurs illusions sur la bonne foi de son gouvernement, ont compris que, si nous demandions la prolongation des délais d'occupation, ce n'était pas avec je ne sais quelles arrière-pensées impérialistes, mais simplement avec le désir de ne pas nous dessaisir, avant d'être payés, du seul gage que nous ayons. Le grand mérite des décisions de Londres, c'est d'avoir accordé les instruments de l'Angleterre, de l'Italie, du Japon, de la Belgique et de la France. Il reste à jouer le morceau.

III

15 avril 1921.

L'Amérique et les réparations. — Les intrigues de M. Simons. — Les « dernières convulsions de la ruse ». — Discours de M. Briand au Sénat. — L'aventure de Charles de Habsbourg. — L'Europe centrale et la Petite Entente.

Voici qu'est à peu près définitivement déjouée la grande manœuvre allemande, la manœuvre désespérée que le Reich avait osé tenter pour essayer de séparer des Alliés le nouveau gouvernement américain. Les étranges erreurs de psychologie et de conduite que les Allemands n'ont cessé de commettre aux États-Unis pendant la guerre ne leur ont pas servi de leçon ; ils les renouvellent et les aggravent, depuis la paix, avec une extraordinaire inconscience. Leur mauvais génie s'obstine à nous sauver de nos propres fautes. Il est impossible d'imaginer quelque chose de plus lourdement maladroit que le mémoire remis par l'Allemagne à Washington. A première vue, on croirait un chef-d'œuvre de

cautèle et d'hypocrisie; mais, dès qu'on approche, tout s'effondre, et il ne reste qu'un monceau de basses imputations mensongères et de sottes calomnies.

Cela commence par un regret doucereux de bon apôtre : « Le gouvernement allemand regrette infiniment qu'on ne soit pas arrivé à un accord sur la question des réparations à la Conférence de Londres. Il avait le sincère désir de s'entendre avec les gouvernements alliés. » Ainsi, c'est l'intransigeance de MM. Lloyd George et Briand qui est cause de la rupture; et non seulement le premier ministre britannique est coupable de dureté envers l'Allemagne, mais, d'après M. Simons, il dénature les faits : « L'assertion de M. Lloyd George, quand il dit que l'Allemagne n'est pas disposée à s'acquitter de ses obligations, n'est pas exacte. » L'Allemagne est décidée à réparer. M. Simons le répète sous toutes les formes pendant plus de cinquante lignes. Non seulement elle est décidée à réparer, mais pour en mieux convaincre l'Amérique, le ministre allemand trace lui-même un tableau désolé de nos départements dévastés. Un peu plus il fondrait en larmes. C'est le moment de faire attention. Les petites perfidies vont commencer. Et d'abord celle-ci : « dix départements français sur quatre-vingt-six. » Ainsi, pour M. Simons, la France n'a que quatre-

vingt-six départements : ni la Moselle, ni le Haut-Rhin, ni le Bas-Rhin, ne sont français. Puisque le traité de Versailles ne compte plus, puisqu'il a été arraché par la force à une nation innocente, pourquoi ne considérerait-on pas encore comme allemandes les provinces restituées? Mais nous ne sommes qu'au début, et peu à peu le mémoire du Reich tourne au réquisitoire. L'Allemagne a, dit-elle, offert de la main-d'œuvre; elle a offert une collaboration technique et industrielle. Où? Quand? Comment? Sous quelle forme? A quelles conditions? M. Loucheur a expliqué en détail, devant la Chambre et devant le Sénat, que ces prétendues offres n'avaient en réalité jamais eu lieu. Tantôt ce n'étaient qu'idées vagues, à peine indiquées, jetées dans les coulisses des conférences; tantôt c'étaient des propositions insidieuses, des exigences intolérables, des demandes exorbitantes qui tendaient à mettre dans une situation privilégiée les industriels et les ouvriers allemands. N'importe : l'Allemagne jure son grand Dieu, toujours celui de Guillaume, qu'elle a fait des offres et elle espère que l'Amérique la croira sur parole. Si les maisons ne sont pas rebâties, si la terre n'est pas rendue à la culture, c'est par la faute de la France. Quelles sont les raisons de la France? se demande M. Simons; et il s'empresse de répondre lui-même à cette ques-

tion par des accusations odieuses. « Si étrange que la chose puisse paraître, les Français ne portent vraiment qu'un intérêt très restreint à la reconstitution des régions dévastées. Des indemnités, sous forme d'avances, ont été versées aux anciens occupants, qui se sont fixés dans d'autres régions du pays. Des cercles importants de France voient, dans les régions dévastées, un moyen exceptionnellement efficace d'agitation politique. » Autant de mots, autant d'audacieuses contre-vérités. M. Simons est singulièrement renseigné, s'il s'imagine que les malheureux émigrés, qui, faute de logements, n'ont pu rentrer encore dans les communes ruinées et qui vivent en exil depuis plusieurs années, n'ont pas hâte de revenir dans leur pays. Il n'est pas un représentant des régions libérées qui ne reçoive par milliers des lettres éplorées de ces pauvres gens et qui ne cherche quotidiennement à faciliter leur retour. Le nombre des réfugiés diminue, d'ailleurs, chaque jour, — M. Briand a fourni, à cet égard, des chiffres éloquents, — et il est donc faux de dire qu'on ait, par un régime d'avances, encouragé les sinistrés à se fixer en d'autres lieux. Quant aux cercles importants de France qui voient, dans le malheur des dix départements ravagés, un prétexte à des agitations politiques, M. Simons ne juge pas à propos

de préciser autrement, et pour cause. Les sénateurs et les députés de ces dix départements ont constitué en commun, pour l'étude des graves questions qui intéressent le sort des populations, un groupe où se rencontrent dans une même pensée, les conservateurs, les modérés, les radicaux, les socialistes. Ce groupe, que préside M. Hayez, sénateur du Nord, se réunit toutes les semaines au Luxembourg. Il se tient en contact permanent avec le président du Conseil, avec le ministre des Finances, avec le ministre des Régions libérées. Chacun des membres qui le composent laisse ses préférences politiques à la porte de la salle des délibérations, et toutes les résolutions prises ont pour objet d'aboutir à des réalités et d'écarter les agitations. Il se trouve, d'ailleurs, que ces sénateurs et députés, qui sont les défenseurs naturels des populations martyres, sont entièrement d'accord avec l'unanimité des Chambres sur la nécessité d'obtenir de l'Allemagne la réparation rapide et totale du mal qu'elle a fait. Il n'y a donc, et il ne peut y avoir, en tout cela, aucune préoccupation d'ordre politique, aucun calcul intéressé, aucune tentative de surenchère d'un parti vis-à-vis d'un autre. Le pays n'a, dans cette question, qu'un sentiment et une volonté.

Mais est-il possible d'admettre que le gouver-

nement du Reich accuse la France de dissimulation et de duplicité dans un acte qu'elle savait destiné à être publié et qu'elle a, du reste, elle-même divulgué? Comme l'a très justement remarqué M. Auguste Gauvain, l'Allemagne a pris, depuis sa défaite, des habitudes et des libertés que nous avons eu le tort de tolérer et qu'elle ne se serait pas permises autrefois dans les plus beaux jours de la gloire impériale. Avant la guerre, des injures de cette sorte auraient donné lieu à des observations diplomatiques; et, si c'eût été la France qui, entre 1871 et 1914, eût parlé de l'Allemagne avec cette insolence, l'ambassadeur d'Allemagne serait accouru au quai d'Orsay et aurait exigé une rétractation. Mais nous, nous nous bouchons les oreilles et, quand on nous insulte, nous n'entendons pas. Nous avons laissé M. Fehrenbach et M. Simons, chefs responsables du gouvernement du Reich, soutenir, non seulement que l'Allemagne n'était pas coupable, mais que les Alliés l'étaient; nous les avons laissés prendre à partie les anciens gouvernements français; ils accusent aujourd'hui de mauvaise foi le gouvernement actuel; c'est un crescendo qui ne s'arrêtera plus, si nous n'y mettons rapidement bon ordre. Trop souvent, lorsque le coton nous tombe, par hasard, des oreilles, nous nous contentons d'imiter les héros d'Homère, et nous

répondons aux défis par des discours. Ajax, fils de Télamon, s'approche d'Hector, et lui dit d'une voix menaçante : « Hector, tu vas savoir maintenant, en me combattant seul à seul, quels chefs les Grecs ont à leur tête... » Mais la grandeur épique de ces duels oratoires ne supplée, tout de même, pas à une demande d'excuses.

Les récriminations de M. Simons n'étaient, d'ailleurs, qu'un préambule. Elles préparaient une manœuvre qui s'est étalée, t ut au large, dans la seconde partie du mémoire. Déjà plus gênée qu'elle ne veut le laisser croire par les mesures, si incomplètes qu'elles soient, qui ont été décidées à Londres, l'Allemagne cherche à reprendre la conversation par des voies indirectes. Elle spécule sur l'entremise possible de l'Amérique. Lorsqu'elle se tourne du côté des États-Unis, elle s'empresse de coller sur son visage le masque de la douceur et de la modération. Oui, elle est toute prête à payer, mais, pour qu'elle paie, il est indispensable qu'elle rétablisse son crédit à l'étranger, et, pour qu'elle le puisse rétablir, il n'est pas moins nécessaire qu'elle recouvre la plénitude de son indépendance financière. Conclusion : que les Alliés renoncent au privilège général que le traité de Versailles leur confère sur les biens de la nation débitrice ; un emprunt international deviendra

facile, et l'Allemagne réparera. Les Alliés répugnent-ils à cette combinaison? L'Allemagne n'a aucun parti pris; elle acceptera tout autre système qui paraîtrait de nature à résoudre les problèmes posés. Qu'on ne la menace plus, qu'on cause avec elle, qu'on l'écoute; et tout s'arrangera.

Alternativement aigre et mielleux, ce mémorandum n'a pas produit à Washington l'effet que l'Allemagne en attendait. M. Hugues ne s'est pas attardé à discuter les reproches et les suggestions du ministre allemand. Il a simplement pris acte, un peu ironiquement peut-être, « de l'expression non équivoque du désir qu'a le gouvernement du Reich d'accorder réparation dans les limites des facultés de paiement de l'Allemagne. » Mais, aussitôt après cette déclaration courtoise, il a jeté une douche réfrigérante sur les illusions de Berlin : « Notre gouvernement est aux côtés des gouvernements alliés pour tenir l'Allemagne responsable de la guerre et moralement obligée, par conséquent, à réparer dans toute la mesure du possible. (This Government stands with the Governments of the Allies in holding Germany responsible for the war and therefore morally bound to make reparation as far as may be possible.) » Le grand honnête homme, l'illustre juriste, le probe et conciencieux avocat qu'est

M. Hughes ne pouvait tenir, en cette circonstance solennelle, que le langage du droit et de la vérité. Mais il a réussi à formuler, en deux mots, la doctrine de la raison américaine. M. Simons s'adressait à M. Hughes comme à un arbitre. L'arbitre a prononcé. Il condamne les bourreaux et se range aux côtés des victimes.

Tout, sans doute, n'est pas encore réglé dans les rapports futurs de l'Europe et des États-Unis. Soit dans la question des mandats, soit dans l'application des innombrables clauses du traité qui se réfèrent à la Société des nations, soit dans l'interprétation et dans la mise en jeu de la motion Knox, soit enfin dans l'adaptation générale de la paix américaine à la paix de Versailles, nous rencontrerons assurément encore de sérieuses difficultés. Mais, sur deux points essentiels, responsabilités, réparations, la réponse de M. Hughes est péremptoire et découragera, nous l'espérons, les intrigues allemandes.

Ne nous dissimulons pas cependant que nous sommes, d'ici au 1er mai, dans une période exceptionnellement critique. Nous allons, comme l'a dit M. Briand, assister « aux dernières convulsions de la ruse ». Par tous les détours imaginables, l'Allemagne va essayer d'échapper à la fatalité de l'échéance que le traité lui a fixée. M. Briand a magistralement exposé qu'à cette

date du 1er mai, l'Allemagne serait en carence juridiquement constatée sur plusieurs chefs de ses obligations, désarmement, châtiment des coupables, réparations. Si elle tente de se soustraire encore à ses engagements, a déclaré d'un ton grave le président du Conseil, c'est une main ferme qui s'abattra sur son collet. Le geste dont le président du Conseil a accompagné cet avertissement a donné encore, s'il est possible, plus de force à l'expression imagée de sa pensée et le Sénat tout entier a souligné de ses applaudissements répétés une promesse qui, pour lui, comme pour la France, a été un soulagement.

Le chef du gouvernement est allé plus loin. Il s'est rattaché fermement aux positions que lui offrait le traité de Versailles et qu'on avait eu le tort d'abandonner l'an dernier. Il a affirmé que c'était pour ne pas rompre avec ce traité qu'il attendait patiemment le terme du 1er mai. Mais lorsque l'arrivée de cette date aurait constitué l'Allemagne débitrice de douze milliards et lorsque la Commission des réparations aurait procédé à la constatation officielle de la défaillance du Reich, chaque nation intéressée serait maîtresse de prendre ses garanties « respectives ». « Nos alliés le savent, a dit M. Briand en pesant soigneusement ses paroles, et ils ne peuvent contester qu'alors, ce sera notre droit que nous

exercerons. » Évidemment, M. Briand n'a voulu indiquer là qu'une possibilité extrême et un pis aller. Il compte bien que nous n'aurons pas à agir isolément et que les Alliés ne se sépareront pas au moment décisif. En tout cas, la fermeté, la mesure et l'opportunité de son discours lui ont valu un très grand et très légitime succès. L'affichage eût été voté à mains levées, si le président du Conseil n'avait invoqué, en souriant, la nécessité des économies. A la vérité, c'est en Allemagne qu'il faudrait placarder partout cette admonestation trop méritée, et nos services de propagande feraient bien de la répandre, non seulement sur la rive gauche du Rhin, mais dans toutes les provinces du Reich.

Il ne nous reste maintenant qu'à ne pas nous laisser prendre « aux dernières convulsions de la ruse » et à ne plus reculer la coercition solennellement annoncée, quelques efforts que fasse l'Allemagne, dans l'intervalle, pour amuser les Alliés et pour tromper l'Amérique. M. Briand nous a mis en garde contre ces tentatives. Il saura, n'en doutons pas, les déjouer. « La minute suprême approche, a-t-il répété, la France, d'accord avec ses alliés, est bien décidée à avoir le dernier mot. Nous sommes résolus à faire consacrer notre créance au besoin par la force. » Comment ne pas nous féliciter sans réserves de

voir le gouvernement prendre une attitude qui répond aussi exactement aux vœux du pays ? L'accueil fait, quelques jours plus tôt, à un remarquable discours de M. Ribot, avait déjà montré que le Sénat, interprète fidèle de l'opinion publique, était à bout de patience. Après les lumineuses explications de M. Briand, tout le monde saura, en Allemagne et ailleurs, que la France ne veut que son dû, mais qu'elle veut tout son dû.

La discussion sénatoriale a fourni, du reste, au président du Conseil l'occasion de toucher à d'autres questions encore que celles dont le traité de Versailles est quotidiennement la cause ou le prétexte. En réponse à un très intelligent et très spirituel discours de M. Henry de Jouvenel sur la Russie soviétique, sur le danger que courait la France, si elle se laissait devancer à Moscou, et sur l'utilité pour elle de s'entendre, dans les affaires russes, avec les États-Unis, M. Briand a repoussé l'idée d'un traité, même purement commercial, avec un pays désorganisé, dont nous n'avons pas reconnu le gouvernement, mais il s'est engagé à se tenir, dans l'examen ultérieur des circonstances, en communication étroite avec l'Amérique, dont la politique, a-t-il dit, s'accorde avec la nôtre. En réalité, la question reste ouverte ; nous la retrouverons tôt ou tard devant

nous ; et il n'a pas été inutile que M. de Jouvenel en rappelât l'importance.

De son côté, M. Jonnart a porté à la tribune les observations que lui avait suggérées son récent voyage en Orient et que j'avais résumées, par avance, dans ma dernière chronique. M. Briand a reconnu les fautes qui ont été commises dans l'organisation et dans l'exercice de notre mandat syrien, le mauvais recrutement d'une partie du personnel, l'exagération de certaines dépenses. Il a promis la correction des erreurs et la réforme des abus et il a, d'ailleurs, très justement conclu que, malgré les maladresses et les faux pas, la Syrie tout entière avait pleine confiance en la France et qu'elle vivait aujourd'hui dans l'ordre et dans la tranquillité. Après un débat assez vif, le Sénat a approuvé le programme du Gouvernement. M. Jonnart avait dit que l'intronisation de Feyçal en Mésopotamie serait un « acte peu amical » de la part de l'Angleterre. Le président du Conseil, forcément moins libre dans son langage, a évité de s'approprier ce jugement. Mais il ne manquera certainement pas de s'en servir auprès du cabinet britannique, pour tâcher de détourner de nous le péril que deviendrait rapidement la présence de l'émir sur le Tigre et sur l'Euphrate.

Enfin, M. Briand a été amené à dire un mot

du roi Constantin et de Charles IV de Habsbourg. Il a parlé du premier sans indulgence et a plaint les Grecs de leur aveuglement. Il a eu la générosité de ne pas faire allusion à leurs défaites, mais il ne leur a pas laissé l'espoir de notre intervention. Sur l'aventure de Charles IV, le président du Conseil a été, tout à la fois, sobre et catégorique : « Lorsqu'on a des alliés, a-t-il dit, le meilleur moyen de servir la France est de respecter les engagements pris envers eux. Or, il y avait, dans l'espèce, des engagements pris par nous vis-à-vis de l'Italie, de la Tchéco-Slovaquie, de la Yougoslavie, de la Roumanie. Nous les avons respectés et appliqués. » C'est, en effet, M. Jules Cambon, agissant sur les instructions du Gouvernement français, qui a proposé à la Conférence des Ambassadeurs de rappeler au Gouvernement et au peuple hongrois les termes de la déclaration rédigée, dès le 4 février 1920, par les Puissances alliées. Il était formellement dit dans cette déclaration que « la restauration des Habsbourg mettrait en péril les bases mêmes de la paix et qu'elle ne pourrait être ni reconnue, ni tolérée par les Alliés. » La Conférence des Ambassadeurs avait donc renouvelé cette signification, et les Puissances alliées avaient invité le Gouvernement hongrois à prendre des mesures efficaces, « pour enrayer une tentative dont le

succès momentané ne pouvait avoir pour la Hongrie que de désastreuses conséquences ».

Cette démarche n'a cependant pas été sans susciter, en France même, quelques objections, et l'équipée du jeune empereur déchu a éveillé dans des cercles parisiens, et jusque dans des salles de rédaction, des sympathies et des vœux discrets. L'intérêt de la France, se demandait-on, n'était-il pas de voir la Hongrie gouvernée par un prince dont les dispositions nous étaient favorables et qui pouvait, tôt ou tard, tirer l'Europe centrale de l'anarchie où elle risque de se débattre éternellement? L'ancienne impératrice n'était-elle pas de sang français? La double influence de ce ménage princier ne s'exercerait-elle pas à Buda-Pest au profit de notre pays? Et puis, qui sait? Ne permettrait-elle pas un jour de rapprocher, dans une fédération nouvelle, les États héritiers de l'Autriche-Hongrie? N'était-ce pas là, pour ces États eux-mêmes, le gage possible d'une vitalité moins fragile? Et de fil en aiguille, on se reprenait à faire le procès des traités de Saint-Germain et de Trianon, qui avaient démembré l'Empire dualiste et recouvert le centre de l'Europe d'une poussière d'États. Et quels États? murmurait-on. Des constructions hétérogènes, qu'on prétend fondées sur l'ethnographie, mais qui sont, en réalité, arbitraires et artifi-

cielles. En Tchéco-Slovaquie, par exemple, ne trouvons-nous pas juxtaposés des Tchèques, des Moraves, des Slovaques, des Ruthènes, et aussi des Hongrois et des Allemands? Comment des édifices aussi composites résisteront-ils aux bouleversements de l'intérieur et aux secousses du dehors? Un jeune Empereur, aimable, pacifique, parviendrait peut-être à consolider ces châteaux de cartes...

C'est par des rêves de cette sorte que nous avons déjà, l'an dernier, failli compromettre nos relations avec Prague, Belgrade et Bucarest. Je ne mets pas en doute les sentiments francophiles de l'ancienne impératrice Zita et j'ai toujours été, pour ma part, convaincu que Charles lui-même était sincère et bien intentionné, lorsque, le 24 mars 1917, il écrivait au prince Sixte de Bourbon la lettre que celui-ci m'a apportée et par laquelle l'Empereur promettait d'appuyer auprès de ses alliés, c'est-à-dire auprès de l'Allemagne, « les justes revendications françaises, relatives à l'Alsace-Lorraine. » Si M. Ribot, alors président du Conseil, n'a pas donné suite à la proposition officieuse dont il était saisi, ce n'est pas par défiance de l'Empereur; c'est d'abord parce que Charles lui-même avouait implicitement l'état de dépendance où il était vis-à-vis de l'Allemagne et son impuissance à se dégager

(il demandait, en effet, le secret, et ajoutait même qu'une indiscrétion le forcerait à donner des garanties à l'Allemagne et probablement à envoyer des troupes autrichiennes sur le front français); et c'est ensuite que, dans la forme où elle se présentait, l'idée de l'Empereur ne pouvait que porter ombrage à l'Italie (aucun homme d'État français n'aurait évidemment pu songer à une paix négociée en dehors de l'Italie et, comme l'Empereur ne semblait pas comprendre la nécessité de faire un sacrifice envers notre alliée, le baron Sonnino pressenti a, tout de suite, demandé à M. Ribot de rompre la conversation; et, dans l'intérêt de nos alliances, M. Ribot a brisé là). Il n'y avait rien, dans tout cela, qui jetât une ombre sur la loyauté du jeune monarque. Mais on se rappelle que plus tard, en avril 1918, au cours de la polémique qui a éclaté entre M. Clemenceau et le comte Czernin, l'Empereur a affirmé à son premier ministre que le passage concernant l'Alsace-Lorraine ne figurait pas dans la lettre adressée au prince Sixte et destinée à m'être confidentiellement montrée. Amnésie, ou peur de l'Allemagne? Je ne sais, mais la lettre existait bien, puisque je l'avais eue entre les mains et textuellement copiée, avec l'autorisation du prince. Elle n'est, d'ailleurs, plus niée et le prince lui-même en a publié la photographie.

Il reste que les sympathies témoignées à la France par Charles de Habsbourg ne se sont guère montrées qu'à l'état de velléités et d'aspirations éphémères, et se sont évanouies aux premières difficultés. Nous n'avons pas, sans doute, le droit de le reprocher trop amèrement à un souverain qui sentait son Empire s'effrondrer et que Guillaume II prétendait tenir en chartre privée, mais nous ne pouvons, du moins, trouver, dans le précédent de 1917, un motif suffisant de désirer la restauration des Habsbourg.

Au demeurant, qu'il le voulût ou non, Charles ferait probablement à Buda-Pest tout autre chose que de la politique française. Il y deviendrait vite l'instrument des passions de revanche qui couvent déjà dans l'âme d'un trop grand nombre de Magyars. Dans le remarquable rapport que M. Charles Daniélou a fait, à la Chambre des députés, sur le traité de Trianon, et qui se signale pourtant par un grand esprit d'équité et même de bienveillance envers les Hongrois, il est aisé de voir combien de revendications avouées ou tacites se préparent à Buda-Pest et combien de protestations soulèvent les frontières tracées par les Alliés. Déjà, avant la signature du traité, la délégation hongroise avait adressé à la Conférence de nombreux mémoires sur les conditions de paix et avait formulé de vives critiques sur

l'attribution à d'autres États de territoires où vivaient, disait-elle, des populations magyares. M. Millerand avait répondu, le 6 mai 1920, au nom des Puissances alliées, qu'il leur était impossible de modifier leur point de vue. La volonté des habitants, disait-il, s'est exprimée dans les journées d'octobre et de novembre 1918, lorsque la double monarchie s'est écroulée et que les peuples longtemps opprimés se sont spontanément unis à leurs frères italiens, roumains, yougo-slaves ou tchéco-slovaques. Les événements qui se sont produits depuis lors constituent autant de témoignages nouveaux des sentiments des nationalités groupées naguère sous la couronne de saint Étienne. Sans doute, il n'est pas possible de faire exactement coïncider les frontières ethniques et les frontières politiques. Dans le Banat, en Ruthénie, en Transylvanie, en maintes régions, les populations sont mélangées et il est inévitable qu'un petit nombre d'îlots magyars passent sous la souveraineté d'autres États. Le traité de Trianon, comme celui de Saint-Germain, a dû s'accommoder de cette fatalité, mais il a pris des mesures de précaution pour la sauvegarde des minorités. Telle était, en substance, la réponse de M. Millerand. La Hongrie a semblé s'incliner devant ces explications des Alliés, mais elle n'a pas renoncé, et ses voisins, qui sont nos

amis, ne se fient pas à son apparente résignation.

Qu'un Habsbourg vienne à ceindre, non pas même le diadème impérial, mais simplement la couronne de saint Étienne, il rappellera, malgré lui, le passé. Il ne pourra pas être le Roi paisible d'une Hongrie diminuée; il représentera le vieil Empire d'Autriche, dont sa maison a été si longtemps la personnification; il attirera, même involontairement, à lui, tous les éléments du régime disparu; et pour tous ceux qui redoutent le retour de ce régime, il deviendra, par conséquent, un épouvantail. C'est ce qui s'est immédiatement produit. A peine, le roi Charles est-il arrivé à Szombathely, à peine est-il entré en rapports avec l'amiral Horthy, que l'Italie a trop naturellement conçu des craintes pour l'avenir de Trieste et de l'Istrie, que la Roumanie s'est inquiétée pour la Transylvanie, que les Tchèques et les Serbes se sont émus à leur tour; et la petite Entente a aussitôt, avec l'appui de l'Italie, envoyé son ultimatum à Buda-Pest. Supposez que nous nous soyons désintéressés de cette manifestation, nous eussions mécontenté tous nos alliés, nous aurions perdu leur confiance, et nous aurions laissé la Hongrie, en travaillant contre eux, travailler contre nous.

Certes, le morcellement de l'Autriche-Hongrie a donné naissance à des États nouveaux dont

la configuration n'est point parfaite, dont les moyens d'existence sont précaires et limités et qui auront, sans doute, intérêt à chercher librement entre eux des relations économiques plus étroites et des appuis mutuels. Mais les Hongrois qui se lamentent sur l'instabilité de la nouvelle Europe centrale ressemblent à des gens qui, après avoir accumulé dans leur maison des matériaux explosifs et après l'avoir fait sauter eux-mêmes, s'étonneraient de la voir en miettes. L'Allemagne n'est pas seule responsable de la guerre ; la monarchie dualiste a sa part de culpabilité ; c'est elle qui, avant même l'attentat de Serajevo, avait médité et préparé l'humiliation de la Serbie ; c'est elle qui, après la mort de l'archiduc, a rédigé dans l'ombre un ultimatum dont sir Edward Grey disait qu'il était inacceptable pour toute nation civilisée ; c'est elle qui, malgré toutes les concessions faites par la Serbie, lui a déclaré brusquement la guerre et s'est empressée de bombarder Belgrade. Et pourquoi, dans ce puissant empire des Habsbourg, un si violent désir d'écraser un petit peuple? Parce que, prétendait-on, la Serbie poursuivait en Bosnie-Herzégovine une propagande dangereuse pour la monarchie. Mais comment la Bosnie-Herzégovine faisait-elle donc partie de l'Empire dualiste? Parce qu'il l'avait annexée en violati n

des traités et au mépris de la volonté des populations. Pour inexcusable que soit le crime de Serajevo, il est une conséquence de cette annexion ; il n'aurait pu avoir lieu sans elle ; il a été provoqué par elle ; et la guerre universelle qui a suivi est elle-même la suite indirecte de l'atteinte portée par l'Autriche-Hongrie à la liberté des peuples.

Un jeune écrivain de talent, M. Jean Larmeroux, a publié, à la fin de guerre, deux volumes très clairs et très concluants sur la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie entre 1875 et 1914. Il suit pas à pas la diplomatie autrichienne depuis l'insurrection balkanique de 1875 et depuis le congrès de Berlin, et il montre par quelle longue série de démarches intéressées elle nous a peu à peu conduits à la guerre. « Par sa seule constitution, écrit-il, par son organisation injuste, l'Autriche-Hongrie était un poids sur la poitrine de l'Europe. »

Oui, il fut un temps où l'Europe pouvait se contenter de chercher, comme au congrès de Vienne, une « politique de convenances », où Metternich considérait l'Italie comme une simple « expression géographique », où un savant équilibre des forces suppléait à tout, où la maison de Habsbourg maintenait d'autorité sous le sceptre impérial des nationalités opprimées et

condamnées au silence. Que dis-je? Ce système de Metternich s'est continué jusqu'à ces dernières années, puisque le Parlement autrichien, qui s'était dissous au mois de mars 1914, n'a pas même été convoqué après la déclaration de guerre, tant était inflexible la résolution d'étouffer les voix dissidentes. Mais que voulez-vous? Ce temps est passé, et il y a des courants que l'histoire ne remonte pas.

S'imagine-t-on M. Thiers combattant aujourd'hui « le principe fatal, chimérique, puéril, des nationalités »? L'entend-on dire à M. Briand, comme autrefois à Émile Ollivier : « Le principe que vous entendez déduire du consentement des populations est arbitraire, très souvent mensonger, et ce n'est, au fond, qu'un principe de perturbation, lorsqu'on veut l'appliquer aux nations? » En 1866, en 1870, il n'y avait dans ce langage, sous une forme un peu singulière, que l'expression trop justifiée d'une inquiétude patriotique. Mais les événements ont marché et, si M. Thiers avait pu assister au bouleversement dont nous avons été les témoins, je ne vais pas jusqu'à dire qu'il aurait approuvé les traités de Versailles, de Saint-Germain et de Trianon; non, mais, pour employer un vieux mot de M. Briand, il se serait adapté, il aurait pris son parti de l'inévitable, et il aurait, à tout le moins, con-

senti de bonne grâce à reconnaître les nationalités qui se sont battues à nos côtés. En tout cas, nous qui avons entendu les Français d'Alsace et de Lorraine réclamer leur retour à la mère patrie, les Italiens de Trente et de Trieste demander leur rattachement à la famille italienne, les Roumains de Bukovine et de Transylvanie appeler la Roumanie à leur secours, les Croates et les Slovènes protester contre la servitude à laquelle ils étaient soumis, les Tchèques enfin proclamer leur indépendance, nous n'avons plus le droit de parler avec indifférence ou avec scepticisme de la conscience des peuples, et nous ne pouvons pas nous apitoyer sur la disparition d'un Empire que sa composition disparate a conduit à la guerre et à la catastrophe.

IV

1er mai 1921.

La mort de M. Antonin Dubost. — L'impérialisme allemand. — La France pacifique. — Les régions dévastées et la dette allemande. — La démarche de M. Simons auprès des États-Unis.

En suivant ces jours-ci, par une froide matinée de printemps, le cortège funèbre de M. Antonin Dubost, je me rappelais avec émotion tant de cérémonies tristes ou joyeuses où nous nous étions trouvés côte à côte pendant sept ans. M. Crozier, qui a été, avant M. Mollard et M. William Martin, le chef du protocole républicain, m'a dit, un jour, à quelle date et par qui avait été institué l'usage d'encadrer, dans toutes les occasions solennelles, le chef de l'État entre les deux présidents des assemblées parlementaires. J'ai oublié ce point d'histoire; mais le fait est qu'aujourd'hui, dans la plus grande partie de son rôle représentatif, le Président de la République ne se montre guère qu'accompagné de

deux satellites. Avant la guerre, j'avais eu ainsi le plaisir de rencontrer M. Dubost aux revues, aux courses, aux inaugurations, aux réceptions de souverains étrangers. Mais les propos que nous avions échangés, pour affectueux qu'ils fussent, n'avaient pas, je l'avoue, laissé dans ma mémoire des traces bien profondes. Je savais que M. Dubost était un esprit très cultivé, qu'il lisait beaucoup, qu'entre deux séances du Sénat, il dévorait les revues et les livres d'histoire. Je n'ignorais pas qu'il se piquait de philosophie et qu'il se flattait d'être un fidèle disciple d'Auguste Comte. Mais pourquoi ne pas l'avouer? Son érudition me semblait parfois un peu envahissante et son positivisme un peu intransigeant. Il m'arrivait même de maudire l'une et de railler l'autre. Il faut que j'en fasse la confession : je fréquentais M. Antonin Dubost depuis près de trente ans et cependant, avant le mois d'août 1914, je ne le connaissais pas.

La guerre l'a transfiguré. Patriote ardent, il n'a plus songé qu'à la victoire. Il n'a pas eu une heure de doute ou d'hésitation. Dans les journées les plus sombres, il a gardé intacte sa foi en la France. Elles étaient loin de nous, les grandes parades officielles du temps de paix. On ne voyait plus nulle part les trois présidents, l'un la poitrine barrée du cordon rouge, les deux autres

ornés de leur écharpe tricolore; ils sortaient encore souvent ensemble, mais en vestons et en chapeaux mous. Ils se retrouvaient au chevet des blessés ; ils visitaient les régions dévastées ; quelquefois même , ils faisaient tous les trois des voyages aux armées. De temps en temps, le président du Sénat me disait : « Quand nous menez-vous au front, Deschanel et moi? » Et, dès que j'avais organisé la tournée, il exultait. Lorsque je l'ai conduit à Thann et à Massevaux, je lui ai procuré, j'en suis sûr, une des grandes joies de sa vie. Je le revois encore, à mes côtés, sur la jolie terrasse de Wesserling, serrant la main à des Alsaciens, vétérans de 70, et saluant de vieux drapeaux, restés cachés pendant quarante-quatre ans. Il était déjà presque aussi heureux qu'il devait l'être à Metz, à Colmar et à Strasbourg, après l'armistice, aux jours merveilleux de décembre 1918.

Mais c'est dans mon cabinet que j'ai le mieux appris à le connaître et à l'estimer. Il venait me voir régulièrement une fois ou deux par semaine, pour se renseigner sur les événements diplomatiques et militaires. Chaque fois que j'ai eu à lui demander un avis, la réponse qu'il m'a faite était celle que commandait le patriotisme. Implacable contre la trahison, impitoyable contre le défaitisme, inexorable contre

les fantaisies et le dilettantisme des politiciens, il n'admettait ni les manœuvres pacifistes, ni les compromissions, ni les défaillances. A certains jours, lorsque les choses semblaient aller mal, son inquiétude se trahissait dans des gestes nerveux, dans des interrogations plus pressantes qu'à l'ordinaire ou dans de longs silences qui coupaient sa conversation. Mais il essayait de me cacher ses appréhensions et je crois qu'il ne se les avouait pas à lui-même. Il les eût considérées comme les marques d'une faiblesse coupable. Il se raidissait contre la fortune et regardait certainement comme un devoir de sa charge de donner l'exemple de la fermeté et de répandre la confiance autour de lui.

Au Sénat, s'il rencontrait, par hasard, un pessimiste, il fonçait sur lui. Un jour, préoccupé de certaines intrigues de couloirs, j'avais, dans un discours, adjuré mes auditeurs de dépister et de démasquer les calomnies allemandes qui se glissaient dans l'ombre sous des traits hypocrites, de prendre au collet les semeurs de découragement et les marchands de fausses nouvelles, et de leur répéter, comme Démosthène à Eschine : « Celui qui trouve un profit du même côté que l'ennemi, celui-là ne saurait aimer sa patrie. Si l'étranger remporte un avantage, on ne me voit pas, superbe et triomphant, paraître sur l'Agora, serrer les

mains, raconter partout l'événement avec une joie mauvaise. Si c'est à nous qu'un succès arrive, je ne vais pas baissant les yeux, tremblant et gémissant, comme ces hommes dénaturés qui détestent la gloire de leur pays et oublient qu'elle est la leur. » Dubost avait immédiatement saisi mon allusion, et il était accouru pour me féliciter. Il pensait avec raison qu'il avait, pour une part, la garde du moral du pays et il remplissait sa mission avec une vigilance qui ne se relâchait pas un instant. Dans la plus épouvantable tourmente qui se soit jamais abattue sur notre pays, il est resté, du commencement à la fin, digne du haut poste qu'il occupait. Certes, si l'Assemblée qu'il a présidée pendant toute la guerre s'est elle-même montrée pleine de sang-froid et de fermeté, je ne prétends pas que ce soit à lui qu'il faille en attribuer tout le mérite. Mais son optimisme calme et raisonné n'a pas été étranger à cet état d'esprit collectif. Il a été un bon berger et un bon guide. Il n'a songé qu'à la patrie et il l'a vaillamment servie.

Pendant les négociations de paix, M. Antonin Dubost n'avait cessé de recommander les solutions les plus favorables à la France. Il avait vivement insisté, dès l'armistice, pour que les difficultés financières fussent réglées par des ententes interalliées et il avait même directement

exposé ses idées à M. Wilson, qui les avait accueillies sans enthousiasme. Le traité signé, il l'avait accepté comme un pis aller, mais avec la résolution bien arrêtée de n'en rien abandonner, et dans toutes les difficultés qu'a, depuis lors, suscitées l'Allemagne, il a toujours été l'ennemi des atermoiements et des concessions. Il est de ceux qui n'ont pas attendu les derniers événements pour se rendre à l'évidence. Il a, tout de suite, crié gare. Il connaissait l'Allemagne et savait que pour elle la douceur et les grâces ne sont qu'un encouragement à la résistance. Nous ferons bien de ne pas oublier les conseils qu'ils nous a donnés. Ils sont plus que jamais appropriés aux circonstances.

Les funérailles solennelles de l'ancienne impératrice Augusta-Victoria, les acclamations dont ont été salués Hindenburg, Ludendorff et Tirpitz, le ton de plus en plus insolent de la presse germanique ne peuvent nous laisser aucune illusion sur les dispositions de l'Allemagne. Suivant sa méthode habituelle, pour justifier sa mauvaise volonté, elle nous accuse des pires desseins. De même qu'avant le mois d'août 1914, nous voulions l'encercler, l'isoler et l'attaquer, de même aujourd'hui nous voulons la démembrer et la détruire. Le *Hannoverscher Kurier* se lamente, parce que, prétend-il, c'est M. Poincaré qui gou-

verne maintenant en France sous le nom de M. Briand. Et la *Deutsche Zeitung* répète, à son tour, cet enfantillage. « Depuis longtemps, assure-t-elle, M. Briand ne sait plus résister au grand inquisiteur Poincaré ni aux autres « apôtres de la « civilisation, qui ne voient le salut de la France « que dans l'anéantissement de l'Allemagne. » De son côté, M. Ruthardt Schumann s'indigne, dans les *Preussische Jahrbücher*, des sentiments d'hostilité qui animent, suivant lui, la France contre l'Allemagne et qui sont, dit-il, inconnus à l'âme innocente de son pays. Il reconnaît lui-même notre « prépondérance militaire et morale » ; mais il est convaincu que nous l'exagérons par vanité, qu'elle nous inspire une sorte de folie des grandeurs, et qu'elle exaspère en nous une animosité, qui est, d'ailleurs, d'après lui, aussi vieille que la nationalité française et qui se manifeste contre tout ce qui est allemand. Et il conclut : « L'hostilité entre la France et l'Allemagne ne disparaîtra pas, car elle a ses causes dans l'essence et dans les conditions d'existence des deux peuples. »

Voilà qui est rassurant pour l'avenir et qui promet encore de beaux jours à l'Europe. On recommence à raisonner en Allemagne comme avant la guerre. On ne peut plus, sans doute, nous attribuer des idées de revanche, puisque nous sommes vainqueurs; mais on nous prête

des rêves d'orgueil et d'ambition. Nous sommes une nation turbulente, ivre d'elle-même, qui conserve perpétuellement dans l'esprit l'image du Français casqué, vêtu de bleu horizon, montant à l'assaut parmi les ruines fumantes. Tel est le portrait qu'on répand de nous dans le monde entier, pour essayer de nous rendre, à la fois, odieux et ridicules. Aux États-Unis, la propagande s'accompagne des récits les plus calomnieux sur la conduite de nos troupes dans les pays occupés. La « honte noire » , « l'horreur sur le Rhin » , forment, en Amérique, le thème d'articles quotidiens et de discours prononcés dans de vastes meetings comme celui de Madison Square Garden. Il a fallu que le général Pershing et nos fidèles amis de l'American Legion fissent entendre de vives protestations contre cette campagne de mensonges pour qu'elle commençât à se ralentir devant leur contre-offensive. Ceux des Allemands qui sont de bonne foi ne peuvent cependant prendre leurs propres inventions pour des vérités. La France ne ressemble point à la caricature qu'ils en font. Elle sait au prix de quels sacrifices elle a gagné une guerre qu'elle n'avait ni désirée ni provoquée ; elle a recouvré les provinces dont elle avait été séparée. Quelle qu'ait été l'injustice de l'attaque allemande, quels qu'aient été les crimes commis sur

son territoire par les armées d'invasion, elle ne forme d'autre souhait que de consolider une paix si chèrement acquise. Nous ne nous lasserons pas de le redire : lorsqu'elle réclame l'exécution du traité, elle n'obéit point au ressentiment et à la rancune ; elle n'est poussée que par deux grandes raisons, l'une morale, qui est un besoin de justice, l'autre matérielle, qui est la nécessité de vivre.

Elle plie sous le poids des dépenses que les manquements de l'Allemagne l'ont déjà contrainte à supporter. Dans le remarquable rapport qu'il a fait à la Chambre sur le budget des régions libérées, M. d'Aubigny a montré que, contrairement aux affirmations allemandes, il a déjà été accompli, dans les départements dévastés, de prodigieux efforts de reconstruction. Au 31 décembre 1920, sur cinquante-deux mille kilomètres de routes détruits par l'ennemi, trente mille ont été réparés. Quatre-vingts pour cent des ouvrages d'art démolis ont été rétablis. Deux cent quarante-neuf mille maisons endommagées ont été remises en état. Cent vingt mille habitations provisoires ont été construites. Il n'est donc pas vrai que, comme l'Allemagne a osé le dire à l'Amérique, nous ayons éternisé, par maladresse, par négligence, ou par calcul, la misère de nos communes ruinées. Nous avons, au contraire, et

malgré des difficultés considérables, obtenu partout des résultats, qui sont loin certes d'être satisfaisants, mais qu'on ne pouvait pas espérer il y a quelques mois. Or, qui a payé jusqu'ici les frais de tous ces travaux? La France seule. Reportez-vous aux chiffres donnés par M. de Lasteyrie et M. Maurice Bokanowski, rapporteurs généraux adjoints de la Commission des Finances de la Chambre. Sur les dépenses qui incombent à l'Allemagne et qui sont aujourd'hui inscrites dans un budget d'avances recouvrables, nous trouvons vingt-sept milliards deux cents millions déjà versés pour les pensions et les allocations, vingt-sept milliards huit cents millions déjà employés dans les réparations, quatre milliards représentant les intérêts des sommes empruntées, deux milliards correspondant aux frais d'entretien des armées d'occupation; soit, au total, une somme de soixante et un milliards que la France a dépensée pour le compte de l'Allemagne. Voilà où nous en étions un an et demi après la paix et, depuis le 31 décembre 1920, cela continue, tout simplement.

Et cependant la France ne peut trouver indéfiniment de l'argent pour faire face à ces avances. Elle n'a malheureusement pas à sa disposition des ressources inépuisables. A quels expédients serait-elle réduite demain, si l'Allemagne ne

payait pas ou si nous ne savions pas décidément nous payer sur l'Allemagne? Énorme est la tâche de reconstruction qui reste inachevée. En supposant que les travaux à entreprendre puissent, sans une gêne excessive pour les populations sinistrées, être échelonnés sur une période un peu longue, de dix ans par exemple, il faudra, pour les réparations, une dépense annuelle qui, d'après les évaluations administratives, atteindra huit milliards. Si nous y joignons un minimum de quatre milliards pour les pensions militaires et deux milliards pour les intérêts des emprunts, nous voilà forcés de porter, pendant dix ans, au budget des dépenses recouvrables, des crédits qui s'élèveront à une moyenne de quatorze milliards.

Ce n'est assurément pas la taxe de 50 pour cent sur le prix des marchandises importées par les pays alliés qui aidera la France à se rembourser de ces avances. Les Chambres viennent de voter sans enthousiasme le projet de loi imaginé par nos amis d'Angleterre. Elles ne se sont fait aucune illusion sur le résultat à en attendre. Pour que la taxe prévue nous procurât des recettes, il aurait fallu qu'elle pût être établie; et pour qu'elle pût être établie, il aurait fallu que les Alliés fussent d'accord avec le gouvernement du Reich. Mais, loin de se prêter à la combinai-

son, l'Allemagne s'est empressée de faire savoir à ses nationaux que, s'ils exportaient leurs marchandises dans les pays alliés, et si, en application de la nouvelle loi, les acheteurs y versaient à l'État la moitié du prix, les vendeurs ne seraient pas payés de cette moitié par le Reich. Conséquence : les industriels et les commerçants allemands ont, avec un ensemble parfait, suspendu leurs exportations vers les pays alliés. La taxe ne rapportera donc rien à la France et elle présentera, en revanche, l'inconvénient de nous priver des matières premières qui pouvaient nous être utiles et même indispensables.

Nous avons ainsi les mains vides. C'est, bien entendu, le moment que l'Allemagne a choisi pour recommencer à se moquer de nous. Elle ne voyait pas sans appréhension approcher cette date fatidique du 1er mai, à laquelle, d'après l'article 233 du traité, la Commission des réparations devait avoir notifié au gouvernement allemand « le montant des dommages, comme représentant le total de ses obligations. » Les déclarations solennelles et réitérées de M. Briand, les consultations militaires, les dispositions préparatoires déjà prises, ne laissaient à l'Allemagne aucun doute sur les intentions du gouvernement français. Elle s'est donc jetée dans ces « convulsions de la ruse » qu'avait prédites le président

du Conseil et elle a multiplié les manœuvres pour détourner le coup dont elle était menacée. Elle avait souvent essayé de s'appuyer sur l'Angleterre pour se dérober à ses engagements envers nous ; elle a tenté de s'appuyer sur l'Amérique, pour nous embarrasser, les Anglais et nous. Elle comptait que son infernale propagande n'aurait pas été sans ébranler un peu l'amitié dont les États-Unis nous ont donné des preuves si touchantes et elle espérait que tout le talent de M. René Viviani et toute l'autorité de M. Jusserand seraient impuissants à remonter le courant déchaîné par les germanophiles. Elle savait que l'Amérique n'est malheureusement pas toujours renseignée d'une manière très exacte sur les choses d'Europe et qu'à la distance où elle est de nous, il est quelquefois aisé de la tromper. Pour avoir un exemple des erreurs d'optique auxquelles elle est exposée, nous n'avons qu'à parcourir une étude qu'a récemment publiée M. Pierrepont B. Noyes, ancien commissaire des États-Unis dans les territoires rhénans, sous le titre significatif : *Pendant que l'Europe attend la paix, While Europe waits for peace*. M. Pierrepont B. Noyes n'est pas le premier venu. Pendant les négociations de 1919, avant la signature du traité de Versailles, il faisait déjà partie de la commission provisoire de la Rhénanie ; et c'est

lui qui, le 27 mai 1919, a soumis au président Wilson et fait ad pter un programme d'occupation tout à fait opposé à celui que demandait le maréchal Foch. Il a été, depuis lors, délégué américain à la Haute-Commission interalliée de la rive gauche. Il a été président de la Commission interalliée du charbon en territoire occupé. C'est donc un personnage important. C'est, en outre, un esprit très distingué. Il a donné naguère sa démission des fonctions qu'il remplissait et le bruit a couru, en Amérique comme en France, qu'il se retirait en manière de protestation contre les procédés de l'Entente en Rhénanie. Il n'a certainement aucune prévention contre la France. Il rend hommage à son courage, à sa sagesse, à son esprit de sacrifice. Il fait l'éloge de M. Tirard et du général Degoutte. Il trace un tableau fidèle de la désolation de nos provinces du Nord et du Nord-Est. Il va même jusqu'à engager les États-Unis à nous faire remise de notre dette envers eux. Mais à des observations bienveillantes il mêle une multitude d'appréciations inexactes. Je néglige des erreurs de détail, si singulières et si graves qu'elles soient, comme l'allégation qu'au mois de mars 1920 le délégué français à la Commission des réparations aurait maintenu, vis-à-vis de l'Allemagne, dans la question du charbon, des exigences excessives ;

un accord s'est, au contraire, établi, à cette date, devant la Commission, entre experts allemands et experts français, grâce à l'esprit de conciliation de ces derniers. Mais la question est secondaire et M. Pierrepont B. Noyes commet des méprises plus étranges et moins excusables, lorsqu'il écrit des phrases comme celle-ci : « Tous les esprits cyniques, pessimistes ou franchement militaristes de l'Europe se réjouissent avec les Français de l'inauguration victorieuse de la politique de Millerand... Une France ruinée par la guerre s'arroge, avec l'aide de la petite Belgique, de l'Italie miséreuse et d'une Pologne abusée, la domination militaire de l'Europe... Depuis que l'Amérique a déserté, la politique française est empoisonnée par le rêve de fomenter au sein des divers États allemands des mouvements séparatistes, d'établir sur le Rhin la frontière orientale de la France, d'installer sur la frontière orientale de l'Allemagne une Pologne militariste, de procéder à de nouvelles invasions de l'Allemagne. » Rien que cela. Voilà comment M. Pierrepont B. Noyes, après avoir surtout séjourné en Allemagne, a vu la France; et voici comment il a vu l'Italie : « L'Italie a échangé le libéralisme du premier ministre Nitti contre le nationalisme sordide d'un Giolitti. »

On s'explique que l'Allemagne, se connaissant

des complaisances de ce genre dans quelques milieux américains, se soit fait l'illusion de circonvenir le gouvernement des États-Unis lui-même. Les déclarations précédentes du président Harding et de M. Hughes ne lui permettaient pas, sans doute, de penser qu'elle aurait complètement gain de cause à Washington. Tous deux avaient dit qu'elle devait réparer aussi largement que possible, *to make reparation as far as possible*. Mais la formule était assez élastique pour que l'Allemagne se flattât de tirer dessus sans rien briser. L'essentiel n'était-il pas de gagner du temps et d'amuser le tapis? M. Simons a donc saisi les États-Unis, avec la collaboration d'un publiciste germano-américain, M. Karl von Wiegand, d'une des demandes les plus ambiguës qui fussent jamais sorties d'une chancellerie. Le Vatican, pressenti, ayant refusé d'intervenir à Washington, le gouvernement du Reich est allé frapper directement à la porte de la Maison-Blanche. L'Allemagne priait « respectueusement » le président Harding « de servir de médiateur dans la question des réparations et de fixer la somme à payer par l'Allemagne aux puissances alliées » ; et elle ajoutait qu'elle était prête « à accepter, sans condition ni réserve, de payer aux puissances alliées telle somme que le Président, après examen et enquête, considérait

comme juste et équitable». Cette démarche insolite était, de la part du gouvernement allemand, une nouvelle violation du traité de Versailles. C'était une tentative pour dessaisir la Commission des réparations et pour remettre en discussion, devant les États-Unis, toutes les conditions de la paix. L'Amérique, il est vrai, n'a pas ratifié le traité et elle est libre, en ce qui la concerne, d'y apporter demain, d'accord avec l'Allemagne, les dérogations qu'elle jugera convenables. Mais le Reich et nous, nous avons donné au traité une adhésion régulière et irrévocable; il a été voté, ratifié, promulgué, en Allemagne et en France; il est devenu, pour les deux pays, contrat diplomatique et loi d'État. L'Allemagne ne peut donc demander à personne d'alléger ou de modifier les obligations qu'elle a souscrites.

Elle ne semblait pas, d'ailleurs, très exactement fixée sur le caractère des bons offices qu'elle voulait demander aux États-Unis. Était-ce une médiation, comme celle dont se chargea, en 1885, le pape Léon XIII, dans le différend qui avait éclaté entre l'Espagne et l'empire d'Allemagne, à propos des Carolines et, en particulier, de cette île de Yap, redevenue aujourd'hui une pomme de discorde, mais cette fois entre l'Amérique et le Japon? Était-ce une entremise complaisante, un effort de conciliation béné-

vole, un service officieux d'amiable compositeur? Les termes dont se servait M. Simons indiquaient plutôt qu'il s'agissait d'un arbitrage proprement dit, avec compromis et sentence, et que l'Allemagne s'en rapportait, par avance, à la décision du président des États-Unis. D'après les explications qu'a fournies au Reichstag, devant une assemblée mécontente et houleuse, le ministre des Affaires étrangères du Reich, le président Harding, saisi de cette demande équivoque, aurait décliné le rôle d'arbitre et accepté celui de médiateur. Par un fâcheux dérèglement de l'esprit, le gouvernement allemand a pris ses désirs pour des réalités. Le président des États-Unis n'a pas plus consenti à être médiateur qu'à être arbitre. Il a parfaitement compris que le traité donnait à la France des droits inaliénables, sur lesquels aucun débat ne pouvait plus s'ouvrir devant aucune juridiction, si élevée et si hautement impartiale qu'elle fût.

Le président Harding et M. Hughes sont des hommes de conscience et de devoir. Depuis quelques semaines, ils ont, en outre, longuement conféré avec MM. Viviani et Jusserand; ils sont aujourd'hui renseignés, tant sur les méthodes du Reich et sur ses procédés dilatoires, que sur la nécessité où se trouve la France d'obtenir enfin le paiement des réparations qui lui sont

dues. Ils savent que nous ne pouvons considérer le traité de paix comme un chiffon de papier et ils ne se seraient pas hasardés à nous proposer de le déchirer. Mais, à travers l'Océan, comment distinguer très nettement tous les dessous de la politique allemande? Un non pur et simple du président Harding aurait cruellement embarrassé M. Simons et aurait peut-être amené le Reich à faire des propositions sérieuses et à offrir des gages. Dans une noble pensée de pacification, le Président a cru devoir envelopper son refus de quelques phrases lénitives. Il a formé le vœu que des négociations pussent être reprises immédiatement entre l'Allemagne et les Alliés; il a exprimé l'espoir « que le gouvernement allemand formulerait promptement des propositions présentant une base convenable de discussion » ; et il a ajouté, en des termes qui ont donné lieu, en Allemagne, aux interprétations les plus diverses : « Si le gouvernement allemand s'engage dans cette voie, le gouvernement des États-Unis examinera la question de soumettre l'affaire à l'attention des Alliés d'une manière acceptable pour ces derniers, afin que les négociations puissent être rapidement reprises. » Déclarations pleines de prudence et de discrétion, où le Président accumulait intentionnellement les réserves : Si le gouvernement allemand... le gouvernement

des États-Unis examinera... soumettre l'affaire à l'attention des Alliés... la leur soumettre d'une manière acceptable pour eux... la leur soumettre en vue d'une négociation à reprendre entre eux. Ce sont eux qui resteront maîtres; le gouvernement des États-Unis ne décidera rien; il transmettra une proposition, si elle lui paraît digne d'être transmise. Rien de plus; pas d'arbitrage, pas de médiation. Mais M. Simons ne s'arrête pas à ces restrictions; il annonce au Reichstag que le président Harding, tout en déclinant l'arbitrage, accepte la médiation et que, par suite, le gouvernement allemand établit un projet de réparations, pour l'envoyer à Washington. En même temps, l'Allemagne fait savoir à Londres qu'elle est prête à communiquer des propositions définitives, et elle adresse à la Commission des réparations un nouveau programme ou, plus exactement, une nouvelle édition, très légèrement remaniée, des programmes antérieurs. Elle encombre toutes les agences de l'univers d'exposés de ses offres et elle s'imagine ainsi faire au monde la démonstration de sa bonne volonté. Mais il faudrait que le monde fût bien complaisant ou bien distrait pour se laisser prendre à ces manifestations bruyantes. Le plan de reconstruction que propose l'Allemagne, nous le connaissions déjà, et les précisions qu'elle y ajoute

aujourd'hui ne sont pas pour nous rassurer, puisqu'elle promet, par exemple, d'ici à l'hiver, vingt-cinq mille baraques provisoires en bois, alors qu'il en faudrait environ dix fois plus. A la Commission des réparations, le Reich ne dit, d'ailleurs, pas un seul mot du remboursement des pensions, ni des paiements en espèces. Nous en restons donc toujours exactement au même point. D'autre part, à l'injonction que le gouvernement allemand avait reçue de transférer dans les succursales de Cologne et de Coblence toute l'encaisse métallique de la Reichsbank, la Kriegslastenkommission a répondu qu'il lui était impossible d'accéder à cette demande, qu'elle ne voulait pas bouleverser davantage le change allemand et que, tout ce que pouvait faire le Reich, c'était d'étendre jusqu'au 1er octobre prochain l'interdiction pour l'Allemagne d'exporter de l'or. Toujours la même ironie alternant avec la même insolence.

A la veille du 1er mai, l'Allemagne n'a donc pas pris la peine de se mettre en règle avec le traité. Elle a cherché à doubler l'échéance sans trop de dommages et à gagner du temps pour éviter les mesures annoncées par M. Briand : huissier, gendarme et main au collet. Recommencer les conversations, les traîner en longueur, retourner à Londres, à Bruxelles, à Spa,

quelle heureuse fortune si, au lieu de se voir prendre des gages, au lieu d'être forcée d'abandonner aux Alliés l'administration de ses douanes-le commerce de son charbon, l'Allemagne pouvait revenir au chemin fleuri des conférences et renouveler, dans les coulisses du Conseil suprême, les intrigues nocturnes qui ont naguère failli lui valoir de si belles concessions! Tel était le but essentiel de la manœuvre allemande, nous éblouir par de vagues promesses, au moment où M. Briand était, à son tour, à Lympne, l'hôte de sir Philip Sassoon et allait s'entendre avec M. Lloyd George sur les garanties d'avenir dont la France tout entière proclame la nécessité.

Mais, même reprise sur le conseil et sous les auspices des États-Unis, une conversation ne nous donne, pour plus tard, aucune sécurité, si elle n'est pas précédée d'une prise de gages, qui nous offrent, d'une manière permanente, des moyens de recouvrement. Assurément, si les États-Unis se portaient garants de l'Allemagne, s'ils nous proposaient leur propre caution, nous pourrions renoncer, en toute tranquillité, à l'occupation de la Ruhr ou à une mainmise sur les douanes du Reich. Mais, pour que cette garantie solidaire fût effective, il faudrait que le président Harding, après avoir déclaré qu'il ne voulait pas engager la responsabilité de l'Amérique dans les

affaires européennes, changeât bien inopinément d'avis; il faudrait, en outre, que cet invraisemblable engagement fût pris par le Sénat améri cain. A défaut de cette solidarité financière, une seule chose pourrait nous rassurer : la promesse des États-Unis que, si l'Allemagne ne tenait pas sa parole, ils seraient à côté de nous pour la contraindre et s'associeraient aux mesures de coercition que nous serions forcés de prendre. Mais encore cette assurance ne serait-elle tout à fait déterminante que si elle était, elle aussi, corroborée par un vote du Sénat américain et si les États-Unis conservaient en Europe, jusqu'à paiement total de la dette allemande, des moyens d'action suffisants. En dehors de ces combinaisons, qui paraissent chimériques ou dont nous ne pouvons, du moins jusqu'ici, espérer la réalisation, il n'y a rien qui soit de nature à remplacer des gages. Laisser passer, sans les prendre, l'échéance du 1er mai, ce serait donner une prime scandaleuse à la mauvaise foi du gouvernement allemand et nous désarmer définitivement vis-à-vis de lui. Quelle que soit la forme des entretiens que nous pouvons avoir avec lui, qu'ils soient directs ou indirects, spontanés ou suggérés, à quelques conclusions qu'ils aboutissent, l'Allemagne ne sera jamais à même de nous payer, en un court espace de temps, le

montant de notre créance ; le règlement sera toujours espacé sur un plus ou moins grand nombre d'annuités ; nous resterons donc exposés à des mécomptes ultérieurs. Pour nous prémunir contre ces périls futurs, dont le présent et le passé nous ont déjà trop clairement montré la vraisemblance et la gravité, nous avons besoin d'avoir et de garder entre les mains de solides nantissements et d'être en mesure de recouvrer nous-mêmes, le cas échéant, les sommes qui nous sont dues. Tout le reste n'est que du vent.

V

15 mai 1921.

La conférence de Londres. — Nouvelles concessions des Alliés. — L'état de paiements. — Le jeu des obligations. — L'ultimatum et l'apparente soumission du Reich. — L'occasion perdue.

Avant la Conférence de Londres et après l'entrevue préparatoire qui avait eu lieu à Lympne entre les premiers ministres britannique et français, M. Aristide Briand avait rendu compte de la situation à la Chambre des députés et au Sénat en d'admirables discours qui avaient reçu des deux assemblées l'accueil le plus chaleureux. « Il n'est pas de promesses que l'Allemagne n'ait multipliées, déclarait-il au Palais-Bourbon; il n'est pas de conversations qu'elle n'ait recherchées, de délais qu'elle n'ait sollicités, dont quelques-uns lui ont été accordés, et tout cela pour n'aboutir à rien, sinon à gagner du temps. Si, se retournant vers nous, elle nous adressait des propositions dilatoires, si elle nous proposait des

négociations nouvelles, elle a toutes raisons de penser que nous lui dirions : « Plus de paroles, « des actes ; plus de promesses, des garanties. » Quelques minutes plus tard, au Luxembourg, le président du Conseil ajoutait : « Nous sommes allés de déception en déception ; nous avons enregistré promesses sur promesses ; toujours, le moment venu de réaliser, qu'il s'agît de sécurité ou qu'il s'agît de réparations, nous avons rencontré la mauvaise volonté, j'aurais le droit de dire, la mauvaise foi de l'Allemagne... Je suis sûr que, le 1er mai, les Alliés, qui poursuivaient hier la victoire sur les champs de bataille, se retrouveront unis sur les champs de justice. »

La Conférence de Londres n'a malheureusement réalisé ni les espérances de M. Briand ni les nôtres, et lorsque nous en reparlerons dans quelques mois, je ne sais trop si nous ne serons pas amenés à répéter que « nous sommes allés de déception en déception ». Peut-être ne nous apercevrons-nous pas immédiatement des nouveaux sacrifices que nous avons faits : ils n'apparaissent qu'à une lecture attentive des documents. Mais un prochain avenir se chargera sans doute de mettre la vérité en lumière. Il est pénible de penser que ce n'est pas seulement « la mauvaise volonté » ou « la mauvaise foi » de l'Allemagne qui vient de nous

infliger cette déconvenue supplémentaire. Le président du Conseil a trouvé contre lui, chez certains de nos alliés, un parti pris de concessions qui a tout emporté et, non seulement il a été accordé à l'Allemagne un délai de douze jours après l'échéance du 1er mai, mais on a introduit, dans les conditions qui lui ont été signifiées, une multitude de savantes atténuations dont les effets se feront longtemps sentir. Les Chambres françaises s'étant dispersées à l'occasion de la session des Conseils généraux, le président du Conseil n'a pu encore présenter des explications officielles sur les décisions prises à Londres. C'est donc au premier ministre anglais que nous demanderons la pensée qui a inspiré les gouvernements alliés. Il l'a exposée dans un des discours les plus brillants qu'il ait prononcés. Je laisse de côté les conseils de modération qu'il a cru devoir prodiguer à la France et qui ont paru un peu indiscrets à quelques-uns de nos compatriotes. Ne soyons pas trop chatouilleux. M. Lloyd George nous donne l'exemple de la franchise entre amis. Nous en sommes plus à l'aise pour parler nous-mêmes en toute sincérité. Le premier ministre a, du reste, rendu à la France un hommage très émouvant et il a cherché, sinon à justifier, du moins à exposer nos revendications, avec un effort de compréhension dont il faut lui savoir

gré. « La position de la France, a-t-il dit, n'est pas la nôtre. Nous sommes entourés par la mer, la mer avec ses tempêtes, qui nous sépare de l'Allemagne, une Allemagne dont les meilleurs cuirassés sont au fond de l'eau. La position de la France n'est pas non plus celle de l'Italie. Il y a la haute muraille des Alpes, et la ville de Rome est située à des centaines de milles de toute frontière. Mais la France, elle, elle a le souvenir, et un souvenir de mémoire d'homme, de deux invasions, et au cours d'une de ces invasions, sa capitale a été occupée, elle a été bien près d'être occupée au cours de l'autre. » L'homme qui tient ce langage est, on le sent tout de suite, un grand ami de la France. Il n'est cependant pas toujours très exactement renseigné sur notre état d'esprit, sur nos intérêts, sur nos besoins, et il lui arrive de les sacrifier un peu trop facilement aux besoins, aux intérêts et à l'état d'esprit anglais. C'est, nous sommes bien forcés de le reconnaître, ce qui vient encore de se passer à Londres.

M. Lloyd George a énuméré avec beaucoup de précision tous les manquements qu'il y a lieu de relever à la charge de l'Allemagne. Il a noté que, si elle avait remis jusqu'à présent la plupart de ses canons lourds, elle avait, en revanche, conservé nombre de fusils et de mitrailleuses et irré-

gulièrement constitué des organisations militaires qui, réunies ensemble, peuvent former le noyau d'une armée très importante. Il a montré que l'attitude de l'Allemagne n'avait pas été plus satisfaisante dans la question des criminels de guerre et qu'après avoir été autorisé par les Alliés à ne pas livrer ces coupables, le gouvernement du Reich retardait systématiquement les poursuites devant la Cour de Leipzig. Pour les réparations, il a nettement déclaré que, malgré l'indulgence des Alliés, l'Allemagne avait failli à ses obligations et même laissé voir qu'elle ne voulait pas les remplir. Il lui a reproché de chercher aujourd'hui à répudier ses responsabilités. Il a fait justice de tous les faux-fuyants imaginés par elle ; il a traité ses offres de dérisoires ; il a rappelé les concessions faites par les Alliés à Boulogne, à Spa, à Bruxelles, à Londres, et il a ajouté : « Tous ces efforts pour amener l'Allemagne à des propositions loyales ayant échoué, il ne restait plus qu'à en venir aux prescriptions du traité, et la Commission des réparations a alors donné ses conclusions. »

Nous verrons tout à l'heure s'il est exact qu'on soit revenu aux prescriptions du traité et quel sort ont eu les conclusions de la Commission. Suivons, d'abord, M. Lloyd George. Il rappelle que la dette allemande a été fixée à six milliards

six cents millions de livres sterling or, c'est-à-dire à cent trente-deux milliards de marks or et il analyse les différents revenus que l'Allemagne peut, d'après lui, affecter au règlement de cette dette, prestations en nature, main-d'œuvre allemande, à propos de laquelle il prévoit des objections et des difficultés, et enfin prélèvement de 25 pour cent sur les exportations allemandes, prélèvement qui s'exécutera, dit-il, non pas en marks, mais en traites de change. Analyse un peu rapide et fort incomplète. M. Lloyd George néglige des moyens de paiement tels, par exemple, que les avoirs allemands à l'étranger. Pendant la guerre, les Français qui possédaient des valeurs étrangères les ont remises à l'État. Le gouvernement allemand peut donc bien, de son côté, comme il l'a déjà fait, du reste, au cours des hostilités, obtenir que ses nationaux lui livrent, contre remboursement en marks, les titres étrangers qu'ils détiennent ou les avoirs qu'ils gardent dans des banques, hors des frontières du Reich. Si l'Allemagne rencontrait, d'aventure, quelques difficultés de la part de ses capitalistes, il ne lui serait pas difficile de briser ces résistances. Il suffirait qu'elle le voulût ou qu'elle y fût contrainte par les Alliés.

Ce qui est certain, c'est que, pendant toute la durée de la guerre et depuis l'armistice, les

valeurs étrangères ont été, dans toutes les Bourses allemandes, l'objet d'importantes transactions. Le gouvernement du Reich a, à cet égard, des informations précises, puisque, dès le 23 août 1916, une ordonnance a prescrit à toute personne habitant l'Allemagne de déclarer les valeurs étrangères qu'elle avait en sa possession et les valeurs allemandes qu'elle avait déposées à l'étranger. De même, une ordonnance du 22 mars 1917 a autorisé le chancelier de l'Empire à exiger le prêt des valeurs étrangères qui seraient désignées par les pouvoirs publics et, en fait, toute une série de valeurs suédoises, danoises et suisses, puis, plus tard, d'obligations américaines, ont été expropriées. Le président de la conférence de Bruxelles a transmis au Reich, en janvier dernier, un questionnaire relatif aux conséquences de cette réglementation et à l'état actuel des avoirs étrangers de l'Allemagne. Suivant sa coutume, le gouvernement allemand n'a pas fourni les informations qui lui étaient demandées, mais la Commission des réparations a actuellement entre les mains la preuve que les nationaux allemands ont conservé une grande partie des valeurs étrangères qu'ils possédaient avant la guerre et que même bon nombre d'entre eux se sont constitué, au dehors, depuis la paix, des avoirs nouveaux, provenant de sources

diverses. Les hommes d'affaires allemands ont repris, avec une activité nouvelle, la tradition de l'impérialisme économique et ils ont recommencé à s'engager dans de grandes entreprises étrangères. On sait comment le groupe Stinnes a pénétré en Italie et en Autriche ; on se rappelle, en particulier, l'affaire de l'Alpine Montangesellschaft. Mais l'Institut Solvay, de Bruxelles, a déjà signalé à la Commission des réparations une cause beaucoup plus curieuse de formation d'avoirs allemands à l'étrangers. C'est l'évasion fiscale. La fraude a pris, en Allemagne, des proportions invraisemblables. Les contribuables du Reich s'arrangent, de plus en plus, pour ne pas payer leurs impôts. Ils exportent des billets de banque allemands ou des valeurs industrielles allemandes, et ils cherchent à s'en débarrasser à l'étranger contre des sommes qu'ils déposent dans des banques ou avec lesquelles ils achètent des valeurs. De même, beaucoup d'industriels ou de commerçants, faisant des opérations extérieures, laissent intentionnellement le gros de leurs bénéfices hors du Reich. Pour arriver, sans doute, au même but, de grands établissements se créent des filiales dans divers pays : témoin la maison Mendelsohn et la Deutsche Bank elle-même, qui se sont donné récemment des filiales hollandaises. Aussi bien, dans son numéro du

2 avril dernier, la *Gazette de Francfort* constatait-elle que, depuis la guerre, les avoirs allemands dans les anciens pays neutres, notamment en Hollande et en Suisse, avaient considérablement augmenté ; et les placements à l'étranger sont si bien devenus une habitude pour les gens du Reich qu'au mois de janvier, la *Vossische Zeitung* y consacrait une étude spéciale, remplie de recommandations et de conseils. Les experts de M. Lloyd George ne paraissent pas lui avoir donné. à ce sujet, les moindres renseignements. Omission fâcheuse, car le premier ministre britannique aurait certainement tiré, du récit de ces économies allemandes, de brillants effets oratoires.

Il a cependant, suivant son expression, invité le peuple allemand à regarder en face « des faits désagréables » . — « C'est, a-t-il déclaré, une excellente chose pour le peuple allemand lui-même que de s'entendre dire fermement et nettement que, s'il n'accepte pas les demandes des Alliés, ceux-ci doivent et veulent agir. » Il a alors expliqué que la France était prête à marcher dès le 1er mai et qu'elle désirait en finir, mais qu'elle s'était rendue à l'appel que lui avait adressé l'Angleterre et qu'elle avait consenti à ajourner encore sa marche en avant, pour donner à l'Allemagne une nouvelle occasion de réfléchir.

Puis, préoccupé, comme à l'ordinaire, de répondre aux critiques dirigées contre lui par ses compatriotes, M. Lloyd George a cherché à démontrer que le Conseil suprême ne s'était pas laissé influencer « par les banquiers israélites ». Cette réplique s'adressait spécialement à la *Morning Post*. Le grand journal conservateur avait, le 2 mai, publié les lignes suivantes : « Que gagnerait donc notre pays à capituler devant l'Allemagne après tant de sacrifices? Ces mystérieuses influences qui montrent tant de sévérité pour la France « chauvine » et tant de sympathie pour la « nouvelle Allemagne », qui sont si dures pour M. Poincaré, si indulgentes pour M. Stinnes, prétendent que l'action directe bouleversera l'Europe ; c'est, au contraire, l'absence d'action directe qui maintient le trouble en Europe. » Quelques jours après, la *Morning Post* mettait les points sur les i ; elle nommait « les mystérieuses influences » : elle désignait, en toutes lettres, des banquiers germanophiles de la Cité. M. Lloyd George a tenu naturellement à se défendre d'avoir cédé aux suggestions intéressées de quelques financiers cosmopolites, et personne n'a le droit de mettre sa parole en doute. Mais il n'est pas moins vrai que la combinaison à laquelle s'est arrêté le Conseil suprême donnera lieu à de vastes opérations bancaires où malheureusement

la France, nous allons le voir, ne sera pas toujours la première à trouver son compte.

Le discours de M. Lloyd George a fait taire l'opposition. Ceux des hommes politiques anglais qui avaient trouvé jusqu'ici qu'on ne ménageait pas assez l'Allemagne se sont déclarés satisfaits. Seul ou presque seul, le journal officieux des bolchévistes et des communistes, le *Daily Herald*, a encore jugé trop dures les conditions faites au Reich et prétendu un peu témérairement que c'était « l'école Poincaré » qui triomphait. Tous ceux des autres journaux qui avaient antérieurement critiqué les accords de Paris, comme imposant à l'Allemagne des charges excessives et disproportionnées à sa capacité de paiement, se sont ralliés aux nouveaux accords de Londres. Avec de très légères réserves, M. Keynes lui-même a donné son approbation aux conclusions adoptées. Aussi bien dans des feuilles allemandes que dans le *Manchester Guardian*, il a expliqué que l'intérêt du Reich était de s'incliner. Il a donné, d'abord, une raison politique : « Signez, a-t-il dit aux Allemands. La menace française s'évanouira ; la Ruhr ne sera pas occupée : et alors, nous nous emploierons peu à peu, nous autres, à faire réduire la créance des Alliés. » Il a produit, en outre, des arguments financiers, et montré que les accords de Londres étaient beau-

coup plus avantageux pour l'Allemagne que ceux de Paris.

« Ne vous laissez pas effrayer, a-t-il dit aux Allemands, par le chiffre théorique de cent trente-deux milliards, qu'a fixé la Commission des réparations. Il n'existe que sur le papier. D'après l'état qui vous a été adressé, vous n'êtes, en réalité, tenus de payer qu'une annuité fixe de deux milliards de marks or et une annuité variable représentant 26 pour cent de votre commerce extérieur. Quel est le chiffre actuel de vos exportations? Quatre milliards de marks or. Il coulera de l'eau sous les ponts de la Ruhr avant qu'elles s'élèvent à vingt-quatre milliards de marks or. Vous aurez donc très peu à payer dans les années prochaines; et, comme, d'autre part, il est convenu que les sommes que vous ne pourrez pas verser ne formeront pas boule de neige, tout se traduira finalement par un nouveau rabais sur la créance des Alliés. Prenez donc patience. D'autre part, quoi qu'il arrive, vous n'avez qu'à comparer les accords de Londres avec ceux de Paris pour constater que, malgré l'opposition de la France, nous vous faisons maintenant des propositions beaucoup plus favorables pour vous. Les accords de Paris comportaient des annuités fixes progressives et une annuité variable correspondant à 12 pour cent de vos envois à l'étranger.

Rapprochez les chiffres. Vous verrez que la combinaison qu'on vous offre maintenant est sensiblement moins lourde. Empressez-vous d'accepter. »

Il a été, tout de suite, facile de prévoir que l'Allemagne suivrait ces conseils. Elle s'est débattue quelques jours dans une crise ministérielle qui lui a permis de traîner les choses jusqu'à la dernière heure. Elle a constitué un nouveau Cabinet. M. Wirth, devenu chancelier et ministre des Affaires étrangères, s'est chargé de faire accepter l'ultimatum par le Reichstag, et 221 voix contre 175 ont adopté son programme. Capitulation, résignation ou calcul? L'avenir nous le dira. Voyons, en attendant, quel est, au juste, le présent.

La Commission des réparations avait souverainement jugé que, sur les vingt milliards de marks or que le traité obligeait l'Allemagne à verser avant le 1er mai, huit seulement avaient été payés. Elle avait mis le gouvernement du Reich en demeure de s'acquitter, pour la date convenue, du reliquat de douze milliards et notamment de remettre un milliard d'or sur l'encaisse métallique dont il disposait. Elle avait officiellement constaté la carence de l'Allemagne et, conformément aux prescriptions du traité, elle s'était retournée vers les gouvernements

pour leur signaler que le moment était venu de recourir aux sanctions et aux mesures de coercition. Dans sa déclaration du 5 mai, le Conseil suprême a lui-même rappelé que l'Allemagne avait, sur ce point, manqué à ses obligations. Mais, au lieu de prendre, comme c'était son droit, des garanties immédiates, il a fait venir à Londres la Commission des réparations et il a obtenu d'elle qu'elle retirât la sommation qu'elle avait envoyée à l'Allemagne. Dans l'état de paiements qu'elle a dressé le 6 mai, elle n'a plus, en effet, exigé le versement des douze milliards. Elle a seulement demandé que, pour une date ultérieure, c'est-à-dire pour le 1er juillet 1921, il fût créé par l'Allemagne des obligations jusqu'à concurrence du montant de la dette échue. Ces obligations porteront un intérêt de cinq pour cent de leur capital nominal et il sera mis, en outre, de côté un pour cent, en vue de les amortir. Les nations créancières en tireront ce qu'elles pourront, auprès des grands banquiers qui les voudront bien prendre, et, alors même qu'elles ne recevraient que sept ou huit milliards, l'Allemagne sera libérée de tout ce qu'elle doit aujourd'hui. Quant à la remise du milliard de marks or appartenant à la Reichsbank, il n'en est plus question. Sous la pression des gouvernements alliés, la Commission retire sa réclamation. Elle

accorde un délai supplémentaire de vingt-cinq jours au Reich et elle lui permet de s'acquitter, non plus en or, mais en devises étrangères, en traites sur l'étranger ou en effets à trois mois sur le Trésor allemand.

Le Conseil suprême, puisqu'il faut encore l'appeler de ce nom, a également reconnu, dans sa déclaration du 5 mai, que l'Allemagne n'avait pas désarmé ; et au moment même où il faisait cette constatation, nous assistions, en effet, au scandaleux spectacle de l'Orgesch, s'apprêtant à marcher sur la Haute-Silésie. Jamais n'avait été plus justifiée la phrase qu'avait écrite le cardinal Dubois dans sa belle lettre à l'archevêque de Cologne : « La patience de la France est à bout. » D'après la convention du 29 janvier, le terme fixé par le traité pour la dissolution de l'Orgesch et de l'Einwohnerwehr, a été reculé jusqu'au 30 juin prochain ; mais, dans un mois et demi, le désarmement militaire, naval et aérien, doit être total. Non seulement, l'Allemagne n'a rien fait pour le préparer ; mais elle se sert de ses organisations illicites pour menacer la Pologne. Le gouvernement français lui a signifié qu'il considérerait comme une violation du traité toute incursion de ses troupes de police en Haute-Silésie et il a eu parfaitement raison de prendre cette attitude. Mais, si l'Allemagne passe outre,

que décideront les Alliés? Faudra-t-il que, malgré le rappel de la classe 19 et tous les préparatifs faits pour l'occupation de la Ruhr, nous restions inactifs jusqu'au 30 juin et que nous nous laissions, dans l'intervalle, braver par le Reich?

La Commission des réparations, usant d'une extrême modération, avait fixé à cent trente-deux milliards le montant de la créance alliée. En procédant à cette évaluation, elle avait déduit du chiffre des dommages les restitutions faites ou à faire par l'Allemagne et elle n'avait pas non plus compris dans le total de la dette ce que doit verser l'Allemagne pour rembourser aux gouvernements alliés et associés les sommes que leur a empruntées la Belgique. Mais, même augmentée de ces deux éléments, l'estimation de la Commission restait fort au-dessous de la réalité. Elle avait été le résultat d'un compromis assez pénible entre le délégué français, l'honorable M. Dubois, et le représentant anglais, sir John Bradbury, qui voulait s'en tenir au chiffre de cent quatre milliards et qui avait défendu la thèse du gouvernement britannique avec une habileté passionnée.

On pouvait, du moins, espérer que, dans l'état de paiements, dressé ensuite par la Commission, il ne serait fait aucune remise sur le total ainsi

fixé. Le traité de Versailles prenait même soin de dire que, si la Commission avait la faculté d'accorder des délais à la majorité des voix, elle ne pouvait rien remettre de la dette qu'à l'unanimité (paragraphe 13 de l'annexe II). Mais, à Londres, la Commission, délibérant sous l'aile du Conseil suprême, a fini par adhérer à d'ingénieuses combinaisons qui auront pour effet de volatiliser une partie des cent trente-deux milliards.

Elle a imaginé, — ou on a imaginé pour elle, je ne sais, — deux autres séries d'obligations, s'ajoutant à celle dont j'ai parlé plus haut. Le 1er novembre prochain, il sera créé de nouveaux titres pour trente-huit milliards de marks or. Comme les premiers, ils porteront intérêt à 5 pour cent et seront amortis au moyen d'un versement annuel de un pour cent à opérer par l'Allemagne. Les puissances créancières négocieront encore ces bons comme elles le pourront; elles les placeront, si elles trouvent preneurs, en Amérique ou ailleurs; et, comme il est évident que personne n'acceptera sans rabais des bons allemands ne rapportant que 5 pour cent, la différence entre le prix de cession et le pair restera à la charge des créanciers. Quant à l'Allemagne, elle sera créditée du chiffre nominal, comme si nous l'avions touché. J'entends qu'on nous dit :

Le traité, lui aussi, prévoyait que la Commission des réparations recevrait de l'Allemagne, en trois tranches, des bons au porteur pour cent milliards de marks or, et l'intérêt de 5 pour cent ne devait commencer qu'en 1926; jusque-là, ces valeurs ne devaient rapporter que deux et demi; nous gagnerons donc deux et demi pour cent pendant cinq ans. Oui, mais les cent milliards de bons du traité ne constituaient qu'un premier versement, fait comme reconnaissance et garantie de la dette allemande, et cette dette devait être égale à la totalité des dommages. Du moment où une amputation était pratiquée sur la créance, il eût été légitime de fixer l'intérêt à un chiffre correspondant à la réalité économique, de façon que les bons pussent se négocier dans le voisinage du pair.

Une troisième série de quatre-vingt-deux milliards devra également être créée et remise, sans coupons attachés, à la Commission, avant le 1er novembre 1921, et c'est la Commission qui les émettra ensuite, aux époques qu'elle jugera convenables, dans les mêmes conditions d'intérêt et d'amortissement que les précédentes.

Jusqu'à ce que toutes ces obligations aient été amorties, l'Allemagne devra donc payer, chaque année, d'abord, une somme de deux milliards de marks or et, en second lieu, soit une somme que

la Commission déterminera comme étant l'équivalent de 25 pour cent de la valeur des exportations allemandes, soit telle autre somme équivalente, qui pourrait être fixée d'après un autre indice agréé par la Commission, et enfin, en troisième lieu, une somme supplémentaire équivalente à un pour cent de la valeur totale des exportations allemandes, somme supplémentaire qui pourra être réduite ultérieurement au chiffre nécessaire pour assurer le service de l'amortissement et de l'intérêt des titres en circulation. J'arrête là ces détails fastidieux. Mais question capitale : comme garantie d'exécution, que nous offrent les accords de Londres? Ils nous offrent une nouvelle Commission, ou plûtôt une sous-commission spéciale, qu'on appellera, pour nous tranquilliser, le Comité des garanties, et qui sera enfantée par la Commission des réparations.

Le Comité des garanties sera chargé d'assurer l'application des articles 241 et 248 du traité de Versailles. Mais, bien entendu, il n'aura pas plus de pouvoirs d'exécution que sa mère. Il aura qualité pour surveiller l'application au service des obligations des fonds qui devront y être affectés comme garanties : produits des douanes maritimes et terrestres, prélèvement de 25 pour cent sur le valeur des exportations, produit des taxes ou impôts directs ou indirects, pro-

duit de toutes autres ressources proposées par le gouvernement allemand. Le gouvernement allemand devra verser, en or ou en monnaies étrangères, à des comptes ouverts au nom du Comité et surveillés par lui, tous les fonds qui seront ainsi recueillis.

Le Comité aura, nous dit-on, « le droit de prendre toutes mesures jugées nécessaires pour assurer l'accomplissement régulier de sa tâche ». Ni le Conseil suprême, ni la Commission, ne nous ont indiqué quelles pourraient être ces mesures, ni comment elles seraient prises. Tout ce que nous savons de précis, par l'article VII de l'état des paiements, c'est que « le Comité des garanties n'est pas autorisé à s'ingérer dans l'administration allemande ».

Telles sont, dans les grandes lignes, les clauses auxquelles le Reichstag a donné, à une faible majorité, une adhésion maussade. Elles représentent de nouvelles et importantes concessions des Alliés, par rapport au traité de Versailles et à toutes les conventions ultérieures. C'est ainsi que les quarante-deux versements fixes, envisagés à Paris, qui formaient les deux cent vingt-six milliards dont on avait tant parlé, correspondaient, calcul fait au taux de 5 pour cent, à une valeur actuelle d'environ quatre-vingt-quatre milliards, tandis que les quarante-deux premières annuités

fixes de Londres atteignent à peine un total de quatre-vingt-quatre milliards et correspondent, calcul fait au même taux d'intérêt, à une valeur actuelle qui n'est pas même de trente-cinq milliards. Pour combler, en tout ou en partie, la différence entre ce que M. Lloyd George appelait la facture de Paris et la facture de Londres, il faudrait donc que les exportations allemandes finissent par s'élever à des chiffres très supérieurs à ceux dont M. Loucheur faisait état devant la Chambre, dans la séance du 8 février dernier; et il est très invraisemblable que les prévisions de M. Loucheur, déjà fort optimistes, puissent être dépassées.

Comme contre-partie de ces concessions nouvelles, il eût été naturel que les Alliés prissent, au moins, sans plus tarder, des gages matériels. C'était, en France, le vœu certain des Chambres et du pays; et, lorsque M. Briand a fait rappeler une classe, tout le monde a vu dans son geste le signe d'une inévitable et prochaine action de justice. Mais, au moment où nous nous apprêtions à nous assurer enfin une garantie positive, nos amis nous ont retenus. Il leur a paru suffisant que l'Allemagne changeât de ministres et qu'elle levât les mains en l'air, comme autrefois ses soldats, lorsqu'ils attiraient les nôtres dans un guet-apens. Devant cette soumission provi-

soire, devant la signature d'une déclaration qui a une forme irréprochable, mais que la *Deutsche Zeitung* qualifie déjà elle-même effrontément de nouveau chiffon de papier, le Conseil suprême s'est senti rassuré; il a enjoint à nos gendarmes et à nos huissiers de laisser le débiteur en paix et de retourner chez eux. Bien. Mais contre ce qu'on nous a demandé, que nous a-t-on donné? Nous ne le saurons pas avant quelque temps. Pour le moment, reportons-nous à la déclaration commune du 5 mai. Il y est dit que les Alliés décident de « procéder, le 12 mai, à l'occupation de la Ruhr et de prendre toutes autres mesures militaires et navales, faute par le gouvernement allemand d'avoir rempli les conditions ci-dessus» . — « Mais, disent déjà les Allemands, le 12 mai est passé; nous nous sommes inclinés, et nous avons, par suite, définitivement échappé à l'occupation de la Ruhr. Du reste, la déclaration du 5 mai portait, ajoutent-ils, que l'occupation de la Ruhr cesserait lorsque nous aurions exécuté les conditions énumérées au paragraphe C. Or, quelles étaient ces conditions? C'était « de déclarer catégoriquement, dans un délai de six jours après la conversation des Alliés, notre résolution d'exécuter sans réserve nos obligations. Cette résolution, nous l'avons déclarée. Que peut-on nous demander de plus aujourd'hui? Il n'est

écrit nulle part que, si, à un moment quelconque, nous manquons, sans le vouloir, à une de nos obligations, la Ruhr sera occupée. » Et il est vrai que le texte de la déclaration commune est fort obscur. On affirme « de source autorisée » que, le 4 mai, à la fin de la séance du Conseil suprême, M. Lloyd George a répondu à une question de M. Briand : « Si un manquement survient dans l'avenir, au cours du programme imposé au gouvernement de Berlin, la sanction de la Ruhr sera appliquée sur rapport de la Commission des réparations et de la Commission interalliée de contrôle militaire » ; et ces paroles ont été, paraît-il, inscrites au procès-verbal. Parfait. Mais les Allemands qui n'ont pas lu le procès-verbal, nous disent déjà : Pourquoi rien de pareil dans la déclaration commune? Pourquoi rien de pareil dans la signification que nous avons reçue? Et pour combien de temps le premier ministre anglais a-t-il accepté l'interprétation du président du Conseil français? Pour la durée des annuités? Voilà, concluent les Allemands, une épée de Damoclès qui, dans l'intervalle, aura le temps de se rouiller.

Et malheureusement, en effet, ce qui se passe à l'intérieur du Reich n'est pas pour nous rassurer sur l'avenir. La sincérité personnelle de M. Joseph Wirth est hors de cause. Il a tenu un

langage correct et son acceptation est conçue en termes catégoriques. Mais aura-t-il le moyen de maintenir une majorité chancelante? Aura-t-il la force de résister aux courants contraires? Aura-t-il la volonté de rappeler son pays à un plus juste sentiment des réalités? Sur tout le territoire du Reich, on voit s'agiter aujourd'hui des sociétés nationalistes, telles que le « Rettet die Ehre », soutenues par le budget du Reich, à l'aide des millions soustraits à la caisse des réparations. Pour essayer de prouver au monde que l'Allemagne n'est pas responsable de la guerre, le « Rettet die Ehre » se livre à une propagande forcenée dans tous les pays. Puisque, malgré la mauvaise foi de l'Allemagne, nous avons renoncé, pour l'instant, aux hypothèques et aux nantissements, ne fermons pas, du moins, les yeux sur la campagne de falsification et de revanche qui se poursuit au delà du Rhin. Sinon, nous nous réveillerons, un beau jour, en présence d'une Allemagne fortifiée et arrogante, qui nous dira : « Vous avez laissé passer l'heure. Tant pis pour vous. »

VI

1er juin 1921.

M. Lloyd George et la Haute-Silésie. — L'Angleterre et la France. — L'Entente avant la guerre. — L'Entente pendant la guerre. — L'Entente depuis la guerre. — Le français, langue diplomatique. — L'occupation de la rive gauche du Rhin. — En Haute-Silésie.

Le regrettable malentendu qui a éclaté, à propos de la Haute-Silésie, entre M. Lloyd George et le gouvernement français, n'était malheureusement que trop facile à prévoir. Il y a de longs mois déjà que, dans toutes les questions qui touchent à la Pologne, la politique des Alliés est mal accordée; et, du reste, à quiconque ne ferme pas les yeux à l'évidence, les « surfaces de friction » apparaissent chaque jour plus nombreuses entre l'Angleterre et la France. L'Entente cordiale, Dieu merci ! n'est pas en péril, mais, si nous voulons la maintenir intacte, nous devons nous rendre exactement compte des petits dissentiments qui la menacent, et rechercher loyalement les moyens de la fortifier. Ce serait faire injure au caractère britannique que de n'avoir pas le

courage de parler franchement, dans une crise dont l'issue dépend, en grande partie, de notre sincérité. Les plus solides amitiés sont faites de confiance mutuelle, et c'est un déplorable système que de vouloir ruser et jouer au plus fin avec ceux dont on tient à garder l'estime.

Avant la guerre, l'Entente cordiale n'était consacrée par aucun acte diplomatique. L'accord de 1904, qui avait réglé les litiges pendants entre la Grande-Bretagne et la France, n'avait pas, par lui-même, le caractère d'une alliance. C'est la pratique qui a peu à peu établi, entre les deux nations, de tels rapports d'intimité que, pour l'examen de tous les grands problèmes européens, leurs chancelleries cherchaient naturellement à se concerter. Après l'attentat de Serajevo, lorsque l'attitude de l'Autriche et de l'Allemagne devint inquiétante pour la paix du monde, rien ne nous permettait de préjuger les résolutions de l'Angleterre. Elle n'avait aucun engagement envers nous. La ville de Londres avait chaleureusement acclamé la France, en 1913, dans la personne du président de la République; la ville de Paris avait fait, en 1914, au roi George V un accueil enthousiaste; mais nous n'avions aucune certitude d'être soutenus par l'Angleterre, s'il plaisait à l'Allemagne de se jeter sur nous. Lorsque l'orage a fondu, sir

Edward Grey a déployé une magnifique activité pour mettre l'Europe à l'abri de l'averse ; il a multiplié les initiatives pour retenir l'Allemagne et l'Autriche ; et il a certainement, par là, bien mérité de l'humanité. Mais, à la veille de la catastrophe, lorsque la France interrogeait l'Empire britannique sur ses intentions, l'Empire britannique restait muet. Il consultait son intérêt, et il avait raison. Il n'avait pas à se sacrifier pour autrui. Son intérêt était certainement de ne pas laisser écraser la France, et la clairvoyance de ses hommes d'État les avait, tout de suite, fixés sur ce point ; mais, dans un pays d'opinion, ils voulaient être sûrs d'être compris par l'homme de la rue ; et ils attendaient. Si l'Allemagne n'avait pas commis le crime de violer la neutralité belge, nul ne sait combien cette attente aurait pu se prolonger.

L'ultimatum de Berlin au Cabinet de Bruxelles a révolté la conscience britannique. L'Angleterre, garante de l'indépendance de la Belgique, n'a pas, un instant, songé à oublier ses engagements. Pour les tenir, elle a déclaré la guerre à l'Allemagne et elle a pris ainsi, en toute liberté, une décision qui lui fait grand honneur et qui, du reste, était, elle aussi, conforme à son intérêt bien entendu. Elle ne pouvait, en effet, laisser les Allemands s'emparer d'Ostende et d'Anvers et s'installer définitivement, en face d'elle, sur

la mer du Nord. Dans les plus nobles déterminations des puissances, il y a toujours un peu de cet égoïsme sacré, dont un président du conseil italien a fait, au cours de la guerre, une apologie raisonnée, et lorsque, ces jours-ci, l'ambassadeur des États-Unis à Londres a déclaré, au Pilgrim's Club, que son pays « n'avait pas envoyé des soldats au delà des mers pour sauver l'Angleterre, la France et l'Italie, mais uniquement pour sauver les États-Unis d'Amérique », le colonel Harvey n'a fait qu'exprimer, à son tour, une vérité que la France est trop souvent tentée de perdre de vue. Les maximes *Charity begins at home,* ou *Chacun pour soi,* ont, sans doute, du point de vue d'une morale supérieure, quelque chose d'étroit et de choquant, et l'idéalisme du peuple français a ce mérite qu'il nous pousse souvent à nous élever au-dessus de nos propres intérêts; mais il a, en même temps, ce défaut qu'il nous empêche parfois de discerner les véritables mobiles de notre prochain.

Donc chacune des nations alliées et associées est entrée en guerre pour son propre compte, et d'aucune on n'aurait pu, sans excès de candeur, attendre une conduite différente. Nous nous sommes entr'aidés; nous avons participé à une œuvre de défense commune; nous nous sommes trouvés unis dans une heure où la liberté de tous

était menacée; nous ne pouvons pas ne pas garder pieusement le souvenir de cette solidarité; mais elle n'a pas fait de certains d'entre nous les débiteurs des autres et, en particulier, si la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne a été d'un grand secours pour la France, la rapide mobilisation de la France a été d'un grand secours pour la Grande-Bretagne.

Une fois les hostilités commencées, chacun des deux peuples a réalisé des prodiges pour assurer la victoire, et ce n'est pas moi qui chercherai à sous-estimer les merveilleux efforts accomplis, sur terre et sur mer, par l'Empire britannique. En moins d'un an, lord Kitchener a réussi à constituer une armée; les dominions et les colonies ont recruté, avec une rapidité extraordinaire, d'admirables contingents; la Grande Flotte a condamné à l'immobilité et à l'inertie les navires allemands de haut bord; l'Angleterre enfin a fait des miracles pour purger la mer du Nord, la Manche et l'Océan des sous-marins qui commençaient à les infester. Mais nous, n'avons-nous été pour rien dans la victoire?

Lorsque la vague germanique a déferlé sur le sol de Belgique et de France, nous étions presque seuls. La petite armée belge, qui s'était vaillamment battue, même après la prise de Liége et l'investissement d'Anvers, avait fini par

être écrasée sous le nombre et avait besoin d'être entièrement reconstituée avant de reprendre campagne. Les quatre divisions britanniques, que commandait le maréchal French, étaient composées de soldats énergiques et courageux; mais, un peu dépaysé sur le continent, leur chef craignait toujours de s'éloigner de ses bases maritimes et il ne prêtait au commandement français qu'une assistance incertaine et précaire. Si, à cette époque, l'armée française n'avait pas été en mesure de faire face à l'ennemi, la bataille de la Marne, au lieu de finir en victoire éclatante, se serait terminée par une défaite irréparable. A cette heure décisive, c'est l'armée française qui a été l'avant-garde des armées de l'univers et qui s'est fait décimer pour le salut de tous. C'est elle encore qui, les semaines suivantes, a lutté de vitesse avec l'envahisseur dans la fameuse course à la mer et qui a remporté cette victoire de l'Yser qui a protégé, non seulement les côtes françaises, mais les côtes anglaises et a laissé à la Grande-Bretagne le temps de recruter et d'organiser ses troupes métropolitaines et coloniales. Plus tard, en 1916, lorsque l'Allemagne s'est ruée sur Verdun, pour tâcher d'ébranler et de crever le front des Alliés, c'est encore l'armée française qui a soutenu le choc et qui a passé presque tout entière dans la « noria »

de Pétain pour arrêter l'ennemi sous les murs de la place lorraine.

Plus tard encore, en mars 1918, lorsque lord Milner a été envoyé en France par le cabinet de Londres, quelle était la situation? L'éminent ministre britannique l'a dépeinte lui-même dans le mémorandum qu'il a adressé le 27 mars 1918 à son gouvernement : « Le grand mystère était l'effondrement de la cinquième armée, qui restait jusqu'alors inexpliqué. Par suite du degré de désorganisation de cette armée et du fait que les communications étaient coupées de toutes parts, il était difficile de se rendre compte de ce qui s'était passé. D'une façon générale, on ne pouvait douter cependant que cette armée ne fût brisée et qu'une brèche n'eût été ouverte entre le flanc droit de la troisième armée et les Français. » C'est à la suite de cette rupture, qui pouvait entraîner un désastre, qu'eurent lieu les entrevues de Compiègne et de Doullens et que le général Foch fut chargé par les gouvernements britannique et français de coordonner l'action des armées alliées sur le front ouest. Quelques jours après, cette première mesure aboutissait à sa conclusion logique, et Foch était nommé général en chef des armées alliées. On ne contestera point, je pense, que l'unité de commandement et le génie militaire de Foch

aient été pour quelque chose dans le succès final.

La France a donc le droit de revendiquer une large part dans l'honneur de la victoire; et elle a, hélas! subi une part non moins large des sacrifices communs. C'est elle qui, de toutes les nations, a eu, non seulement la proportion la plus élevée, mais le chiffre absolu le plus fort, d'officiers et de soldats tués à l'ennemi. Restée sur la brèche du commencement à la fin, appelée à faire, aux moments critiques, les efforts les plus vigoureux, elle a payé de plus de quatorze cent mille morts les incomparables services qu'elle a rendus à la coalition. Que les puissances alliées montrent leurs listes funèbres! Elles ne sont, sans doute, pas moins glorieuses que les nôtres, mais elles sont toutes singulièrement moins longues et l'Empire britannique tout entier, avec le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Indes, reste loin derrière nous, à distance de plusieurs centaines de mille de vies humaines. Et, sans doute, Londres a reçu, comme Paris, de sinistres visites aériennes, mais c'est sur le sol de France qu'on s'est battu; ce sont les Flandres, la Picardie, la Champagne, la Lorraine, qui ont été, pendant plus de quatre années, le théâtre ensanglanté de la guerre. Nos villes et nos villages ont été détruits, tantôt par les obus allemands, tantôt, quand telles étaient

les nécessités militaires, par les projectiles des armées alliées. Plusieurs de nos plus belles provinces ont été saccagées et ruinées pour que fussent sauvées, tout à la fois, la liberté de la France et la grandeur de l'Angleterre. Nos provinces du Nord et de l'Est sont restées, durant toutes les hostilités, le champ de bataille de l'univers. Elles ont, pour ainsi dire, appartenu indivisément aux armées alliées, qui y ont vécu, cantonné, combattu; et, si ces armées ont ensemble repoussé l'étranger, si la coopération britannique et américaine a grandement facilité cette œuvre de libération, notre territoire a été le rempart, le glacis ou la tranchée, qui ont protégé, comme disait le président Wilson, la frontière de la liberté.

La victoire est venue et nous avons pavoisé nos ruines. Nous étions en droit d'espérer que tous nos amis nous aideraient à les relever et, lorsqu'a commencé l'examen des conditions de la paix, nous nous sommes étonnés des difficultés que nous rencontrions, comme si nous pensions que l'héroïsme de nos soldats et les souffrances de nos populations devaient faire oublier à nos alliés leurs habitudes et leurs intérêts, leurs passions et leurs préjugés. La guerre avait, au contraire, développé et exaspéré, chez la plupart des peuples, jeunes ou anciens, les sentiments

nationaux et la volonté de puissance; et là où nous nous imaginions ne rencontrer que bonne grâce et complaisance, nous avons eu la surprise de nous heurter à des contradictions et à des résistances.

On a commencé par déposséder notre langue de ses anciens privilèges diplomatiques. Tous les traités qui ont suivi la paix, traités de Versailles, de Saint-Germain, de Sèvres, de Trianon, ont été rédigés, tantôt en deux idiomes, tantôt en trois. En 1784, la classe des Belles-Lettres de l'Académie de Berlin mettait au concours la question suivante : « Qu'est-ce qui a fait de la langue française la langue universelle de l'Europe? Par où mérite-t-elle cette prérogative? Est-il à présumer qu'elle la conserve? » En 1921, l'Académie française peut choisir, pour le prix d'éloquence, ce sujet mélancolique : « Qui est-ce qui a fait perdre à la langue française sa qualité de langue diplomatique de l'Europe? Par où a-t-elle mérité cette disgrâce? Est-il à présumer qu'elle s'en relève? »

Au dix-huitième siècle, lorsque des États comme la Suède, la Suisse, la Sardaigne, l'Espagne, les Pays-Bas, la Hongrie, la Prusse contractaient entre eux, même en dehors de la France, ils se servaient de notre langue. Au dix-neuvième siècle, même après nos revers, on

parle français au Congrès de Vienne, on parle français dans les négociations de Francfort, on parle français au Congrès de Berlin, aux Conférences de Madrid, d'Algésiras, de la Haye. A Versailles, à Saint-Germain, à Sèvres, à Trianon, notre souveraineté linguistique a été démembrée. Vaincus, nous l'avions conservée ; vainqueurs, nous avons dû la partager.

Concession de pure forme? Non pas. Premier signe des concessions qui nous ont, tout de suite, été arrachées sur le fond. Voisine d'une Allemagne agressive, la France aurait eu intérêt à ne pas voir cette puissance redoutable fortifiée, dans le traité de paix, par la consolidation de son unité. L'Empire, né de notre défaite, était encore, en 1914, une agglomération d'États qui conservaient, au moins, un semblant d'indépendance. Nous aurions trouvé, dans une constitution fédérative, un peu plus de sécurité que dans un Reich centralisé. On nous a opposé une prétendue volonté populaire qui ne s'était, du reste, manifestée nulle part ; on a allégué qu'une Allemagne unifiée serait une débitrice plus solvable ; et on nous a amenés, par une série de sophismes, à consacrer nous-mêmes l'indivisibilité de l'Allemagne.

Mais puisqu'on invoquait, à tort ou à raison, les droits des nationalités pour laisser la Prusse

absorber ainsi les autres États de l'Allemagne, la justice et la logique eussent voulu qu'on fît, en revanche, sortir de l'Allemagne les provinces dérobées aux pays voisins. On n'a pas osé ne pas admettre ce principe général, mais on en a entouré l'application de formalités ou de restrictions qui l'ont trop souvent rendu illusoire. Il eût été naturel qu'on rendît à la France l'Alsace et la Lorraine telles qu'elles nous appartenaient avant la spoliation de 1815 ; nos alliés ne l'ont pas voulu ; on nous a strictement restitué ces provinces dans leurs frontières rétrécies de 1870. On a soumis à un plébiscite des cercles wallons comme ceux d'Eupen et de Malmédy ; on n'a pas osé détacher de l'Allemagne, sans une consultation nouvelle, les duchés qu'elle avait pris au Danemark, et ainsi il est arrivé que, dans une partie du Slesvig, le voleur a été favorisé par l'usage qu'il avait fait du bien volé. Enfin, sous l'influence prépondérante du Cabinet britannique, on a marchandé à la Pologne les moyens de renaître. On ne lui a pas donné le débouché maritime que lui avait promis le président Wilson ; on a soumis le port de Dantzig à un régime hybride qui a mécontenté, à la fois, l'Allemagne et la Pologne ; et pour la Haute-Silésie, qui, d'après toutes les statistiques allemandes d'avant-guerre, devait être considérée comme polonaise,

on a accordé à M. Brockdorff-Rantzau le plébiscite qu'il demandait. Ici encore, c'est M. Lloyd George qui est intervenu, contrairement au vœu de la France et contrairement même à l'avis des experts anglais, pour donner cette satisfaction à l'Allemagne, comme si l'Angleterre pouvait attendre un profit moral ou matériel de l'agrandissement du Reich et de l'abaissement de la Pologne.

Nous n'avons guère été mieux partagés dans les autres parties des traités. Les colonies allemandes ont été remises aux Alliés, mais ce n'est pas à nous qu'ont été attribuées les plus importantes. L'empire turc a été partagé, mais il l'a été de telle façon que l'Angleterre a vu, en Orient, son autorité s'accroître aux dépens de la nôtre. La Mésopotamie et les grands chemins de l'Asie sont maintenant entre les mains de l'empire britannique; dans la Palestine, qui, d'après les accords anglo-français de 1916, devait être internationalisée, le sionisme est devenu, après la paix, le prête-nom de l'Angleterre; l'émir Feyçal, protégé et pensionné par nos Alliés, a fait tout ce qui dépendait de lui pour nous expulser de Syrie; bref, nous avons accepté à Sèvres un traité que désavouent les signataires eux-mêmes, dont on n'a pas osé demander la ratification aux Chambres et qui allume aujourd'hui en Orient de nouveaux incendies.

Si réduite que fût la part qu'on nous laissait dans la victoire, nous étions cependant disposés à nous en contenter. Mais nous demandions à être indemnisés de nos dommages et, sur ce chapitre du moins, nos Alliés nous avaient fait, dans le traité, les plus belles promesses. Nous avions répondu que nous nous défiions un peu de la bonne volonté allemande et nous avions demandé des garanties ou des gages. Il semblait, en particulier, tout à fait légitime d'occuper une partie du territoire du Reich aussi longtemps que nous ne serions pas payés. Les Allemands nous avaient donné, de 1870 à 1873, un exemple que nous avions le droit de suivre. — Mais, nous a-t-on répliqué, vous allez toucher une somme si formidable que l'Allemagne ne pourra vous la verser entièrement que par annuités et ces annuités s'échelonneront pendant plus d'un quart de siècle. Il est impossible que l'occupation militaire dure aussi lontgemps. — Pourquoi? — Vos troupes finiraient par avoir des difficultés avec les populations; et puis, nous prendrons part nous-mêmes à l'occupation, et nous ne voulons pas garder indéfiniment des soldats sur le continent. Et on a réduit la durée de l'occupation à quinze ans.

Il eût été raisonnable que les frais de cette occupation fussent directement supportés par les

habitants et que l'autorité militaire eût, dans le pays, les mêmes droits que les armées allemandes en France après 1870. — « Non, nous a-t-on dit. Les Alliés feront l'avance des frais; l'Allemagne remboursera ensuite; quant à l'autorité militaire, elle serait peut-être trop dure; créons une commission civile interalliée; ce sera une marque de courtoisie envers les Allemands. » Et nous avons cédé. — Du moins, demandions-nous, il faut désarmer l'Allemagne. C'est la condition essentielle de la paix future. — Rassurez-vous. Si vous renoncez à prolonger l'occupation de la rive gauche du Rhin au delà de quinze ans, c'est nous-mêmes, Angleterre et États-Unis, qui vous assisterons en cas de nouvelle offensive allemande. N'avez-vous pas confiance en notre amitié ou doutez-vous de notre parole? Voici un engagement signé de nous deux, président Wilson et Lloyd George, qui garantit votre tranquillité. Mais, dans ce vieux droit français auquel les Normands ont fait autrefois passer la Manche, il y avait un adage que le premier ministre britannique paraît avoir oublié : « Donner et retenir ne vaut. » Son engagement était subordonné à celui de l'Amérique et, comme l'Amérique a répudié les promesses de M. Wilson, M. Lloyd George s'est tenu pour libéré. Des Anglais, qui connaissent la France et qui l'aiment, tels que lord Derby, ont vainement insisté pour

qu'un pacte d'alliance fût signé entre l'Angleterre et nous; le Cabinet britannique ne les a pas écoutés; il n'a même pas consenti à demander aux Communes de voter l'engagement d'assistance éventuelle, sans le subordonner plus longtemps à l'assentiment des États-Unis; il a étendu la doctrine de Monroe à l'Angleterre; il n'a pas voulu promettre, d'avance, d'intervenir dans un conflit européen.

Telle était donc, dans l'ensemble, la position fort modeste et, par bien des côtés, assez périlleuse que nous faisait le traité de Versailles. Elle était loin de remplir nos espérances et de répondre à nos sentiments de justice; et, déjà, à mesure que cet acte diplomatique a été mieux connu, ont commencé les premières déceptions de la France. Nous avions, du moins, le droit de penser que tous les sacrifices nous avaient été demandés avant la signature et que le traité ayant été approuvé par le Parlement, en Angleterre comme en France, et consacré, dans les deux pays, par une ratification solennelle, il deviendrait la loi commune et ne donnerait plus lieu à de nouveaux amendements. C'était là une illusion et nous n'avons pas tardé à nous en apercevoir. Dans l'exécution même des conventions signées, des divergences de vues se sont immédiatement produites, qui de Boulogne à San-Remo, de Hythe à

Spa, de Paris à Londres, se sont accusées davantage. Dans ces entrevues rapides, où les photographes jouaient souvent un rôle plus important que les experts, il arrivait parfois aux ministres français de ne pas mesurer très exactement la force de notre opinion publique et de croire qu'ils feraient accepter aisément les concessions auxquelles ils étaient amenés. Mais la France, elle, avait des idées très claires. Elle voulait la paix et elle voulait son droit. Elle ne comprenait pas qu'on pût rogner encore quelque chose du minimum que lui avait donné le traité; et, dès qu'elle a vu qu'à chacune des conférences, on nous arrachait, un à un, nos pauvres avantages, elle a senti monter en elle la tristesse et le mécontentement. Lorsqu'elle a constaté que M. Lloyd George, après avoir annoncé à son de trompe l'extradition de Guillaume II et des autres coupables, renonçait à ses projets, elle a craint que cette première marque de faiblesse n'encourageât la résistance du Reich sur tous les autres chapitres du traité. Lorsque des délais successifs ont été, à la demande de l'Angleterre, accordés à l'Allemagne pour le désarmement terrestre, la France n'a pas pu se défendre de penser que nos amis britanniques avaient été, avec raison, plus fermes dans l'exécution du désarmement naval. Lorsqu'enfin notre pays a vu la politique suivie, depuis bientôt

un an et demi, par les cabinets français, au sujet des réparations et des garanties, il n'a pu supposer qu'une conduite aussi contraire à ses vœux et à ses intérêts fût libre et spontanée, et il a été, non sans un peu d'humiliation, forcé de conclure qu'au lieu de naviguer par nos propres moyens, nous étions remorqués.

Le jour où un de nos ministres s'était émancipé jusqu'à faire occuper Francfort, M. Lloyd George s'était promis, non seulement d'éloigner le plus tôt possible nos troupes de cette ville, mais d'établir désormais au profit de l'Angleterre, dans l'exécution du traité, l'unité de commandement. Il n'avait plus semblé avoir d'autres desseins que de nous modérer et de nous empêcher d'agir, d'amener l'Allemagne à composition par la bienveillance et la douceur, de la gagner par les présents, et de nous prier de faire les frais de cette réconciliation. De là, cette idée du forfait et de l'amputation arbitraire de notre créance, dont j'ai dénoncé ici, dès le début, l'inquiétante inspiration et les conséquences périlleuses. De là, cette crainte que la France ne se laissât aller sinon à des ambitions impérialistes, dont M. Lloyd George la sait incapable, mais à la saisie de quelques gages et à de nouvelles occupations territoriales. Pour quiconque a pris la peine de lire entre les lignes des accords de Paris, il était clair

que le cabinet anglais nous avait alors demandé une importante diminution sur notre créance et qu'il ne s'était nullement obligé à nous suivre, le cas échéant, dans la voie des sanctions. L'intransigeance dont M. Simons avait fait preuve ensuite dans les conversations de Londres nous avait sauvés d'une dangereuse abdication et nous avions pris alors, avec toutes les apparences du consentement britannique, les mesures nécessaires pour entrer dans la vallée de la Ruhr et pour envoyer en Allemagne « le gendarme et l'huissier ».

La Commission des réparations avait signifié au Reich une mise en demeure pour la partie de la dette exigible le 1er mai, c'est-à-dire pour douze milliards. Le traité de Versailles nous donnait donc le droit d'agir même isolément. « Patientez quelques jours, nous dit M. Lloyd George. Si l'Allemagne ne s'exécute pas, nous occuperons tous ensemble le bassin de la Ruhr ; mais, pour mettre plus sûrement encore le droit de notre côté, commençons par lui envoyer un ultimatum. » Nous acceptons. Mais sur quelles données cet ultimatum va-t-il être rédigé? S'en réfère-t-on à l'accord de Paris? Nullement. S'en rapporte-t-on au chiffre de cent trente-deux milliards, fixé par la Commission des réparations? Pas davantage. Comme je l'ai indiqué dans ma dernière chronique

et comme l'ont lumineusement montré M. Tardieu dans son âpre réquisitoire, M. Forgeot dans son magnifique discours, M. Chéron dans son irréfutable rapport à la Commission des finances du Sénat, l'état de paiements dressé à Londres imposera encore à la France, par le jeu des intérêts, de nouveaux et graves sacrifices. Nous n'aurons que trop souvent l'occasion de rappeler ce que nous coûtent ces conventions bâtardes. Mais tout l'effort de M. Lloyd George a tendu à nous les faire accepter pour que notre classe 19 fût mobilisée en vain, et que la Ruhr ne fût pas occupée. L'Allemagne a compris; elle s'est empressée d'adhérer à l'ultimatum et, comme récompense supplémentaire, les agents du cabinet britannique, et, en première ligne, lord d'Abernon, lui ont promis qu'elle ne perdrait pas la Haute-Silésie. Nous avons aujourd'hui sous les yeux les résultats de ce marché et nous ne voyons que trop à quels abîmes nous a conduits cette longue série de complaisances.

En Haute-Silésie, malgré le vote des émigrés et malgré le soin qu'avait pris M. Lloyd George de les faire appeler aux urnes, par grandes masses, le même jour que les habitants, toute la région située à l'est et au sud-est d'Oppeln s'est prononcée pour la Pologne. Les Alliés qui, par respect du droit des peuples, ont si facilement accepté

l'unification allemande, c'est-à-dire la subordination de l'Allemagne à la Prusse, peuvent-ils ne tenir aucun compte des vœux des ouvriers et des paysans polonais? Comme l'expliquait, il y a peu de jours, M. La Chesnais dans *l'Action nationale*, c'est aussi bien dans l'intérêt de la justice que dans l'intérêt de la paix qu'il est désirable de fixer, au moins, la frontière suivant une ligne qui passerait dans le sud du cercle de Rosenberg, traverserait le cercle d'Oppeln et rejoindrait l'Oder au sud de Kosel.

Mais le cabinet britannique en a jugé autrement; il a voulu réduire la Pologne à la portion congrue et cette intention, immédiatement connue en Haute-Silésie, a provoqué, dans le pays, une émotion que le commissaire Korfanty a eu le tort d'encourager et que certaines paroles de M. Lloyd George n'étaient pas faites, non plus, pour calmer. Aussitôt l'Allemagne, qui, depuis de longs mois, avait préparé ses plans, a envoyé aux formations militaires qu'elle entretenait secrètement en Haute-Silésie des armes et des munitions; elle a laissé passer la frontière à quelques-unes de ces troupes de l'Orgesch et de l'Einwohnerwehr que nous avons eu la naïveté de ne pas dissoudre; et ce n'est que sur nos remontrances réitérées, auxquelles M. Lloyd George, ouvrant enfin les yeux à l'évidence, a fini lui-

même par s'associer, qu'elle n'a pas osé persister officiellement dans cette attitude belliqueuse. Nos douze mille chasseurs alpins qui étaient seuls en Haute-Silésie avec une poignée d'Italiens se sont trouvés pris dans de sanglantes bagarres. Les Allemands ont tiré sur eux. Plusieurs ont été tués ou blessés. Quelques-uns, emmenés prisonniers et maltraités, ne nous ont été rendus qu'après une énergique intervention de la Commission interalliée. A une fête de chasseurs alpins que je présidais à Lyon, le dimanche 22, nous est arrivé du général Gratier qui commande les « diables bleus » de Haute-Silésie un télégramme d'émouvante camaraderie; et nous ne pouvions tous songer sans un serrement de cœur à ces pauvres petits Français que l'Allemagne vaincue massacrait là-bas, dans la paix. M. Lloyd George a tardivement senti la nécessité de faire cesser ce scandale. Quatre bataillons britanniques sont partis pour la Haute-Silésie. Mais la racine du mal n'a pas été détruite; satisfaction n'a pas été donnée à la volonté des populations et la politique suivie par l'Angleterre et par la France vis-à-vis de la Pologne est restée aussi différente qu'elle l'était, l'an dernier, lorsque Londres flirtait avec Moscou et que le général Weygand volait au secours de Varsovie.

Il est grand temps de mettre un terme à des

désaccords qui finiraient par ruiner complètement l'Entente cordiale et par laisser dans l'âme des deux peuples une aigre rancœur. M. Lloyd George, qui se débat au milieu de terribles difficultés intérieures, s'est placé d'autorité, depuis deux ans, au gouvernail du vaisseau qui porte la fortune des Alliés. S'il s'était aperçu plus tôt du mécontentement qui grandissait en France, à la suite des déceptions successives qui nous étaient infligées, je ne mets pas en doute qu'il aurait, depuis longtemps déjà, changé l'angle de barre. Notre tort, sur lequel j'ai maintes fois insisté, a été triple. Nous avons suivi, pour négocier avec lui, des méthodes de conversations directes et d'entrevues fugitives, qui nous mettaient le plus souvent en état d'infériorité; nous avons traité les questions dans l'ordre dispersé, sans jamais vouloir établir un bilan d'ensemble; et chaque jour, nous avons cédé, avec l'espoir qu'on nous le revaudrait le lendemain. Prenons, sans plus tarder, le contre-pied de tout ce que nous avons fait jusqu'ici. Renonçons aux conférences tapageuses et aux rendez-vous hâtifs. Mettons, de part et d'autre, sur le tapis tous les objets qui nous divisent : la Haute-Silésie, la Ruhr, les gages, Constantinople, Angora, Feyçal, la Pologne, la Russie, et procédons comme en 1904 à un apurement loyal. Mais dans cette liquida-

tion générale, traitons d'égal à égal et parlons avec autant de ferme franchise que de fidèle amitié. Si nous laissions les choses s'envenimer davantage, deux grandes nations, qui, pour le bien de l'humanité, doivent, à tout prix, demeurer unies, retourneraient à des haines ancestrales, dont la reviviscence serait aujourd'hui un non-sens et un sacrilège. Pour éviter cette catastrophe, il faut et il suffit que, dans l'entente nécessaire, il n'y ait ni hiérarchie, ni subordination; il suffit, mais il faut, qu'en face de l'Angleterre amie, la France reste la France.

VII

15 juin 1921.

La mort de M. Vesnitch. — La Petite Entente. — La Grande Entente. — Un projet d'alliance franco-britannique. — Le Pacifique et les États-Unis. — La Haute-Silésie.

La mort subite de M. Milenko Vesnitch, ministre du jeune royaume uni des Serbes, des Croates et des Slovènes, n'a pas seulement été un grand deuil pour son pays; elle a profondément affligé en France tous ceux qui ont vu à l'œuvre l'éminent diplomate, depuis qu'il a été, en 1904, accrédité auprès du gouvernement de la République. M. Vesnitch revenait alors d'assez loin. Il avait connu, depuis sa naissance, des fortunes diverses. Son père, qui était Serbe, mais habitait dans le Sandjak de Novi-Bazar, y avait été assassiné par les Turcs. Sa mère s'était réfugiée à Belgrade. Elle avait donné tous ses soins à l'éducation du fils qui était sa consolation et son espoir. Elle l'avait envoyé faire de solides études juridiques en Allemagne et en France et, lors-

qu'il était rentré en Serbie, il avait lui-même enseigné le droit international à Belgrade. Élu, de très bonne heure, membre de la Skoupchtina, il était devenu ministre de l'Instruction publique à vingt-neuf ans, et déjà il semblait appelé à de glorieuses destinées, lorsque le roi Milan interrompit tout d'un coup cette carrière si heureusement commencée. Le roi Milan aimait beaucoup Paris et, chaque fois qu'il y séjournait, il y faisait, entre deux parties de chasse, au gouvernement de la République les déclarations les plus rassurantes. Mais il suivait avec une silencieuse ténacité une politique austrophile et antirusse, qui n'était pas celle de M. Vesnitch. Celui-ci, qui n'a jamais eu d'autre rêve que la délivrance des populations serbes et leur réunion en un même État souverain, n'hésita point à combattre un régime qu'il considérait comme funeste. Le roi Milan Obrénovitch, que n'étouffaient pas les scrupules, trouva très simple de le faire arrêter en 1899 avec les autres chefs du parti radical serbe et de l'impliquer dans un complot. M. Pachitch, président actuel du Conseil, et M. Vesnitch furent tous deux condamnés à quinze ans de prison et effectivement incarcérés. Amnistié ou gracié quelques mois plus tard, M. Vesnitch fut nommé ministre à Rome, puis à Paris, et depuis 1904, il n'a quitté cette dernière légation

que deux fois, en 1906 pour devenir président de la Skoupchtina et ministre de la Justice, et du mois de mai 1920 au mois de janvier 1921, lorsqu'il fut appelé par la vigilante sagacité du prince régent à présider le gouvernement serbe. Passionnément dévoué à la grandeur de son pays, M. Vesnitch savait cependant apporter, dans le règlement de toutes les questions qui intéressaient la Serbie, une modération, une sagesse et un sens de l'à-propos, dont peuvent témoigner tous ceux qui ont eu affaire à lui. Pendant la première guerre balkanique de 1912, pendant les négociations de Londres, pendant les nouvelles hostilités en 1913, et, depuis lors, pendant la terrible crise de 1914, pendant la retraite serbe, pendant la préparation de l'expédition de Salonique, il a fait preuve d'autant de tact que de loyauté. C'est, en grande partie, à sa clairvoyance qu'est due la signature du traité passé à Rapallo entre son pays et l'Italie. MM. Giolitti et Sforza, d'une part, M. Vesnitch, d'autre part, ont sacrifié, dans cette convention diplomatique, beaucoup de leurs revendications respectives et, en se résignant à cette transaction, ils ont les uns et les autres mécontenté, en Italie et en Serbie, quelques patriotes intransigeants. Mais ils ont vu plus loin que le moment actuel et ils ont travaillé, tout à la fois, pour les relations

futures de leurs deux peuples et pour la paix générale.

Le rapprochement de l'Italie et de la Serbie n'a pas seulement rendu Gabriele d'Annunzio à la littérature, ce dont personne ne se plaindra et ce qui va, sans doute, nous valoir sous peu un magnifique discours sur Dante, pour faire pendant à celui que M. Maurice Barrès a prononcé, le 2 juin, à la Sorbonne. L'accord de Rapallo a, en même temps, permis à la France de concilier désormais sans effort des amitiés qui lui sont également chères. Nous avons beaucoup trop négligé, depuis l'armistice, les nations que nous avions contribué à créer ou à agrandir. Une des conséquences les plus fâcheuses de la méthode qu'on a suivie, depuis le jour où a été constitué, d'abord, le Conseil des quatre, puis le Conseil suprême, c'est l'élimination de puissances qui nous étaient toutes très favorables et qui, en maintes circonstances, auraient pu nous aider à faire triompher nos vues. Nous les avons, parfois systématiquement, tenues à l'écart des délibérations les plus importantes et nous sommes restés seuls en tête-à-tête avec nos grands amis, qui étaient aussi parfois nos grands rivaux. Nous avons même, l'année dernière, poussé plus loin la maladresse, en flirtant avec des nations qui avaient été nos ennemies, sans prendre garde

que nous risquions de mécontenter et d'inquiéter celles qui s'étaient battues à nos côtés. Livrées à elles-mêmes, ces dernières ont compris qu'elles avaient intérêt à se grouper et elles ont formé cette Petite Entente, dont M. Take Jonesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, est venu expliquer le mécanisme dans une conférence à l'Université de Paris et dont il cherche aujourd'hui encore à élargir les bases.

Excellente leçon pour les grands alliés. Ils se sont laissé devancer par leurs petits frères. Le jour même où va paraître cette chronique, le 15 juin, les conventions militaires, déjà conclues entre la Tchéco-Slovaquie et le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, ainsi qu'entre la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie, doivent être complétées et mises au point par les états-majors intéressés. Reste à établir une entente directe entre le royaume des Serbes, Croates et Slovènes et la Roumanie. M. Take Jonesco s'y emploie, sous les auspices de M. Benès, ministre des Affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie. Tous deux sont des hommes d'État qui ne reculent pas devant les responsabilités et qui savent prendre des initiatives. Si la Roumanie et la Yougo-Slavie peuvent arriver à un accord sur le Banat de Temesvar, un grand pas sera fait dans la voie d'une alliance véritable. D'autre

part, bien que la Pologne n'ait encore noué des liens qu'avec la Roumanie, et bien qu'elle demeure encore séparée de la Tchéco-Slovaquie par des restes de malentendus, elle commence à concerter, le cas échéant, son action avec la Petite Entente, et il se forme ainsi peu à peu, suivant la juste expression de M. Jacques Bardoux, « un bloc oriental », disons même « oriental et central », sensiblement plus homogène que le bloc occidental.

Or, en une occasion récente, ce groupement à la naissance duquel nous avons dédaigné de présider et qui est sorti, sans notre assistance, de la force des choses, vient d'agir dans le sens de la politique française. La Petite Entente et, avec elle, la Pologne ont fait à Vienne une démarche pour avertir le gouvernement autrichien qu'elles considéreraient comme une violation des traités toute tentative de rattachement à l'Allemagne. Cet exemple nous montre assez clairement le grand intérêt qu'a la France à garder le contact avec les peuples dont elle a travaillé à assurer la résurrection, la délivrance ou l'agrandissement. Je sais, comme président de l'Alliance française, le chaleureux accueil qui est fait, depuis la guerre, à nos conférenciers et à nos professeurs, à Prague, à Varsovie, à Belgrade, à Bucarest, et dans toutes les autres villes de ces quatre pays

amis. Mais l'intérêt fortifie encore la gratitude. Ces nations, dont les unes ont tout à faire pour s'organiser, dont les autres ont de nouvelles provinces à administrer, n'ignorent pas qu'elles ont besoin de calme pour affermir leur autorité, et elles sont les premières à redouter un retour de l'impérialisme germanique. Elles sont donc, à tout le moins, orientées dans le même sens que nous. C'est ce qu'a très justement indiqué M. Aristide Briand à la Chambre, dans la discussion à laquelle a donné lieu, le 7 juin, le traité de Trianon.

Pour ajouter à la solidité des accords signés ou préparés, M. Benès a pris une précaution supplémentaire. A Londres, il a obtenu de la Commission chargée d'étudier les amendements au pacte de la Société des nations, que l'article 21 fût modifié de manière, non seulement à permettre, mais à faire encourager et même approuver par la Société les accords internationaux favorables au maintien de la paix. Et, sans doute, à l'heure présente, l'abstention des États-Unis enlève à la Société des nations une grande partie de sa puissance efficace et, tant que n'aura pas été trouvée une combinaison qui ralliera les suffrages de l'Amérique du Nord, l'institution restera infirme et à demi paralysée. Telle qu'elle est cependant, elle représente une force pour la politique fran-

çaise. Les succès qu'ont obtenus, dans les dernières réunions, MM. Léon Bourgeois, René Viviani et Gabriel Hanotaux, ne sont pas purement oratoires. Ils révèlent la profondeur des sympathies qui nous unissent à toutes les nations latines, la fidélité des sentiments que nous gardent les Belges, les Serbes, les Roumains, les Tchèques, les Polonais, la sincère amitié que d'anciens pays neutres ont eux-mêmes pour la France. Ce serait folie à nous que de dédaigner ces précieux concours. Pris individuellement, il est possible qu'ils n'apparaissent pas comme présentant l'avantage des grandes alliances. Mais ils peuvent se grouper et faire masse. M. Noblemaire, député, représentant le gouvernement français à Londres dans les derniers débats de la Société des nations, a donc été fort bien inspiré, lorsqu'il a défendu la proposition de M. Benès. Il ne faut pas que la regrettable expression du traité de Versailles, « Principales puissances alliées et associées » , nous fasse perdre l'Europe de vue.

Ne répudions aucune de nos amitiés, ne troquons pas celles qui nous sont acquises contre celles qu'on peut nous promettre, et nous verrons (s'il faut mesurer les tailles) que trois ou quatre petits amis peuvent parfois nous servir à mieux garder les grands. On nous recherchera d'autant

plus que nous serons plus forts, par nous-mêmes ou par des alliés. Il est donc à souhaiter que, sous les auspices du nouvel article 21, et dans le seul intérêt du maintien de la paix, nous restions attachés au bloc central et oriental. Ce sera encore le meilleur moyen de boucher les fissures du bloc occidental.

Déjà, la crise par où vient de passer l'Entente cordiale a forcé, de chaque côté du Détroit, nombre de gens à réfléchir. En France, l'opinion que j'ai exprimée sur la nécessité d'un examen général des questions pendantes a rencontré des approbations que je n'avais pas toutes espérées. En Angleterre, l'idée, si vaillamment soutenue par lord Derby, d'une alliance franco-britannique, a fait quelques progrès dans les esprits. Le *Times* l'a défendue avec la même énergie que le *Morning Post*. Ces grands journaux et quelques autres ont loyalement reconnu que l'Angleterre n'était pas toujours très bien renseignée sur le véritable état d'esprit de la France. Notre désir de réparations est assurément connu dans tout l'Empire britannique; mais ceux-là seuls savent quelle importance vitale a pour nous cette question, qui ont vu, de leurs propres yeux, les ruines accumulées chez nous par la guerre. La crainte éprouvée par la France d'un réveil militariste en Allemagne et de la préparation d'une re-

vanche, le désir que nous avons d'être sérieusement garantis contre de nouvelles invasions, sont à peine connus, dit le *Times*, de la grande masse du peuple anglais. Comment nous en étonner? Ne nous arrive-t-il pas constamment à nous-mêmes de mal comprendre la pensée de nos voisins d'outre-Manche? Lorsque deux hommes discutent entre eux, ils ont déjà grand'peine à lire chacun dans l'esprit de l'autre, à discerner réciproquement les raisons profondes de leurs jugements et de leurs actes; et cependant, sans cette connaissance mutuelle, les controverses en apparence les plus savantes ne sont que de misérables quiproquos. Que dire des discussions entre peuples? Depuis de longs siècles, la Gaule et la France voient périodiquement des hordes barbares traverser le Rhin, submerger la vallée de la Moselle et s'avancer vers la Champagne, en dévastant tout sur leur passage. Pendant ce temps, les Anglais se sentent à l'abri derrière leur ceinture maritime et sont portés à croire que nous sommes aussi tranquilles qu'eux. Ce n'est pas du tout par égoïsme qu'ils ne partagent pas nos inquiétudes; c'est parce qu'ils ne les « réalisent » pas. « A qui il grêle sur la tête, écrit Montaigne, tout l'hémisphère semble être en tempête et orage. » On peut dire avec tout autant de vérité : « A qui le ciel est clément, tout l'hé-

misphère paraît ensoleillé. » Les avions et les zeppelins ont momentanément troublé la placidité britannique, mais quelques nuits d'alerte et de sommeil interrompu n'ont pas aboli des sentiments héréditaires : sentiments qui sont, du reste, aujourd'hui, pour l'Angleterre elle-même, un anachronisme et un péril ; car, s'il se produisait une nouvelle explosion de l'impérialisme germanique, la France ne serait pas seule menacée.

Quoi que nous fassions, nous nous ignorons donc trop les uns les autres et la France doit remercier les hommes politiques et les publicistes anglais qui s'efforcent de la montrer à l'Angleterre sous son aspect de nation raisonnable, pacifique et modérée. Il est trop naturel que nous gardions des appréhensions, après une paix qui, comme le remarque encore le *Times,* n'a garanti par aucun boulevard permanent la sécurité de nos frontières. Une occupation militaire de quinze ans, déjà restreinte après cinq ans, plus réduite encore après dix, voilà la seule protection qui nous ait été donnée. On nous avait promis qu'en cas d'agression, non provoquée par nous, l'Amérique et l'Angleterre viendraient, de nouveau, combattre à nos côtés. Pour cette ombre, nous avons lâché la réalité, et nous sommes restés les mains vides. Nous cherchons

maintenant à désarmer l'Allemagne, mais lorsqu'elle aura livré tous ses canons et ses fusils, licencié l'Orgesch et dissous ses troupes camouflées, elle aura toute liberté pour recommencer ses fabrications et reconstituer son armée. La Commission interalliée devra, en effet, quitter Berlin et seule la Société des nations, qui n'a pas le moyen de procéder à des investigations sérieuses, qui n'a aucun droit de coercition et qu'affaiblit encore l'absence de l'Amérique, sera chargée d'exercer sur l'Allemagne une surveillance illusoire. Pour nous rassurer, l'Allemagne nous dit qu'elle est devenue une grande démocratie et qu'elle désavoue ses anciens bergers. « L'Allemagne, écrit sans rire la *Frankfurter Zeitung,* veut réaliser l'idéal de la démocratie pacifique. » On s'en est bien aperçu, ces jours-ci encore, lorsque la Cour de Leipzig, continuant sa comédie judiciaire, a condamné à des peines dérisoires des sous-officiers qui s'étaient rendus coupables de brutalités ignobles à l'égard de prisonniers. On s'en est également aperçu, lorsque le prince Eitel-Frédéric, escorté de quinze généraux de l'ancien régime, a solennellement passé en revue la garde royale prussienne, qui, comme chacun sait, n'existe plus, mais qui ne s'en survit pas moins à elle-même, dans le cadre d'une formation appelée *Traditions-Kompagnien*, et qui

s'est empressée de revêtir pour la circonstance les brillants uniformes d'autrefois. On s'en est aperçu enfin, lorsque la marine impériale a tumultueusement fêté, en présence d'une foule enthousiaste, « la victoire du Skager-Rak », et lorsque l'amiral von Trotha a prononcé cette phrase menaçante : « Je vois venir le jour où une flotte impériale anéantira les perfides Anglais et les immondes Français. »

Comme l'a dit à Châtellerault, dans un beau et courageux discours, M. Raoul Péret, président de la Chambre des députés, ces manifestations de la sagesse et de la bonne volonté allemande ne sont pas pour nous rassurer sur le présent, et encore moins sur l'avenir. Les dispositions qu'elles nous laissent déjà deviner ne peuvent que s'accentuer, à mesure que le temps passera et que l'Allemagne perdra davantage, avec le sentiment de notre force, le souvenir de sa défaite. Nous ne saurions donc qu'approuver entièrement lord Derby et ses amis, lorsqu'ils disent : « Il faut chercher la garantie de la paix future ailleurs que dans un désarmement provisoire ou dans des promesses de métamorphoses morales et politiques. La meilleure assurance qu'on puisse prendre contre un retour offensif de l'Allemagne serait, non pas simplement une confirmation de l'Entente, mais l'extension de

cet accord à toutes les questions auxquelles sont intéressées l'Angleterre et la France. » C'est la thèse même que j'ai exposée dans ma dernière Chronique et qui, par bonheur, fait du chemin des deux côtés de la Manche. Lord Derby, dont l'amitié pour la France mérite toute notre gratitude, va plus loin et préconise une alliance proprement dite. Rien de mieux, si la chose est possible. Mais, en bonne logique, nous devons commencer par déblayer entièrement le terrain, avant d'y élever un monument nouveau. Une liquidation générale des difficultés qui divisent nos deux pays, aussi bien en Orient qu'en Europe, est déjà, en elle-même, une opération longue et compliquée. Lorsqu'elle sera terminée, l'harmonie des cœurs complétera tout naturellement l'accord des esprits, et, si l'alliance peut être conclue, elle le sera dans une atmosphère plus favorable. Il va sans dire, d'ailleurs, que, le jour où serait scellé un tel pacte, les deux nations y figureraient en égales. Aucune d'elles n'a à solliciter l'autre, aucune d'elles n'a de services à demander. Lorsqu'elle se défend, la France défend l'Angleterre ; lorsqu'elle repousse une invasion allemande, c'est pour le compte de l'humanité.

Dans un article très sensé et très fin qu'il a naguère consacré à ces projets d'alliance franco-

britannique, M. Eugène Lautier a, en outre, excellemment marqué les conditions auxquelles devrait être soumise une convention de ce genre. Il serait, d'abord, nécessaire que le traité fût publié et qu'il n'y eût pas une seule clause tenue secrète. Lorsque a été jadis signée l'alliance russe, la France a dû s'incliner devant le désir du tsar et garder dans ses archives un parchemin, qui aurait pu, du reste, être divulgué sans le moindre inconvénient. Le temps est passé de ces mystères inutiles. Jamais, il est vrai, la diplomatie n'a été plus clandestine que depuis la guerre et le Conseil suprême statue, à chaque instant, sur le sort des peuples, sans que les Parlements soient consultés ou même avertis. Mais, pour une alliance, qui pourrait avoir des conséquences ultérieures très graves et décider un jour de la guerre ou de la paix, rien ne saurait être définitivement arrêté qu'en pleine lumière.

A peine est-il besoin d'ajouter que cette alliance devrait être strictement défensive. Dans la promesse d'assistance que M. Lloyd George avait remise à M. Clemenceau et qui était, d'ailleurs, subordonnée à l'engagement américain, le premier ministre britannique avait pris soin de spécifier que l'Angleterre ne nous seconderait que si nous étions attaqués. Encore avait-il précisé qu'il entendait parler d'une attaque « non provoquée »,

réserve qui était de nature à susciter, le moment venu, bien des dissentiments et des querelles : car on peut être sûr, dès maintenant, que le jour où il plaira à l'Allemagne de nous attaquer de nouveau, elle prétendra avoir été provoquée. C'est l'éternelle théorie de la guerre préventive, telle que l'ont professée les plus grands maîtres de la doctrine germanique. Abstraction faite de ces deux mots malencontreux, l'alliance devra donc manifester clairement son caractère défensif. De même que l'Angleterre ne nous secourrait pas si, par impossible, nous étions jamais les agresseurs de l'Allemagne, de même nous ne saurions lui promettre un concours éventuel dans une guerre qui ne serait pas une guerre rigoureusement défensive. Nous avons surtout à nous garder de tous accords qui risqueraient de nous conduire, par une voie indirecte, à d'intempestifs démêlés avec les États-Unis d'Amérique.

Nous sommes les amis du Japon et la visite du prince Hiro-Hito à Paris vient de consacrer encore cette amitié par d'heureuses démonstrations. Mais l'Angleterre, elle, est l'alliée du gouvernement du Mikado. Demain, peuvent surgir, dans le Pacifique, entre les États-Unis et le Japon, mille questions qu'envenimera le conflit des races. Jusqu'où l'Angleterre se trouvera-

t-elle entraînée par son alliance? Nul n'est dans les confidences du destin. Nous avons donc le devoir de réserver notre liberté pour ne pas être nous-mêmes, plus tard, engagés dans des aventures. Hier, M. Briand a très opportunément chargé M. Viviani de rassurer M. le président Harding sur l'attitude adoptée, dans l'affaire de l'île de Yap, par le gouvernement de la République, et la déclaration de l'éminent envoyé français a produit le meilleur effet à Washington. Ce témoignage de notre amitié n'est pas, bien entendu, un simple présent d'occasion, pas plus que le voyage de M. Viviani n'est une manifestation sans lendemain. Nos relations avec les États-Unis sont invariables. L'Allemagne s'est fait, un instant, l'illusion que, par opposition à la politique du président Wilson, le nouveau gouvernement américain allait s'enfermer dans je ne sais quelle tour d'ivoire, se désintéresser des choses européennes et laisser les vaincus d'hier nous enlever, un à un, les fruits de notre victoire. L'Allemagne a déjà dû en rabattre. Elle avait commis la même erreur pendant la guerre et, convaincue que les États-Unis n'enverraient jamais un soldat dans le vieux monde, elle avait multiplié contre eux les insolences et les défis. En France même, beaucoup de gens qui manquaient d'imagination et ne croyaient possible

que le déjà vu, ne cachaient pas leur incrédulité, lorsqu'on disait en leur présence que la guerre sous-marine, telle que la pratiquait l'Allemagne, finirait par faire perdre patience à l'Amérique et qu'un jour les États-Unis apporteraient leur puissant concours aux défenseurs de la liberté. Même après que le président Wilson eut pris sa décision, le scepticisme a persisté et jusqu'à l'hiver de 1917-1918, les défaitistes, appuyés par des auxiliaires imprévus, ont pu continuer leurs manœuvres souterraines, en répandant le bruit qu'il ne viendrait jamais en France qu'un petit nombre de divisions américaines, mal équipées, inexpérimentées et incapables d'un sérieux effort militaire. Il est cependant arrivé, par centaines de mille, d'admirables soldats recrutés dans toutes les régions de l'Amérique et, au mois de juillet 1917, le président Woodrow Wilson, me confirmant son message du 11 avril précédent, me télégraphiait qu'il était résolu à envoyer en France une armée assez forte pour submerger l'Allemagne, *overwhelming*. A ce moment, le général Pershing était déjà notre hôte, mais c'était presque un général sans troupes. Je me rappelle la première fois que j'ai eu le plaisir de le recevoir. Il avait produit sur moi la meilleure impression par son élégance, sa bonne grâce et sa simplicité; mais il portait en lui un redoutable

inconnu. Quelle serait sa valeur stratégique? Et à quelles troupes aurait-il à commander? Dès le mois d'août suivant, un petit noyau d'armée commençait à se former et le 6 septembre, lorsque je me rendis au quartier général américain, pour y célébrer le double anniversaire de la Marne et de l'*Independence day*, les premières divisions que je vis défiler, sur un plateau voisin de Gondrecourt, avaient une allure magnifique. Un an plus tard, presque jour pour jour, le général Pershing, qui, pour attaquer l'ennemi dans le secteur de Saint-Mihiel, s'était mis spontanément, avec une modestie charmante, sous les ordres du général Pétain, conduisait l'armée américaine à la victoire, et libérait des villes et des villages lorrains qui gémissaient depuis quatre ans sous le joug de l'envahisseur. Une nation qui a fait un tel effort pour défendre son prestige dans le monde, pour maintenir sa puissance commerciale et, en même temps, pour sauver les grandes idées de droit et de liberté auxquelles elle est attachée, ne sera jamais incapable de le recommencer. Peu importent les alternatives politiques et le jeu des partis. Les mêmes causes produiraient, à l'occasion, les mêmes effets. Il n'y a plus d'Atlantique, ou du moins l'Atlantique, loin de séparer l'Amérique de la France, les rapproche. Les distances sont

supprimées. Ayons soin de ne jamais rien faire qui les puisse rétablir.

Il ne s'agit pas, d'ailleurs, de nous présenter aux États-Unis, pas plus qu'à l'Angleterre, en posture humiliée et en tenue de suppliants. Ce n'est pas seulement notre dignité qui nous commande de garder toujours et partout la conscience de notre force et le respect de notre renommée. Notre intérêt bien entendu nous ordonne lui-même de ne pas nous diminuer. On viendra d'autant plus à nous qu'on saura notre collaboration plus précieuse. Ce serait la pire maladresse que de paraître mendier des amitiés et d'oublier ce que nous sommes, ce que nous valons et ce que nous pouvons. Ne paraissons pas l'ignorer, lorsque nous parlons à ceux aux côtés de qui nous avons combattu ; ne paraissons pas l'ignorer surtout, lorsque nous parlons à nos anciens ennemis.

Voici que certaines gens, qui n'ont pas la clairvoyance de M. Raoul Péret et qui croient à la conversion de l'Allemagne, commencent à nous dire en douceur : « Il nous faut désormais moins de fermeté que de souplesse et de séduction. La politique des gages est finie. L'Allemagne a accepté l'ultimatum. Le Reichstag a approuvé le langage et le programme de M. Wirth. Nous avons en face de nous un gou-

vernement honnête et bien intentionné. Arrangeons-nous pour lui faciliter sa tâche. » Et ces mauvais conseillers ajoutent plus bas : « Puisque M. Wirth tient tant à la Haute-Silésie, cherchons une transaction qui lui donne, au moins, devant le Reichstag, une apparence de succès et qui fortifie son cabinet. » A n'en pas douter, le gouvernement français repoussera ces dangereuses suggestions. Si nous les accueillions, le chancelier allemand pourrait se flatter d'être arrivé à ses fins. Il aurait partie gagnée. Il aurait, sans doute, accepté l'ultimatum de Londres, mais il aurait tiré de cette soumission apparente des avantages inappréciables. En premier lieu, il aurait eu la satisfaction de nous voir mobiliser en vain toute une classe et rester aux portes de la Ruhr, après avoir tout préparé pour y entrer. En second lieu, il aurait la joie de penser que la France, qui a déjà avancé pour le compte de l'Allemagne une soixantaine de milliards, ne serait jamais remboursée et que l'Allemagne serait libérée d'autant, sans bourse délier. En troisième lieu, il aurait eu le plaisir de constater que, malgré la mise en demeure de la Commission des réparations, les gouvernements alliés accordaient des délais à l'Allemagne pour sa dette exigible de douze milliards. Et ce ne serait pas encore assez. A toutes ces concessions, dont jusqu'ici la France

ne mesure pas exactement le poids, mais dont elle sentira bientôt le faix sur ses épaules, M. Wirth voudrait qu'on en ajoutât une autre, qu'il regarde, d'ailleurs, comme l'exécution d'un marché passé, à demi-mot, entre lui et l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, lord d'Abernon : la livraison de la Haute-Silésie à l'Allemagne. Mais, quelques promesses qu'ait pu faire lord d'Abernon pour déterminer l'Allemagne à s'incliner devant l'ultimatum et pour nous empêcher d'occuper la Ruhr, il a lui-même, il y a peu de mois, condamné les prétentions allemandes sur la Haute-Silésie et il est surprenant qu'il ait la mémoire assez courte pour oublier sa propre signature. Le 18 janvier dernier, il était un des experts de la Conférence de Bruxelles, avec MM. Delacroix, Seydoux et d'Amelio ; et il avait rédigé avec ses collègues un rapport qui avait été adressé aux gouvernements alliês et qui contenait le passage suivant : « Haute-Silésie : Un contrôle interallié de la distribution du charbon après le plébisci e sera établi, afin d'assurer une répartition équitable du charbon. La Commission des réparations a procédé déjà à des études très complètes sur la question et elle a en main tous les éléments utiles : il en ressort qu'il ne faut pas exagérer l'importance de la Haute-Silésie pour la vie économique

de l'Allemagne, si l'on adopte des mesures dans le genre de celle dont il vient d'être question. »

Ce document est signé, pour l'Angleterre, par lord d'Abernon et par sir John Bradbury. Il devrait, semble-t-il, suffire à démontrer la vanité de la thèse de M. Keynes et à apaiser les scrupules de M. Lloyd George. Dès le mois de juillet 1920, dans sa première conversation avec le général Le Rond, M. Lloyd George avait laissé entendre que le territoire de la Haute-Silésie devait être livré à l'Allemagne, parce qu'elle avait besoin, en partie, du charbon de la province. Autre chose sont cependant la possession du sol et la nationalité des habitants, autre chose, la vente et la destination des produits. On comprendrait fort bien qu'il fût établi, sous le contrôle des Alliés, et conformément, du reste, à l'article 90 du traité, des accords économiques entre la Pologne et l'Allemagne pour une certaine portion du charbon silésien. La Pologne n'a pas cessé de déclarer qu'elle se prêterait à des combinaisons de cette sorte. Les experts anglais les regardaient comme possibles au moment de la conférence de Bruxelles, c'est-à-dire avant le plébiscite. Aujourd'hui que le plébiscite a donné la majorité aux Polonais dans six cent soixante-treize communes du bassin minier, contre deux cent trente localités seulement où la pluralité des voix s'est

prononcée pour l'Allemagne, on se demande quelles raisons avouables il pourrait y avoir de placer cette région sous la souveraineté germanique. J'entends bien que M. Wirth s'écrie, en réponse à M. Briand : « La Haute-Silésie fait partie de l'Allemagne depuis sept cents ans. » Mais, pour les besoins d'une cause insoutenable, il confond le Saint-Empire d'autrefois avec l'Allemagne. Si son raisonnement avait quelque valeur, il faudrait dire que la Bohême, dont a dépendu la Silésie, est allemande, que l'Alsace est allemande, que le Tyrol, la Vénétie, la Lombardie sont allemands, et ainsi de suite. C'était l'opinion des pangermanistes. Ils ont fait de bons élèves dans la jeune démocratie du Reich. J'entends bien aussi que le général Hœfer a nargué pendant quinze jours la Commission interalliée, que les offensives allemandes ont plusieurs fois recommencé et que le gouvernement du Reich traite effrontément d'intolérables les significations des Alliés. Si cette farce sanglante continue, on reconnaîtra peut-être que la politique des gages avait du bon, qu'il est temps de faire jouer « les sanctions automatiques » et que c'est dans la Ruhr qu'il faut sauver la Haute-Silésie.

VIII

1er juillet 1921.

Le traité de Trianon. — La nouvelle Europe centrale. — Coup d'œil rétrospectif : la monarchie dualiste en 1911 et 1912. — Continuité de la politique française vis-à-vis de l'Autriche.

Le projet de loi portant approbation du traité de paix conclu à Trianon, le 4 juin 1920, entre les Alliés et la Hongrie, a été transmis au Sénat, et la Commission des Affaires extérieures a chargé M. Reynald du rapport. Le président du Conseil a exprimé le désir que la discussion eût lieu avant les vacances parlementaires, et il est souhaitable, en effet, qu'elle ne soit pas ajournée. La Tchéco-Slovaquie, la Roumanie, le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, attendent avec impatience une ratification qui a déjà tardé plus d'une année. Comme M. Briand l'a fort bien expliqué devant la Chambre, en réponse aux orateurs qui avaient formulé des critiques contre le traité, il ne sert à rien de revenir aujourd'hui sur le passé et de pleurer sur le morcellement de

l'Autriche-Hongrie. Il est trop tard pour arrêter le cours des choses. « Ce qu'il faut, a-t-il dit avec raison, c'est conserver à la France tout le bénéfice moral de la part qu'elle a prise à la création de jeunes États qui avaient droit à l'existence. Ce qu'il faut, c'est l'appeler à donner à ces États, en accord avec ses alliés, tous les moyens de se développer et de prospérer. » Aussi bien, la Chambre a-t-elle adopté, par 478 voix contre 74, le projet qui lui était soumis. Le résultat sera certainement le même au Sénat, mais les objections qui y ont été développées contre le traité de Saint-Germain y seront reproduites, et déjà l'un des membres les plus distingués et, ce qui ne gâte rien, les plus spirituels de la Haute-Assemblée, M. François Albert, nous laisse pressentir, dans la presse, les motifs de cette opposition. Il reproche au traité de Trianon d'avoir consacré ce qu'il appelle « la diplomatie des mort-nés » ; et les mort-nés, ce sont, d'après lui, les États que les Alliés ont créés ou laissés naître dans l'Europe centrale. Il déplore qu'en face d'une Allemagne unifiée, l'Autriche-Hongrie soit désormais divisée, découpée et réduite à l'impuissance ; et il énonce assurément une observation très juste, lorsqu'il dit : « Je reconnais qu'il était difficile de morceler l'Allemagne, mais il n'était pas indispensable de sanc-

tionner, une fois de plus, son unité. » M. François Albert est-il également dans le vrai, lorsqu'il se désole devant la dispersion des nationalités dans l'Europe centrale et refuse de donner sa voix au traité de Trianon? Comme M. Millerand le déclarait à propos du traité de Saint-Germain, c'est là une attitude un peu négative, et, si les solutions intervenues n'enthousiasment personne, ceux qui ne veulent pas s'y résigner devraient, tout au moins, y substituer un autre programme de reconstitution. Le silence qu'ils gardent sur ce point essentiel prouve qu'ils seraient un peu embarrassés pour transformer aujourd'hui en propositions acceptables des critiques désormais stériles.

En tout cas, les adversaires du traité seraient mieux inspirés, si, dans l'espoir de fortifier leur thèse, ils n'essayaient pas de nous apitoyer sur l'ancienne monarchie dualiste et même parfois de l'amnistier. Si prépondérante que soit la responsabilité de l'Allemagne dans la guerre, celle de l'Autriche-Hongrie n'est pas négligeable, et ceux qui affectent d'oublier aujourd'hui la vieille politique du Ballplatz et l'ultimatum à la Serbie feraient bien de relire, avec quelque soin, les consciencieux ouvrages de M. Wickham Steed, de M. Gauvain, de M. René Pinon, de M. Ernest Daudet ou de M. Jacques Bardoux. Chose singu-

lière, M. François Albert lui-même, en dépit de toute sa finesse, a cru un instant qu'en 1911, le comte d'Æhrenthal avait « envisagé un pacte de concorde étroite entre la France et la monarchie dualiste, dont le kaiser eût été le mauvais marchand », et il s'est étonné que le gouvernement de la République n'eût donné aucune suite à de telles ouvertures. M. de Selves, à qui auraient été transmises les offres du gouvernement autrichien, a lui-même publiquement déclaré qu'il n'avait aucun souvenir de les avoir reçues ; et il est bien certain, en effet, que, s'il avait été saisi d'une proposition sérieuse, il aurait pris des mesures immédiates pour qu'elle fût examinée. Au mois de janvier suivant, en quittant le ministère, il aurait, en outre, prévenu son successeur. Or, il s'est abstenu d'agir et abstenu de parler ; il avait d'excellentes raisons pour cela ; jamais, en effet, il ne lui avait été présenté aucun « pacte de concorde étroite ».

Jusqu'à la guerre, tous les ministres français qui se sont succédé au Quai d'Orsay ont observé la même conduite vis-à-vis de l'Autriche. Bien que cette puissance fût engagée dans la Triple-Alliance, la France était sans aucune animosité contre elle. Dans l'intérêt de la paix générale, le gouvernement de la République cherchait à entretenir avec Vienne et avec Budapest des rapports

aussi cordiaux que possible ; il n'y avait à ces dispositions amicales d'autre limite que le respect de nos propres alliances. Le 30 juillet 1909, dans une dépêche adressée à M. Stéphen Pichon, M. Guillemin, chargé d'affaires de France à Vienne, remplaçant l'ambassadeur M. Philippe Crozier, alors en congé, définissait fort exactement cette politique. M. Guillemin parlait des efforts tentés, à diverses reprises, par le gouvernement autrichien, « pour nous associer, disait-il, à des manifestations susceptibles de nous compromettre vis-à-vis de nos alliés et de nos amis ». Et il ajoutait : « Personne ne songerait à contester les avantages trop évidents que les bonnes relations, si heureusement établies entre la France et l'Autriche-Hongrie offrent au point de vue de nos intérêts particuliers, aussi bien que de l'intérêt plus général du maintien de la paix en Europe. Mais nous ne devons pas oublier que les deux pays appartiennent à des groupements opposés. Ce serait pure folie que d'espérer desceller actuellement le bloc austro-allemand, et c'est bien plutôt notre alliance avec la Russie que nous risquerions d'user à ce jeu. Un homme d'État autrichien, ministre d'hier et sans doute aussi de demain, le baron de Beck, me disait récemment encore : « J'espère, dans l'intérêt de nos bonnes relations avec la France, que l'on ne s'y fait pas d'illusions,

que l'on se rend bien compte de ce fait que l'alliance étroite avec l'Allemagne est pour l'Autriche une nécessité à la fois politique, ethnographique, géographique et économique. » « L'alliance franco-russe, continuait M. Guillemin, ne repose pas malheureurement sur de semblables assises : deux pays que tout séparait se sont unis pour s'opposer au développement de la puissance austro-allemande et soustraire l'Europe à une hégémonie intolérable. C'est de cela qu'est née l'alliance franco-russe. N'offrons donc à l'Autriche que ce que nous pouvons légitimement lui donner, et ne recevons d'elle que ce qu'il nous est permis d'accepter. Nos rapports avec la monarchie n'en seront pas moins bons, et ils auront plus de chances de durée. »

Le 12 août 1909, M. Stéphen Pichon avait communiqué cette dépêche aux divers postes, avec ce simple commentaire : « Notre chargé d'affaires à Vienne vient de m'adresser sur les relations franco-autrichiennes, étudiées au point de vue de l'alliance franco-russe, une dépêche intéressante dont je crois devoir vous communiquer ci-joint une copie. Les appréciations formulées par M Guillemin sont d'accord avec les vues de mon département, lorsqu'il signale, notamment, les inconvénients possibles, dans l'ordre d'idées que je viens de rappeler, d'un

rapprochement plus étroit de la France et du gouvernement de Vienne; ce rapprochement n'est nullement envisagé par le gouvernement de la République. »

Sous les réserves indiquées par M. Stéphen Pichon, nos relations avec l'Autriche-Hongrie sont toujours restées excellentes. A la Conférence d'Algésiras, en 1905 et 1906, le gouvernement impérial et royal nous avait témoigné quelque bonne volonté et son intervention n'avait pas été étrangère au règlement final. Nous lui avons, à notre tour, rendu de nombreux services. Lorsque Æhrenthal avait, au mois d'octobre 1908, déchiré le traité de Berlin et annexé, sans crier gare, la Bosnie et l'Herzégovine, la France aurait pu refuser son adhésion à ce coup de force. Dans une pensée de conciliation, elle s'est inclinée devant le fait accompli.

En 1911, lorsque éclata la crise marocaine et que nos rapports avec l'Allemagne se tendirent presque au point de se rompre, l'Autriche-Hongrie se montra cependant beaucoup moins empressée à nous être agréable. Comme l'écrivait plus tard à M. de Selves, M. de Saint-Aulaire, alors chargé d'affaires à Vienne et aujourd'hui ambassadeur à Londres, Æhrenthal se hâta d'adopter la thèse allemande et de nous déclarer responsables des incidents qui s'étaient produits.

A propos de la marche que la France avait été obligée d'entreprendre sur Fez pour protéger ses nationaux, il avait dit à M. de Saint-Aulaire et répété à M. Crozier : « Vous avez donné un bien mauvais exemple. » (Dépêche du 7 décembre 1911.) Lorsque avait été conclu, entre la France et l'Allemagne, l'accord marocain du 4 novembre, on pouvait espérer que l'Autriche-Hongrie suivrait l'exemple des puissances qui avaient signé l'acte d'Algésiras, notamment de l'Italie, et qu'elle donnerait rapidement son adhésion au nouveau traité. Il n'en fut rien. Elle se livra, au contraire, à une nouvelle tentative de pression et laissa, tout de suite, entendre que comme prix de son acceptation, elle désirait que le marché de Paris fût ouvert à des emprunts d'État autrichiens et hongrois. On sait toutes les intrigues financières auxquelles donnaient lieu ces demandes d'admission à la cote et l'insistance que certains agents de l'Allemagne et de l'Autriche mettaient à forcer les portes de la Bourse parisienne. Pour couper court à ces manœuvres, M. de Selves avait télégraphié le 6 novembre à M. Crozier : « Quand vous pourrez causer de la convention marocaine avec le comte d'Æhrenthal, reconnaissez de bonne grâce que l'accession rapide de l'Autriche-Hongrie sera un acte particulièrement amical, mais, après l'atti-

tude que nous avons eue dans l'affaire de Bosnie, il semble que nous soyons en droit de nous attendre à de bons procédés. Je ne sais pas quelles sont les circonstances auxquelles a fait allusion le comte d'Æhrenthal et dans lesquelles nous aurions été défavorables à l'Autriche-Hongrie. La question des emprunts est une question technique qui n'a pas de connexion avec l'affaire marocaine. »

Néanmoins, le 18 novembre, le comte d'Æhrenthal avait, dans une conversation avec M. Crozier, mêlé les deux questions que M. de Selves tenait à distinguer, et il avait remis à notre ambassadeur une notice confidentielle, avec prière de la transmettre à Paris. Dans cette pièce, le Ministère impérial et royal déclarait que l'Autriche-Hongrie « envisageait l'accord survenu dans les affaires du Maroc entre la République et l'Allemagne sans jalousie comme sans appréhension », et il ajoutait : « Nous examinerons donc avec bienveillance les stipulations d'une convention que nous sommes tout disposés à saluer comme une nouvelle garantie de paix et d'harmonie. Persuadés que nous sommes que nos bonnes relations nous permettent de coopérer avec la France sans friction, *sur le terrain économique*, au Maroc, comme ailleurs en Orient, nous ne mettrons pas, comme d'autres puissances

croient devoir le faire, notre adhésion au prix de compensations matérielles, soit au Maroc, soit ailleurs. Aussi, nous espérons que le gouvernement de la République voudra bien donner son appui à nos efforts, tendant à établir *entre les forces économiques* de l'Autriche-Hongrie et de la France des rapports *répondant à l'attitude politique que les deux puissances se félicitent d'observer mutuellement*. Dans cet ordre d'idées, la possibilité de placement des emprunts de l'Autriche et de la Hongrie sur le marché parisien figure au premier rang. La haute influence du gouvernement de la République, pour peu qu'il se rende à nos vues d'une façon générale, nous obtiendrait assurément l'admission à la cote officielle des titres de ces opérations. Nous comptons donc, lorsque la question en deviendra actuelle, faire appel à la bienveillance du gouvernement français dans l'intérêt des finances autrichiennes et hongroises. Nous choisirons, pour faire une pareille demande, un moment où la situation politique internationale sera favorable aux transactions de cette nature. Du reste, il ne s'agirait pas de l'admission illimitée à la cote, mais d'une mesure qui permettrait aux gouvernements susnommés de contracter chacun, en l'espace de plusieurs années, un emprunt dont le chiffre ne dépasserait pas cinq cents millions de couronnes. »

Telle était la note que le comte d'Æhrenthal avait remise, le 18 novembre 1911, à notre ambassadeur, et qui jusqu'ici n'avait pas été publiée. Elle ne proposait, comme on le voit, que des combinaisons économiques et financières, et, avant tout, l'admission d'un emprunt. Elle constatait que les relations politiques étaient bonnes et n'y suggérait pas le moindre changement. En transmettant, le lendemain, ce document à M. de Selves, M. Crozier écrivait : « Il n'est pas douteux que de la réponse que nous ferons à ces ouvertures dépendra *la rapidité ou la lenteur des formalités qui doivent précéder l'accession de l'Autriche-Hongrie au traité franco-allemand.* » Il n'y avait donc, dans ce papier, qu'on a si étrangement travesti, qu'une seule chose : une condition de mauvais goût, que le gouvernement autrichien tentait de mettre à son acceptation des accords marocains. Il laissait entrevoir son désir de créer en Afrique et en Orient des consortiums franco-austro-hongrois et il demandait la promesse immédiate de la cote pour des emprunts d'État. C'était tout.

Or, à ce moment même, l'Autriche-Hongrie développait ses armements sur terre et sur mer. A la demande de l'Allemagne, elle accroissait sa flotte de la Méditerranée, elle fabriquait de ces canons lourds que nous avons vus sur notre front

pendant la guerre. Favoriser ses emprunts, c'était nous jeter dans une entreprise périlleuse ; c'était, en outre, et de toutes façons, payer d'un prix exorbitant son adhésion au traité franco-allemand ; et cette adhésion était cependant la seule chose qu'elle nous offrît, en retour du service qu'elle nous demandait. Aussi bien, notre éminent chargé d'affaires, M. de Saint-Aulaire, jugeait-il sévèrement la note autrichienne, dans sa lettre du 7 décembre suivant : « Bien qu'une demande d'emprunt, écrivait-il, ait son but en elle-même, c'est aussi au besoin d'obtenir un succès sur un terrain où le projet d'emprunt hongrois de l'année dernière a été pour le comte d'Æhrenthal l'occasion d'un échec, qu'il faut attribuer les propositions qu'il nous a adressées. » Et il ajoutait : « Il a réussi à donner à cette demande d'emprunt les apparences à la fois d'un marchandage et d'une suggestion allemande, ce qui n'était pas fait pour diminuer les difficultés qu'elle soulève par ailleurs. »

C'est cependant cette note autrichienne, involontairement dénaturée par des souvenirs infidèles et par des commentaires fantaisistes, qui a permis à quelques journaux de prétendre qu'on aurait pu, en 1911, essayer de détacher l'Autriche de la Triple-Alliance ! Cette manière d'écrire l'histoire a quelque chose d'un peu leste et, quand,

à la lumière des documents, on relit certains récits trop romanesques, on est bien forcé de se dire que la folle du logis, lorsqu'elle est livrée à elle-même, joue des tours singulièrement fâcheux aux pauvres humains.

Contrairement à ce qui a été affirmé, M. de Selves ne donna aucune « adhésion de principe » à la demande du comte d'Æhrenthal et il n'y aperçut pas la possibilité « d'un pacte de concorde étroite entre la France et la monarchie dualiste. » Avant même d'être saisi de la note autrichienne, le ministre avait pris soin d'envoyer à notre ambassadeur les instructions du 6 novembre, que j'ai rapportées tout à l'heure. Il n'avait aucune raison pour se contredire ensuite. Il reçut, en même temps que la note du Ministère impérial et royal, un télégramme et deux dépêches de M. Philippe Crozier, respectivement datées des 19 et 20 novembre. L'ambassadeur exprimait la pensée que nous ne devions pas répondre négativement à la demande d'admission à la cote. Il ajoutait : « On peut juger cette demande prématurée : il eût été plus adroit, semble-t-il, de ne pas en reparler au moment, sinon à l'occasion de l'accession de l'Autriche-Hongrie au traité franco-allemand... Quoi qu'il en soit, le comte d'Æhrenthal nous a saisis de sa demande d'admission à la cote. Ce peut être une

occasion de vérifier, dès maintenant, s'il est possible, comme certaines considérations semblent l'indiquer, d'obtenir en échange de l'Autriche-Hongrie des garanties positives supplémentaires pour le maintien de la paix et contre une agression de l'Allemagne. » M. Crozier joignait à cette dépêche un long rapport personnel où il indiquait les garanties qu'il lui paraissait possible de demander : « par exemple, disait-il, à défaut de la neutralité absolue de l'Autriche-Hongrie, tout au moins sa neutralité temporaire (pendant un délai qui permettrait à la Russie d'être prête à entrer en ligne), avec liberté, après ce délai, ou en cas de revers de l'Allemagne, de prendre l'initiative d'une intervention pour le rétablissement de la paix, au besoin en provoquant la réunion d'un congrès. » L'ambassadeur exposait ensuite que le gouvernement de la République pourrait choisir entre trois solutions, refus, simple acceptation du principe des deux emprunts de 500 millions, et enfin acceptation avec introduction immédiate de notre demande de garantie. Il marquait une préférence pour ce dernier parti, mais il ne disait point que les pourparlers, si on les engageait, dussent réussir ; il déclarait même très franchement : « On ne saurait se dissimuler que le projet que je soumets à Votre Excellence se heurtera à de grandes diffi-

cultés. L'opposition que l'ambassadeur d'Allemagne mène ici maintenant, avec le soutien d'un certain nombre des membres du parti allemand, et peut-être aussi l'appui secret de l'archiduc Franz-Ferdinand, oblige sans doute, en ce moment, le ministre à une prudence peut-être difficile à concilier avec la déclaration que nous souhaiterions et qu'en tout état de cause, les liens contractuels de la monarchie rendent délicate. Plus délicate encore sera la condition de secret à laquelle le ministre impérial et royal tiendrait probablement, s'il se résolvait à ce que nous demandons. Pourrions-nous en prendre l'engagement absolu? Cela paraît douteux. Il semble qu'il faudrait que nous pussions faire état auprès de nos amis et de nos alliés, en tout ou en partie, de ce que nous aurions obtenu. »

Ainsi, le comte d'Æhrenthal nous avait demandé des avantages financiers, à propos de l'acceptation par l'Autriche du traité marocain. Il ne nous avait rien proposé, rien offert, rien promis. M. Crozier avait seulement pensé que cette demande d'admission à la cote pourrait nous fournir l'occasion de dire à l'Autriche : « Vous voulez notre argent. Garantissez-nous votre neutralité, dans le cas d'une agression de l'Allemagne. » Mais obtenir ainsi de l'Autriche l'engagement qu'elle resterait neutre, si la

France était attaquée par l'Allemagne, ce n'eût été malheureusement, pour la paix, qu'une caution dérisoire. Au mois d'août 1914, après que l'Allemagne nous a eu déclaré la guerre, l'Autriche-Hongrie s'est, pendant quelques jours, flattée de rester neutre vis-à-vis de nous. Son ambassadeur, le comte Szecsen, diplomate loyal et très galant homme, n'a pas quitté Paris; il a paru se bercer de l'espoir que les rapports entre la République et la monarchie dualiste ne seraient pas rompus, et finalement c'est la France qui, constatant que l'état de guerre existait entre son alliée, la Russie, et l'Autriche-Hongrie, a dû prendre elle-même l'initiative d'une rupture avec Vienne. A supposer donc que les difficultés prévues par M. Crozier ne se fussent pas produites, et que le comte d'Æhrenthal eût laissé ouvrir une conversation qu'il n'avait pas provoquée, il eût fallu envisager, non pas seulement l'attitude éventuelle de l'Autriche dans une guerre entre l'Allemagne et nous, mais la position que prendrait la monarchie vis-à-vis de la Russie en cas de désaccord dans les Balkans; et sur cette question essentielle, notre ambassadeur n'exprimait aucun avis. Loin d'être en présence de propositions concrètes, M. de Selves se trouvait donc en face du néant.

Aussi bien, le 1er décembre, lorsque le comte

Szecsen vint lui parler du traité marocain et fit allusion, au cours de l'entretien, à l'émission d'emprunts autrichiens et hongrois, le ministre insista-t-il pour une acceptation pure et simple de l'Autriche, en répondant, d'une manière évasive et courtoise, que la question des emprunts serait examinée en son temps, mais qu'elle n'avait aucun rapport avec celle du Traité ; et il prévint notre ambassadeur de cette réponse. Quelques semaines après, M. Crozier étant absent de Vienne, M. de Selves reçut de M. de Saint-Aulaire la dépêche dont j'ai parlé plus haut et qui le mettait en garde contre les combinaisons financières du gouvernement autrichien. Le 20 décembre suivant, M. de Saint-Aulaire appuyait encore sur ses objections. Il rappelait que tous les journaux de la monarchie avaient commenté la demande d'emprunt formée par Æhrenthal et il ajoutait : « J'ai été interrogé, à cet égard, à plusieurs reprises, par l'ambassadeur de Russie à Vienne. En l'état actuel des choses, m'a dit M. de Giers, l'emprunt envisagé par l'Autriche ne peut être destiné qu'à des armements et à des armements dirigés contre nous. » Je me suis appliqué à le rassurer en m'inspirant de l'accueil si clairvoyant que Votre Excellence a réservé aux ouvertures du comte Szecsen. Dans les milieux autrichiens, on ne dissimule pas que

cet emprunt est nécessaire pour l'exécution du programme naval et militaire. On admet le caractère forcément illusoire des garanties qui seraient données en sens contraire. En effet, si tout ou partie de cet emprunt était appliqué à des dépenses non militaires, il n'en dégagerait pas moins, dans l'ensemble du budget, des ressources correspondantes, qui seraient consacrées aux dépenses militaires... Le comte d'Æhrenthal aura montré dans cette affaire une longue patience, mais aussi une psychologie courte. En donnant à sa demande le caractère d'un marchandage, et en l'ébauchant, pour la première fois, immédiatement après un long entretien avec l'ambassadeur d'Allemagne, il la présentait dans les conditions les plus propres à aggraver les objections qu'elle soulève déjà en elle-même. Ces objections, je les ai indiquées à plusieurs reprises, continuait M. de Saint-Aulaire, et notamment dans mon rapport du 22 septembre 1910. Je n'y reviendrai donc pas, si ce n'est pour indiquer qu'elles n'ont rien perdu de leur force en ce qui concerne le danger de l'émigration de nos capitaux à Berlin et à Vienne. J'ai appris, en effet, de source sûre, que la maison X... de Vienne a mis des sommes très importantes à la disposition du marché de Berlin pendant la crise qu'il a traversée l'été dernier. Nul

doute que le courant de capitaux français qui s'établirait en Autriche-Hongrie ne soit, en grande partie, dérivé du côté de l'Allemagne. » M. de Saint-Aulaire ajoutait enfin que, tout en prenant soin de ne commettre aucune indiscrétion, il avait pu s'assurer que les bureaux du ministère impérial et royal des Affaires étrangères étaient très éloignés d'admettre le principe d'une garantie quelconque à nous accorder en retour des faveurs financières sollicitées ; et il concluait : « J'estime qu'il serait aussi chimérique d'espérer de pareilles assurances que dangereux de les demander ou même de les accepter, si, contre toute prévision, elles nous étaient spontanément offertes. »

Le 2 janvier 1912, le gouvernement russe ayant été renseigné par M. de Giers sur la demande d'emprunt qu'avait présentée l'Autriche, M. Iswolsky venait voir M. de Selves, et le ministre s'empressait de télégraphier à M. Georges Louis, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg : « J'ai reçu hier la visite de l'ambassadeur de Russie. Il m'a notamment entretenu des bruits qui circulaient relativement à un emprunt autrichien et il m'a fait part de l'impression fâcheuse que produirait en Russie le concours que donnerait à l'Autriche la France alliée. Je l'ai rassuré. »

Le même jour, M. de Selves écrivait à M. Klotz,

ministre des Finances : « Ainsi que vous le savez, on parle depuis quelque temps de l'émission éventuelle d'un emprunt d'État autrichien ou hongrois en France. La réalisation d'une telle opération sur notre marché serait de nature à nous créer de très sérieuses difficultés du côté de la Russie. Je me propose de vous donner à ce sujet des explications verbales détaillées, mais il m'a paru utile de vous mettre d'ores et déjà en garde contre les sollicitations dont vous pourriez être l'objet de la part des établissements financiers susceptibles de s'intéresser à l'émission d'un emprunt de la monarchie austro-hongroise. » M. Klotz avait aussitôt pris note et découragé les banquiers qui s'étaient adressés à lui.

Le lendemain, 4 janvier 1912, M. de Saint-Aulaire, qui gérait encore l'ambassade de Vienne, écrivait à M. de Selves : « Ainsi que je vous en ai informé par mon télégramme du 29 décembre, le ministère impérial et royal des Affaires étrangères m'a fait savoir que l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris a été chargé de notifier au gouvernement de la République l'accession définitive de son gouvernement au traité franco-allemand. Cette décision, plus prompte que les déclarations antérieures du cabinet de Vienne ne l'annonçaient, a été toute spontanée. Je me suis

soigneusement abstenu de toute démarche qui eût risqué de ramener la conversation sur les emprunts *et d'encourager, de nouveau, des velléités de marchandage*. Le meilleur moyen de hâter l'accession de l'Autriche-Hongrie m'a paru être d'affecter de nous en désintéresser. » Ainsi, contrairement à ce que M. Crozier avait redouté dans sa lettre du 19 novembre 1911, le silence opposé par M. de Selves aux demandes financières de l'Autriche n'avait eu aucune influence « sur la rapidité ou la lenteur des formalités qui devaient précéder l'accession de l'Autriche-Hongrie au traité franco-allemand. » Le gouvernement impérial et royal s'était décidé à donner sa signature, dès qu'il nous avait vus décidés à séparer les questions qu'il essayait de lier.

Le 13 janvier suivant, au moment où il allait quitter le quai d'Orsay, le ministre remerciait M. de Saint-Aulaire de ses dépêches, qu'il avait lues, disait-il, avec un intérêt particulier et il le félicitait de la clairvoyance avec laquelle il avait su, dans cette affaire, « pénétrer les mobiles du cabinet de Vienne, et de l'habileté dont il avait fait preuve en décourageant toute velléité de marchandage. » Et il concluait : « M. le ministre des Finances, à qui je me suis empressé de faire connaître les précisions contenues dans vos rapports, a prévenu les services de son ministère,

par une annotation personnelle, de l'attitude que le gouvernement comptait prendre en présence des sollicitations dont il pouvait être l'objet, à cet égard, de la part des établissements financiers. Cette attitude est en harmonie complète avec vos propres suggestions. »

Il n'est donc pas vrai que le gouvernement autrichien ait jamais proposé à la France de se détacher de la Triple-Alliance. Il n'est pas vrai que M. de Selves ait reçu une proposition de cette sorte. Il n'est pas vrai qu'il ait accueilli, en principe, les demandes d'emprunt. Il n'est pas vrai qu'il ait cru qu'elles pussent nous permettre d'avoir une conversation plus générale sur des garanties d'ordre politique. Les pièces sont là pour démentir toutes ces fables.

Il n'est pas vrai non plus qu'il y ait eu le moindre changement d'orientation dans la conduite de nos affaires extérieures après le départ de M. de Selves. Son successeur a gardé vis-à-vis de l'Autriche l'attitude qu'avaient observée avant lui tous les ministres des Affaires étrangères. Il a cherché, comme eux, à entretenir avec l'Autriche les relations, non seulement, ce qui va sans dire, les plus pacifiques, mais les plus amicales, et, au cours de la crise balkanique, comme jusqu'à la veille de la guerre, il est resté en pleine confiance avec le comte Szecsen. Il serait

aussi facile de faire cette démonstration, à l'aide de documents authentiques, qu'il l'a été tout à l'heure de détruire la légende des propositions autrichiennes. La France, sans doute, est toujours restée fidèle à son alliance avec la Russie comme à son entente avec l'Angleterre. Mais, surtout dans les questions balkaniques, d'où elle sentait bien qu'il pouvait sortir des complications dangereuses, elle s'est constamment efforcée de jouer le rôle de la puissance pacificatrice. Elle s'est étroitement rapprochée de l'Angleterre pour servir, avec elle, de trait d'union entre la Russie et l'Autriche. Elle n'a pas un instant perdu de vue les intérêts de l'Europe et elle a tout fait pour que les groupements de la Triple-Alliance et de la Triple-Entente, au lieu de rester opposés l'un à l'autre, fussent en mesure de se rencontrer dans une volonté commune de paix. C'est l'idée qui, sur l'initiative de la France et de l'Angleterre, avait présidé en 1912 et en 1913, à la Conférence de Londres ; et si l'Allemagne et l'Autriche avaient, en juillet 1914, même après l'envoi de l'ultimatum à la Serbie, consenti à reprendre ces conversations générales, la guerre aurait, sans doute, été conjurée, l'Autriche-Hongrie n'aurait pas été démembrée, il serait peut-être, un jour, arrivé que les nationalités eussent obtenu quelque indépendance dans le cadre de

la monarchie dualiste, et nous n'aurions pas aujourd'hui à discuter sur le traité de Trianon, non plus que sur toute la série des traités annexes, destinés à garantir les droits des minorités ethniques. Mais on ne ressuscitera pas ce qui est mort; et, comme l'a dit si justement le président du Conseil, nous n'avons plus dorénavant qu'à favoriser de notre mieux les efforts que font pour vivre et pour s'organiser les jeunes États dont nous sommes les parrains. Après avoir fondé la Petite Entente, M. Benès emploie maintenant toute son activité à traiter avec la Pologne et avec la Hongrie. Le vote du traité de Trianon ne pourra que l'aider dans cette tâche pacifique.

IX

15 juillet 1921.

Le match de Jersey City. — L'Amérique et la France. — M. Nicholas Murray Butler. — Un discours de M. l'ambassadeur Wallace. — Les intrigues allemandes en Haute-Silésie. — L'accord commercial germano-russe. — La situation de l'Algérie.

Je ne dirai pas que le plus grand événement de la quinzaine soit la victoire de Dempsey sur Carpentier. Je comprends qu'à l'occasion de ce match retentissant, M. Seignobos ait cru devoir recommander aux jeunes étudiants de ne pas perdre le sens des proportions et de ne pas croire qu'un *knock-out* puisse avoir quelque influence sur le sort d'une nation. Je me refuse, pour ma part, à voir dans les deux champions de Jersey City les personnifications opposées de la souplesse latine et de la force anglo-saxonne ; et la déception qu'a éprouvée, l'autre jour, la population parisienne, à l'arrivée des sans-fil d'Amérique, était, j'en conviens, fort exagérée. N'allons pas cependant, sous prétexte que Carpentier

a été battu, affecter un dédain superbe pour le corps à corps où se sont rencontrés un Américain et un Français, et prétendre que ce sont là des jeux barbares qui rappelleraient la décadence romaine et annonceraient la fin de la civilisation moderne. D'abord, ce n'est pas dans les derniers temps de Rome qu'ont fleuri les combats de gladiateurs. Pour honorer la mémoire de son père, César n'avait-il pas fait paraître au cirque trois cents couples de lutteurs couverts d'armures dorées? Auguste et Nerva crurent réaliser un grand progrès en interdisant de donner des jeux avec la clause que la lutte se prolongerait jusqu'à la mort d'un des adversaires; et il fallut attendre les empereurs chrétiens pour que ces combats fussent rendus moins meurtriers et finalement interdits. Et puis, ni Dempsey, ni Carpentier ne sont des rétiaires ou des mirmillons; ils ne se servent ni de la lance ni du glaive, et quand Carpentier a été déclaré vaincu, le peuple n'a pas eu, en baissant ou en étendant le pouce, à décider de sa vie ou de sa mort. S'il s'est trouvé à Jersey City quelque Pindare américain, il fera certainement justice de comparaisons dégradantes et se complaira à célébrer, dans le match récent, une glorieuse renaissance des Jeux Olympiques. Le ceste était en effet un gantelet de cuir, garni de fer ou de plomb, auprès duquel les gants, tirés

au sort entre Dempsey et Carpentier, étaient fort inoffensifs, et lorsque, dans la XXVIIIe olympiade, le pugilat fut introduit au programme des combats gymniques, les combattants, s'ils avaient les mains nues, avaient, du moins, la même liberté que les boxeurs d'aujourd'hui de recourir aux coups de poing, aux coups de pied, à l'*uppercut* et au *swing*. Diagoras, de Rhodes, vainqueur au pugilat, Alcimédon, d'Égine, vainqueur à la lutte parmi les jeunes gens, Agésidame, de Locres l'Épizéphyrienne, vainqueur au pugilat parmi les jeunes gens, étaient des héros sensiblement pareils à Dempsey. Diagoras, surtout, était d'une taille et d'une force extraordinaires. Pausanias nous rapporte qu'il a vu sa statue à Olympie. Chaque fois que les Heures, filles de Jupiter et de Thémis, qui accomplissent leur révolution au son de la Lyre, ramenaient l'époque des Jeux Olympiques, la gloire des champions couronnés était célébrée avec éclat. « L'eau est la meilleure des choses, l'or est le plus précieux des biens, les jeux d'Olympie sont les plus magnifiques de tous les jeux », chantait Pindare, qui, du reste, consacrait également d'autres odes aux jeux isthmiques et aux jeux pythiques. Pourquoi voudrait-on qu'il y eût moins de poésie et moins de beauté dans les combats de Jersey City?

Acceptons de meilleure grâce la défaite de Carpentier. Elle n'engage pas l'avenir et n'interdit pas à quelque autre Français, ni à Carpentier lui-même, de prendre une revanche. Pour le moment, ne voyons dans cette rencontre que la féconde émulation dont sont animés les citoyens des deux grands peuples amis, et pénétrons-nous bien de cette vérité que les sports ne sont pas un divertissement méprisable. Tâchons de rivaliser avec les autres nations aussi bien dans les exercices du corps que dans ceux de l'intelligence et ne négligeons rien de ce qui peut contribuer à fortifier notre race. Un philosophe, qui m'est très cher, poussait autrefois le spiritualisme jusqu'à répondre à un maître, qui lui demandait : « Que faites-vous de notre corps? — Notre corps, c'est peut-être une infirmité. » Mais comme de cette infirmité nous ne pouvons guérir que par la mort, sachons nous en accommoder pendant la vie. Je demande donc que Dempsey ait sa statue à Olympie.

En attendant, Paris a décoré de drapeaux et de fleurs celle de Washington, et l'Independence Day a été fêté en France avec le même enthousiasme qu'en Amérique. Si les États-Unis viennent de signer la paix avec l'Allemagne par un acte isolé, sans ratifier le traité de Versailles, dans la préparation duquel un chef d'État

américain avait joué un rôle prépondérant, les Français ne pensent point que cette décision puisse avoir pour conséquence de rompre ou de relâcher les liens qui unissent nos deux peuples. Les Américains ne le pensent pas davantage. Tous ceux d'entre eux qui ont quelque qualité pour traduire les sentiments de leur pays nous donnent publiquement, à cet endroit, les assurances les plus précises. C'était hier encore M. Walter Berry, président de la Chambre de commerce américaine à Paris, qui s'écriait : « Il ne faut pas que l'Histoire dise que la France a plus souffert par ses amis que par ses ennemis. La France est un peu notre patrie dorénavant, car nous y avons laissé nos morts. » C'était hier aussi M. l'ambassadeur Hugh Campbell Wallace qui, au moment de quitter Paris, s'exprimait, dans des termes touchants, sur la collaboration des États-Unis et de la France. M Wallace s'est signalé, pendant toute la durée de son ambassade par un tact parfait, une loyauté impeccable et une amitié sincère pour la nation auprès de laquelle il était accrédité. Il a été gracieusement secondé dans l'accomplissement de sa mission par une femme charmante, généreuse, toujours prête à aider les œuvres de charité françaises. L'un et l'autre laisseront parmi nous un souvenir ineffaçable. Le successeur de M. Wallace n'est

heureusement pas un nouveau venu. Nous l'avons tous vu à l'œuvre, non seulement lorsqu'il représentait les États-Unis en France, mais, depuis lors, dans la fervente campagne qu'il a menée en notre faveur auprès de ses compatriotes. M. Myron T. Herrick a été, pendant toute la guerre, un de nos amis les plus sûrs. Il est de ceux qui aujourd'hui peuvent le plus utilement contribuer à faire connaître en Amérique notre véritable état d'esprit, à nous montrer tels que nous sommes et à nous défendre contre les calomnies allemandes. Il est également de ceux qui sont le plus à même de nous renseigner sur la pensée américaine et de nous épargner quelques erreurs d'optique.

Voici, du reste, qu'il nous arrive d'outre-mer, en même temps que M. Myron T. Herryck, un homme qui a travaillé comme lui à l'échec des démocrates et à la victoire des républicains, M. Nicholas Murray Butler, président de l'Université Columbia. Si l'on tient à ce que Dempsey incarne la force américaine, on voudra bien accorder que M. Bulter a quelques titres à personnifier l'intelligence et la science de son pays. Au moment où il est notre hôte et où il se dispose à venir, avec des Français, à Louvain, pour y retrouver les traces des incendies allumés par les Allemands et y poser la première pierre de la

nouvelle bibliothèque, il n'est pas sans intérêt de relire les beaux discours qu'il a prononcés aux États-Unis, soit pendant les hostilités, soit après l'armistice, et qui ont été publiés l'année dernière à New-York. Le 16 février 1918, par exemple, il s'adressait à la Chambre de commerce de Saint-Louis, Missouri; en recherchant les responsabilités de la guerre, il montrait lumineusement qu'elles incombaient tout entières à l'Allemagne, qui s'était arrogé des droits à la domination universelle et dont l'impérialisme devait fatalement, tôt ou tard, déchaîner un conflit général. Le 11 février 1919, à un banquet qui était donné en l'honneur du Lincoln day, sous les auspices du Comité républicain du comté de Passaic, Paterson, New Jersey, il étudiait, de haut, les problèmes de la paix et disait : « Le parti républicain insistera pour que les fruits de la guerre ne soient pas perdus et gaspillés; pour qu'on n'écoute point l'insidieuse propagande de l'Allemagne; pour que les tentatives manifestes auxquelles on se livre dans l'espoir de susciter la discorde entre l'Amérique d'une part et, d'autre part, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, et aussi les nations nouvelles comme les Tchéco-Slovaques et les Polonais, n'aient aucune chance de réussir. Nous ne proposerons pas qu'une guerre qui a été gagnée par les armes soit perdue

par des mots. Nous ne proposerons pas que les souffrances et les douleurs de la France, de la Grande-Bretagne, de la Belgique, de l'Italie, de la Serbie, ou celles de dizaines de mille de nos propres familles américaines, soient laissées sans les pleins résultats de la victoire (*shall be left without the full results of victory*). » Il exprimait, en même temps, le regret que la délégation américaine à la Conférence de la Paix n'eût pas plus rapidement fixé les conditions essentielles du traité, qu'elle n'eût pas cherché à aboutir « dans la splendide unité des Alliés », si puissante au 11 novembre 1918; que cette délégation se fût perdue dans une multitude de détails oiseux, et qu'elle ne s'en fût pas tenue aux trois termes du programme français : Réparations, restitutions, sécurité.

M. Nicholas Murray Butler n'a pas varié dans ses opinions et la grande majorité du peuple américain est certainement dans les mêmes dispositions vis-à-vis de la France. Il nous appartient de consolider cette traditionnelle amitié de nos deux pays en prenant soin de ne laisser travestir, aux yeux de l'Amérique, ni notre conduite, ni nos intentions. Comme le disait M. Hugh C. Wallace dans son émouvant discours du 4 juillet, la France a été attaquée par un ennemi sans scrupules, décidé « à l'anéantir en tant que grande

puissance, — première étape de la conquête de l'Europe, — et elle a tout donné pour la défense de la civilisation. Avant de pouvoir faire davantage pour un monde qu'elle a tant contribué à sauver, la France doit recevoir son dû. » Et, développant cette idée, M. Wallace ajoutait : « C'est une anomalie dans l'histoire, de voir le vainqueur en plus mauvais état que le vaincu. Mais qui pourrait nier que la France est sortie de la guerre mondiale dans une moins bonne condition que sa grande ennemie? Elle a ses plus belles provinces dévastées, ses énergies paralysées, et, s'étendant tout le long de sa frontière du Nord et de l'Est, un vaste cimetière peuplé des morts de ses armées. Il faut que l'Allemagne paie; et elle doit payer en totalité. Le traité de Versailles a été forgé, non pas pour être violé ou tourné, mais pour être appliqué. » M. Hugh C. Wallace est allé plus loin; il a déclaré : « Je persiste dans ma conviction que le traité de paix aurait vraiment dû être conclu sur le sol allemand et qu'une armée d'occupation installée en Allemagne devrait évacuer le territoire en raison exacte de la façon dont les conditions du traité seraient respectées et dont l'argent dû à la France et à la Belgique serait versé à leurs Trésors. Bismarck a donné à Francfort un exemple qui avait le double mérite d'être pratique et assez clair pour que ses com-

patriotes le comprissent. Le monde en est enfin venu à se rendre compte que les Allemands sont encore plus astucieux à faire la paix qu'à déclarer la guerre. » Je suis, bien malgré moi, forcé d'arrêter là ces citations ; il faudrait reproduire tout entier cet admirable discours, où je retrouve, magnifiquement mises en lumière, des vérités qu'on ne saurait trop répandre et qui paraissent quelquefois un peu oubliées. En tenant ce langage, M. Hugh C. Wallace a nettement pris à son compte le maximum des réclamations françaises. On ne l'accusera cependant pas, j'imagine, de faire de l'impérialisme à notre profit. Il a parfaitement compris que la France n'avait aucun désir de conquête, aucune velléité de troubler la paix, qu'elle demandait seulement le montant des réparations qui lui sont dues, et que ses légitimes volontés se heurtaient sans cesse à la mauvaise foi du Reich. Il était bon que ces choses fussent dites par un Américain, qui a vécu parmi nous, qui sait à quoi s'en tenir sur notre manière de penser et d'agir, et dont le témoignage nous sera précieux auprès de ses compatriotes.

La mauvaise foi du Reich, peut-être l'aperçoit-on moins distinctement d'Amérique que de France. Mais M. Wallace a raison ; il est impossible qu'on ne finisse pas par s'en rendre compte

en tous lieux. Elle continue à s'exercer, en ce moment, de plus belle, dans la question de la Haute-Silésie. Si le général Hœfer s'est décidé à s'incliner devant les injonctions de la Commission interalliée, les meurtres de nos officiers et de nos soldats se sont renouvelés et, en même temps, toutes les forces officielles et financières de l'Empire ont été mises en mouvement pour que le bassin minier et industriel fût attribué à l'Allemagne. Un grand nombre de personnes à Paris et ailleurs ont reçu ces jours-ci par la poste une élégante brochure, éditée en français par la Chambre de commerce de Breslau. Dans un avant-propos signé du président et du secrétaire, il nous est dit qu'on nous adresse « un mémoire sur la question de la Haute-Silésie et sur le rétablissement de l'économie sociale européenne » ; et l'on poursuit, sur un ton hypocrite : « Profondément émus à la vue de la misère en Haute-Silésie, nous avons entrepris de faire un exposé absolument impartial de l'évolution de la question de la Haute-Silésie et de montrer l'importance, au point de vue du raffermissement de la situation politique et économique de l'Europe, d'une solution équitable de cette question. » Ouvrons la brochure ; cherchons l'exposé impartial et la solution équitable ; nous trouvons un pamphlet d'une extrême violence, non seulement contre

les Polonais, mais contre les troupes d'occupation, contre les contrôleurs français, contre le procureur général français d'Oppeln, contre le général Le Rond; et ce réquisitoire haineux, exclusivement nourri d'allégations fausses, se termine, à propos de l'insurrection polonaise, par ces mots effrontés : « Les organes français et les troupes d'occupation françaises, à leur tête le général Le Rond, sont donc responsables de complicité dans tous ces terribles événements. » Après quoi, la Chambre de commerce de Breslau conclut en formulant ses exigences, qui sont, du reste, celles de M. Wirth lui-même : « Nous en appelons maintenant au jugement calme et guidé par des points de vue d'économie universelle, de tous les cercles européens qui, reconnaissant les besoins du temps, veulent marcher d'accord vers des buts de reconstruction d'économie universelle et européenne. Et ce jugement ne peut être que le suivant : la Haute-Silésie est indispensable pour la reconstruction et ne peut remplir son rôle que si elle reste à l'Allemagne, ainsi que l'exigent l'humanité, la justice, le traité de Versailles et l'avenir de l'Europe. » Ainsi, l'humanité veut que des millions d'ouvriers polonais demeurent, malgré eux, sous le joug d'une poignée de financiers allemands; la justice veut qu'il ne soit pas tenu compte de la volonté popu-

laire; l'avenir de l'Europe veut que l'Allemagne conserve ses plus redoutables usines de guerre; et quant au traité de Versailles, il veut, sans doute, être violé, puisqu'il prévoit le dépouillement des voix par commune et qu'à en croire la Chambre de commerce de Breslau, cette prescription doit être tenue aujourd'hui pour nulle et non avenue.

A ce sujet cependant, un de mes correspondants m'a communiqué une observation qui fortifie singulièrement la thèse française et qui prouve à quel point la Chambre de commerce de Breslau méconnaît l'intention des rédacteurs du traité. Le paragraphe 4 de l'annexe de l'article 88 dit, à propos du plébiscite de Haute-Silésie : « Le résultat du vote sera déterminé par commune, d'après la majorité des votes dans chaque commune. » Cela est déjà clair en soi, mais cela devient plus clair encore par comparaison. L'article 95, relatif au plébiscite en Prusse orientale, porte également, dans son paragraphe 7 : « Le résultat du vote sera déterminé par commune *(gemeinde)*, d'après la majorité des votes dans chaque commune. » Au contraire, lorsqu'il s'est agi du Slesvig, le traité a créé deux zones. Pour celle du Nord, il a été stipulé que le résultat du vote serait déterminé par la majorité des voix dans l'ensemble de cette section. Pour celle du

Sud, il a été décidé que le résultat du vote y serait déterminé par commune *(gemeinde)*, suivant la majorité des voix dans chaque commune, conformément à ce qui était fixé pour la Prusse orientale et pour la Haute-Silésie. L'Allemagne voudrait aujourd'hui qu'on procédât en Haute-Silésie comme dans la zone nord du Slesvig, alors que le traité exige qu'il soit procédé comme dans la zone sud et comme en Prusse orientale. Il est, du reste, spécifié dans l'annexe de l'article 88 comme dans les articles 95 et 109, qu'il doit être tenu compte de la situation géographique et économique des localités. Mais ce n'est ni par province, ni par zone, ni par district que doit être fait le calcul de la majorité. Au surplus, comme, dans l'ensemble du bassin minier, la Pologne a obtenu tout à la fois la majorité sur le nombre des communes et la majorité sur le nombre des habitants, la prétention de la Chambre de commerce de Breslau est doublement insoutenable. Il ne suffit pas d'une brochure richement imprimée pour que le jour devienne la nuit et que la justice se confonde avec l'iniquité.

Une des raisons pour lesquelles le Reich tient tant à garder la Haute-Silésie est la hâte qu'il a de reprendre des relations commerciales avec l'extérieur, et notamment avec la Russie. Il est de plus en plus convaincu que son avenir écono-

mique est dans l'Est, et les tentatives qu'il fait, depuis quelque temps, pour s'entendre avec les Soviets méritent d'attirer notre attention. On sait que, pour tâcher de ressusciter la production agonisante, Lénine a répudié récemment la doctrine de la nationalisation intégrale et qu'il a cherché à calmer par une multitude de concessions le mécontentement des paysans. Il a partiellement rétabli le capitalisme, il a restauré les échanges commerciaux intérieurs, il a déclaré qu'il fallait soutenir les petites et moyennes entreprises, appartenant tant à des particuliers qu'à des coopératives. L'Allemagne surveille attentivement cette évolution. Au lendemain de la conférence de Spa, le docteur Simons vantait déjà « le travail énorme qui s'accomplissait dans la république des Soviets ». Les hommes politiques, les industriels, les financiers sont entrés en relations avec les agents des bolchévistes, et finalement, au mois de mai dernier, a été signé un accord commercial germano-russe, dont la *Berliner Borsen Zeitung* du 15 mai disait qu'il avait une importance au moins égale à l'acceptation de l'ultimatum des Alliés. En fait, depuis deux mois, l'activité allemande s'est de plus en plus tournée du côté de la Russie, et, si ce spectacle nous laisse indifférents, il intéresse beaucoup les Anglais. Ils n'y assistent pas les bras croisés. Ils agissent à

leur tour. A lire certains articles du *Berliner Tageblatt* ou de la *Freiheit*, on est même porté à supposer que certains pourparlers sont engagés entre l'Angleterre et l'Allemagne en vue d'établir un accord économique pour l'exploitation de la Russie.

Krassine paraît être un des artisans les plus subtils de cette collaboration. Deux fois, il s'est arrêté à Berlin, cette année, en allant à Londres, et il a pris contact avec le groupe Hugo Stinnes, avec M. Félix Deutsch, avec M. Rathenau, avec beaucoup d'autres. Les Américains eux-mêmes, qui jusqu'ici avaient été, comme nous, réfractaires à toutes ces conversations, ne se désintéressent plus du travail commencé. Le chef de leur mission à Berlin, M. Dresel, est allé ces jours-ci conférer avec le gouvernement anglais. Bref, il semble se préparer entre l'Angleterre, l'Allemagne et même peut-être les États-Unis un consortium international, destiné à favoriser la reconstruction économique de la Russie. Ni l'Angleterre, ni les États-Unis, ni même l'Allemagne, ne désirent, d'ailleurs, nous tenir à l'écart de ce syndicat, et tous, au contraire, nous donnent à entendre que la première condition de cet accord serait la reconnaissance de la créance française. La Grande-Bretagne veut régler cette immense affaire avec une grande célérité. Elle y

voit un moyen de mettre fin à la détresse générale, en empêchant que certains pays n'étouffent par pléthore de matières premières, tandis que d'autres ne peuvent se procurer les denrées dont ils ont besoin. Nous avons nous-mêmes un intérêt capital à observer ce qui se passe et à nous tenir prêts. Supposons qu'un grand consortium se fonde en Russie pour exploiter les chemins de fer, les voies navigables, les postes et télégraphes, les forêts, la houille blanche, et que la France soit absente. Le bolchévisme ne s'en portera ni plus ni moins mal, et nous serons, pour de longues années, expulsés du plus vaste marché de l'univers. Interdisons au monde d'entrer en Russie, jusqu'à ce que le bolchévisme meure de sa belle mort, rien de mieux. Mais si le monde ne nous écoute pas, et si, malgré nous, il va à Moscou, devrons-nous rester éternellement à nous lamenter seuls sur le bord du chemin?

La temporisation n'est pas une politique. Nous le voyons bien en Orient. Les hésitations des Alliés leur coûtent maintenant assez cher, et peut-être ne sommes-nous, entre les Grecs et les Turcs, qu'au commencement de nos ennuis. J'aurai l'occasion de revenir sur ce triste sujet. Je voudrais aujourd'hui dire un mot d'une question qui malheureusement est bien faite, elle aussi, pour nous préoccuper : c'est celle de

l'Algérie. La mission semestrielle du gouverneur général, M. Abel, vient à expiration ce mois-ci; je ne sais, à l'heure où j'écris, si elle sera renouvelée ou s'il sera donné un nouveau chef à notre grande colonie africaine. Ce que je sais, comme toutes les personnes un peu renseignées, c'est que jamais depuis longtemps, ne se sont présentées en Algérie tant de graves difficultés à résoudre. Le président du Conseil, se rendant compte que la situation n'était pas bonne, a eu l'heureuse inspiration de confier une mission d'études à un ancien collaborateur de M. Jules Cambon, M. La Martinière, ministre plénipotentiaire, qui connaît bien le pays et qui était en mesure de renseigner le gouvernement avec clairvoyance et avec franchise. Je ne crois pas que les conclusions auxquelles est arrivé M. La Martinière aient été de nature à rassurer pleinement le cabinet.

L'ignorance où nos administrations métropolitaines sont de nos affaires algériennes est inimaginable. Au lendemain de la conquête, nos pères avaient cru pouvoir transporter en Afrique l'appareil complet de nos préfectures et de nos sous-préfectures, sans se soucier aucunement de la population indigène. Cet essai d'assimilation immédiate amena naturellement un contre-coup et, un beau jour, l'empereur Napoléon III vint à

rêver d'un royaume arabe, en oubliant, à son tour, l'œuvre de nos colons. Ceux-ci s'inquiétèrent et obtinrent que la métropole se rejetât dans la politique des rattachements, qui faisait dépendre toutes les administrations algériennes des bureaux parisiens et qui paralysait ainsi toutes les initiatives locales. Lorsque M. Jules Cambon fut chargé de gouverner l'Algérie, il mesura tous les dangers de cette centralisation excessive et il s'efforça de remonter un courant qui entraînait notre colonie à sa perte. M. Jules Cambon fut grandement aidé dans sa courageuse entreprise par la haute autorité de Jules Ferry. On se rappelle que dans les dernières années de sa vie, et avant d'être appelé à la présidence du Sénat, l'illustre homme d'État avait dirigé les travaux de la commission sénatoriale de l'Algérie. Il avait fait preuve, dans ces fonctions délicates, d'une remarquable largeur de vues et d'une merveilleuse rectitude de jugement. Sous ses auspices avait été inaugurée cette politique de sagesse et de bon sens, qui est restée également éloignée de l'exagération de l'autonomie et de l'outrance de l'assimilation. On a compris qu'il fallait se défier, en Algérie, des formules trop tranchantes, que la colonie ne pouvait être, ni entièrement fondue dans la métropole, ni soumise à un régime tout à fait distinct, qu'elle était, sans doute, trop dif-

férente de la France pour être traitée comme les départements français, mais que, d'autre part, elle était trop voisine de la mère patrie, qu'elle avait une position trop importante dans la Méditerranée et dans notre empire africain pour pouvoir vivre d'une vie indépendante, à l'exemple des Dominions britanniques.

Cette politique, toute en nuances, réclame beaucoup de tact et ne peut aller sans d'infinies précautions. Les problèmes les plus variés, économiques, administratifs, financiers, les questions les plus embarrassantes de politique indigène, se posent sans cesse devant la conscience du gouverneur général ; et quand, par surcroît, il survient, comme récemment, des menaces de disette ou des épidémies de typhus, les lenteurs administratives ont tôt fait d'aigrir les esprits. Ajoutez à cela la première application de la loi de 1919 sur l'accession des indigènes aux droits politiques. Ajoutez-y surtout les intrigues bolchévistes, qui ont pénétré, viâ Berlin, dans toutes nos possessions africaines, pendant que nous restions assis, comme je le disais tout à l'heure, sur le talus de la route. La propagande soviétique ne s'est pas, en effet, exercée seulement à Angora ; elle a retenti dans tout le monde islamique, et il ne servirait à rien de dissimuler qu'elle a momentanément troublé la Tunisie, qui est, par

bonheur, en passe de se ressaisir, grâce à l'habile direction du résident général, M. Saint. Mais chose singulière : alors que ces manœuvres anti-françaises se développent sous des formes identiques dans nos trois colonies de l'Afrique du Nord, nous nous obstinons à maintenir entre elles une sorte de cloisonnement. Je ne prétends pas que des distinctions ne soient point, dans une certaine mesure, nécessaires. Les trois pays ont chacun des traditions particulières et une structure spéciale. Il serait prématuré de vouloir les unifier, et il serait plus dangereux encore de chercher cette unification dans la généralisation des méthodes algériennes, qui ne pourraient être sans péril étendues au Maroc et à la Tunisie. Mais, sans aller jusqu'à une fusion qui est tout à fait contre-indiquée, ne pourrait-on faire en sorte que les trois colonies se connussent un peu mieux? Pensez que, tout récemment encore, aucune ligne téléphonique ne reliait l'Algérie et la Tunisie; il suffisait, pour l'établir, d'un raccordement de quelques centaines de mètres, mais comme il fallait que le travail fût exécuté sur deux territoires, on attendait qu'un dieu inconnu consentît à s'en charger. Ce dieu est apparu en la personne d'un membre très actif du conseil général de Constantine. Sans lui, un bolchéviste aurait pu passer la frontière des deux

colonies, sans qu'un coup de téléphone du résident général avertît le gouverneur, ou réciproquement.

Si nous voulons à la fois protéger nos colons français dans leurs entreprises et maintenir notre prestige dans le monde de l'Islam, nous devons, de toute évidence, sans aller jusqu'à l'identification des procédés administratifs, avoir une politique africaine et établir une certaine communauté de vues dans la gestion de nos trois colonies. Il y a en Algérie environ sept cent mille Européens de nationalités diverses, en face de cinq millions de musulmans. Depuis la nouvelle législation, on compte quatre cent vingt et un mille électeurs indigènes, contre cent quarante mille électeurs français, et le premier groupe est appelé à se développer plus rapidement que le second. Sans une collaboration confiante entre les musulmans et les colons, l'équilibre ne tarderait pas à se rompre, aux dépens, d'ailleurs, des uns comme des autres.

Mais, pour assurer cette collaboration, il est indispensable que le gouvernement général n'attende pas constamment, de la métropole, des suggestions qui, le plus souvent, n'arrivent pas, et qui, lorsqu'elles arrivent, ne sont pas toujours opportunes. Sans doute, serait-il utile de réorganiser et de rajeunir les services d'Alger;

le mécanisme paraît un peu rouillé. Le bureau de l'Algérie au ministère de l'Intérieur est lui-même insuffisamment outillé. Il a à sa tête un fonctionnaire distingué, qui a été préfet de Constantine et qui connaît, par conséquent, les choses algériennes, mais, faute d'un crédit de cinq mille francs, on n'a pu donner à ce modeste organisme les moyens d'action qui lui manquent. Il paraît qu'il est impossible de trouver cette petite somme dans les milliards du budget.

Peut-être la trouvera-t-on pendant les vacances. Les Chambres parties, les ministres vont avoir plus de liberté pour travailler. La besogne ne leur manquera pas : finances publiques, situation économique, politique extérieure, tout commande leur vigilance. Ne nous faisons pas d'illusions. Lorsque l'ennemi était à nos portes et que des obus ou des bombes sifflaient jour et nuit sur Paris, nous avions une notion concrète et permanente du danger que courait la France. Aujourd'hui que la Bertha est détruite et que les avions ont disparu, nous avons tendance à nous croire sauvés. Le vague malaise que nous éprouvons ne nous paraît pas mortel et nous pensons qu'il passera tout seul avec le temps. « Souriez, nous disent les optimistes professionnels, et votre sourire aura raison de tout. » Mais non. Si nous ne réagissons pas, nous tomberons de l'affai-

blissement dans la torpeur et de la torpeur dans la catalepsie. Réagir, c'est travailler, c'est produire, c'est assainir nos finances, pratiquer des économies féroces, simplifier nos administrations, réformer impitoyablement les abus; c'est faire sentir au pays, avec la joie de la paix, la fierté de la victoire; c'est lui donner le sentiment que les Alliés ne restent pas inertes et passifs en face d'une Allemagne qui reprend peu à peu ses habitudes d'insolence et qui s'entête à déchirer le traité qu'elle a signé; c'est exiger que ne se continue pas à Leipzig l'abominable comédie judiciaire dont nous avons été jusqu'ici les témoins; c'est en finir avec les concessions que, depuis deux ans, nous n'avons pas cessé de consentir à l'Allemagne; c'est contraindre le Reich à désarmer complètement, prendre, s'il le faut, les gages nécessaires pour obtenir notre dû, et faire de la paix, qui, pour le moment, n'est qu'un mot, une réalité.

X

1er août 1921.

Le traité de Trianon. — Fin de session. — Trois discours de M. Aristide Briand. — La Hongrie et la Petite Entente. — En Haute-Silésie. — Le désarmement et la conférence de Washington.

Comme toujours, la session parlementaire s'est close dans la précipitation et dans la fièvre. Contributions directes, crédits supplémentaires, projets de loi urgents, tout a été voté en un clin d'œil. Le traité de Trianon lui-même a été entraîné dans ce vertige et la discussion, commencée au Luxembourg vers neuf heures du soir, s'est terminée avant minuit. Dans ce bref intervalle, les assez nombreux sénateurs qu'avait tentés cette dernière séance de nuit ont eu, d'ailleurs, le régal d'excellents discours, prononcés les uns par M. de Monzie et par M. de Lamarzelle, les autres par M. Aristide Briand et par M. Reynald. M. de Monzie, qui est un avocat de race, est encore plus à son aise, s'il est possible, à la tribune qu'à la barre. Il parle une langue élégante, alerte, riche

de traits spirituels et d'expressions colorées; son œil vif jette à l'auditoire, par-dessus un lorgnon fortement incrusté dans la peau du nez, de petits éclairs de malice et d'ironie; une note sentimentale succède, par moments, à l'âpreté de la raillerie; le ton général se rehausse, quand il le faut, d'un rapide effet oratoire; le geste est sobre et réservé, bien que le buste se rejette, de temps en temps, en arrière et que les épaules viennent parfois s'appuyer au panneau du bureau présidentiel, comme pour prendre, à ce contact sacré, des forces nouvelles. M. de Monzie a été, comme on s'y attendait, extrêmement sévère pour les traités de Saint-Germain et de Trianon. Il n'a pas épargné, au passage, celui de Versailles, et si celui de Sèvres lui était tombé sous la main, il aurait, lui aussi, passé un mauvais quart d'heure. Mais, pour le moment, c'était surtout la cause de la Hongrie qu'il avait à cœur de défendre. Il trouvait ce pays trop sévèrement châtié et, pour prouver qu'on avait exagéré la part de responsabilité qu'a prise le comte Tisza dans la guerre, il a lu quelques-unes des belles pages dont MM. Jérôme et Jean Tharaud ont donné la primeur aux lecteurs de la *Revue*. Et sans doute, il est maintenant établi qu'à la première heure, le comte Tisza a conseillé à la monarchie dualiste de ne pas recourir immédiatement contre la Serbie à

une action militaire; mais, dès qu'il a vu que ses avis n'étaient pas écoutés, il a suivi, les yeux fermés, le mouvement qui entraînait l'Empire. Il y avait longtemps, du reste, que la Hongrie n'était plus la nation libérale et francophile qu'a dépeinte M. de Monzie. C'étaient ses hommes d'État, tels qu'Andrassy, qui l'avaient attachée au char de la Triple-Alliance; c'étaient eux qui avaient poussé le baron d'Æhrenthal à déchirer le traité de Berlin et à annexer la Bosnie et l'Herzégovine; c'étaient eux qui avaient soumis à une dictature intolérable les populations allogènes de la Transleithanie et qui avaient ainsi rendu instable l'équilibre de la monarchie. Il n'est pas de sentiment plus généreux que la pitié envers les vaincus; et certes, ni le président du Conseil, ni le rapporteur du traité, M. Reynald, n'ont ménagé à la Hongrie les témoignages de sympathie, mais l'un et l'autre ont, en même temps, prié le Sénat de songer aux peuples que les Magyars avaient opprimés et qui, aujourd'hui libérés, sont devenus nos amis et nos alliés.

M. Reynald a parfaitement montré la pression lente et continue à laquelle a cédé le cadre politique et administratif de l'empire austro-hongrois, jusqu'à l'heure où s'est produit l'éclatement final. Il a rappelé le mot de l'empereur François II : « Mes peuples sont étrangers les uns aux

autres, et c'est tant mieux. Ils ne prennent pas les mêmes maladies en même temps. Je mets des Hongrois en Italie et des Italiens en Hongrie ; chacun garde son voisin ; ils ne se comprennent pas et se détestent ; de leur antipathie naît l'ordre et de leur haine réciproque la paix générale. » Il a également cité ce piquant propos d'un collaborateur fidèle de l'empereur François-Joseph, le comte Taaffe : « Pour que l'Autriche soit bien gouvernée, il faut que personne ne soit content. » Ce n'est pas hier, a dit M. Reynald, que les esprits clairvoyants ont dénoncé les périls de ce système. Dès le 15 août 1814, Joseph de Maistre qualifiait la maison d'Autriche de grande ennemie du genre humain et, en 1832, Montalembert l'appelait, à son tour, la prêtresse de l'oppression. Quoi d'étonnant à ce que, faute d'avoir, en temps utile, donné quelques libertés aux nationalités diverses dont il était composé, l'empire austro-hongrois ait sombré dans la défaite ?

M. Briand a complété, avec un art prestigieux, la démonstration du rapporteur. Dans la matinée, le président du Conseil avait eu à répondre, devant la Chambre, à de très intéressants discours de MM. Édouard Soulier, André Berthon, Marcel Habert et André Fribourg, et, dans une brillante improvisation, il avait exposé le rôle traditionnel de la France en Syrie, défendu les

crédits demandés par le général Gouraud, défini la position actuelle de la France en Orient, et renseigné, autant que possible, ses auditeurs sur les négociations engagées avec la Turquie.

La séance levée, M. Briand était allé, d'un pied léger, déjeuner avec M. Nicolas Murray Butler chez le président du Sénat, et, rentré à la Chambre, vers quinze heures, il avait été questionné par M. André Lefèvre sur le désarmement de l'Allemagne et sur les événements de Haute-Silésie. M. André Lefèvre avait donné, une fois de plus, des détails d'une précision rigoureuse sur la mauvaise foi avec laquelle le Reich répond aux injonctions des commissions de contrôle interalliées et il avait demandé avec grande raison que ces commissions, dont l'œuvre ne peut être considérée comme terminée, ne fussent pas dissoutes; il avait, d'autre part, clairement expliqué quelle effrayante force militaire donnerait à l'Allemagne la double possession de la Haute-Silésie et du bassin de la Ruhr. Le président du Conseil est remonté à la tribune sans la moindre apparence de fatigue; il a cherché à rassurer M. André Lefèvre en lui promettant que le général Nollet ne quitterait pas encore l'Allemagne et que le gouvernement français saurait défendre, en Haute-Silésie, le général Le Rond. Quelques instants plus tard, M. Léon Blum soutenait un

amendement qui tendait à réduire de cent millions les crédits destinés à l'armée du Levant. Le président du Conseil répliquait avec un talent infatigable et obtenait une majorité de 422 voix contre 110. Le soir, il était au Sénat et, entre onze heures et minuit, dans la discussion du traité de Trianon, il prononçait, sans dossier, sans documents, sans notes, un quatrième discours qui était, à vrai dire, un chef-d'œuvre de finesse et de tact.

Il a commencé par déclarer qu'il n'était pas de ceux qui conservent contre la Hongrie des pensées de représailles, mais, tout de même, a-t-il dit, il y a eu la guerre, et lorsqu'on cherche à attirer notre commisération sur les Magyars qui perdent aujourd'hui leurs anciennes frontières, peut-être ferait-on mieux d'écouter les protestations des peuples si rudement opprimés pendant dix siècles. A l'heure où des Hongrois se battaient contre nous dans les Balkans et près de Saint-Mihiel, les Roumains de Transylvanie aspiraient à se délivrer du joug magyar et à rejoindre leur mère patrie, et celle-ci était venue, aux heures les plus difficiles de la guerre, combattre à nos côtés. Voulons-nous nous brouiller avec les Roumains? Voulons-nous méconter les Yougo-Slaves? Voulons-nous tourner le dos aux Tchèques? Voulons-nous irriter les Italiens? M. Briand a lumineusement indiqué les dangers d'une telle politique. Il

a délicatement soufflé sur les illusions de ceux qui peuvent croire encore à la résurrection de l'ancienne monarchie dualiste. Il a expliqué que le contrepoids dont nous avons besoin vis-à-vis de l'Allemagne, nous devons le chercher désormais dans les États de la Petite Entente. Le cours naturel des choses a fait de la Tchéco-Slovaquie, de la Yougo-Slavie, de la Pologne, de la Roumanie, nos alliées dans l'Europe centrale. Restons-leur fidèles ; aidons-les à se rapprocher les unes des autres ; et félicitons-nous lorsque des hommes comme M. Benès et M. Take Jonesco travaillent à les grouper. « Que les vainqueurs restent avec les vainqueurs », disait, l'autre jour, à la Chambre des députés de Bucarest, le ministre des Affaires étrangères roumain, et, dans le même discours, comme pour répondre aux adversaires du traité de Trianon, il dénonçait les intrigues hongroises en Transylvanie. M. Take Jonesco suit lui-même la conduite qu'il recommande ; il signe des accords entre son pays et la Yougo-Slavie, et il achève ainsi l'œuvre d'union et de paix qu'il exposait, il y a quelques mois, dans l'amphithéâtre Richelieu. Pendant que nous pleurons sur le passé, les nouveaux États et les États agrandis, qui ont hérité de l'Autriche-Hongrie, s'accommodent du présent et préparent l'avenir.

Ce traité d'alliance roumano-yougo-slave, signé à Belgrade par MM. Take Jonesco et Nicolas Pachitch, ne relève pas de la diplomatie secrète. Il a été fait au grand jour et il est soumis à la ratification des représentants des deux pays. Mais il est conçu dans des termes qui montrent l'inexcusable faute que la France aurait commise si elle n'avait pas elle-même ratifié le traité de Trianon : « Fermement résolus à maintenir la paix acquise au prix de tant de sacrifices et l'ordre établi par le traité conclu à Trianon le 4 juin 1920 entre les puissances alliées et associées d'une part et la Hongrie de l'autre, ainsi que le traité conclu à Neuilly le 27 novembre entre les mêmes puissances et la Bulgarie, Sa Majesté le roi des Serbes, Croates et Slovènes et Sa Majesté le roi de Roumanie se sont mis d'accord pour conclure une convention défensive. » Ainsi, ni la Yougo-Slavie, ni la Roumanie, ne cachent leur manière de voir. Elles ne veulent pas renoncer aux avantages que leur ont reconnus, après la victoire commune, les traités de Trianon et de Neuilly; et elles prennent leurs dispositions pour empêcher la Bulgarie et la Hongrie de remettre en question « l'ordre » établi : « *Article premier*. — En cas d'attaque non provoquée de la Hongrie ou de la Bulgarie, ou de ces deux puissances contre une des parties contrac-

tantes, en vue de détruire l'ordre créé par le traité de Trianon ou celui de Neuilly, l'autre partie s'engage à concourir à la défense de la partie attaquée. » Il s'agit, on le voit, d'une convention purement défensive, dont l'unique objet est le maintien des traités. La seule pomme de discorde qui divisât la Roumanie et le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, a disparu; le Banat ne donnera plus lieu à ces regrettables querelles qui ont failli, en 1919, séparer à jamais les deux peuples. Non seulement les relations de bon voisinage sont rétablies, mais un pacte d'amitié est conclu avec les meilleures chances de durée. Où MM. de Monzie et de Lamarzelle redoutaient l'obscurité et le désordre, voilà donc que les États successeurs de l'Autriche-Hongrie s'emploient à mettre eux-mêmes peu à peu de l'ordre et de la clarté. Ne nous désintéressons pas de leur œuvre; elle nous concerne presque autant qu'eux.

Reste, il est vrai, un problème dont a plus particulièrement parlé M. de Monzie et qui ne risque pas d'opposer nos alliés les uns aux autres. Comme l'a remarqué M. Briand, il a été posé, d'ailleurs, par le traité de Saint-Germain, et non par le traité de Trianon. C'est celui des comitats occidentaux de la Hongrie. Ils doivent passer à l'Autriche. M. de Monzie a cité, à ce sujet, un

vigoureux réquisitoire de M. Eugène Lautier : « Je ne comprendrai jamais par quelle aberration les négociateurs des différents traités de paix ont pu concevoir le projet monstrueux d'enlever à la Hongrie des territoires qui sont hongrois depuis mille ans, pour les donner à l'Autriche. Cette conception donne le vertige par la profondeur de sa stupidité. » « Cette population hongroise, a dit M. de Monzie, est tellement exaspérée par la menace qui pèse sur elle qu'elle a déclaré que, si on la détachait par la force de la Hongrie, elle voulait être allemande, et non autrichienne. » A quoi M. Briand a riposté : « Si les habitants sont animés de tels sentiments, nous n'avons guère à compter nous-mêmes sur leur amitié. » Mais il faut reconnaître que le gouvernement hongrois a fait, ces jours derniers, une remarque exacte à la Conférence des ambassadeurs, lorsqu'il a indiqué que les traités ne fixaient point de terme obligatoire pour la cession des comitats. Il n'y a donc aucune bonne raison de précipiter, en ce moment, les choses. C'est le cas, ou jamais, d'appliquer la devise favorite de nos amis anglais : *to wait and see*. Il faut espérer que le projet de relèvement financier de l'Autriche, élaboré par M. Avenol et ses collègues, aboutira, mais jusqu'ici, il n'est malheureusement pas encore une réalité. Il n'est évidemment pas possible d'agran-

dir l'Autriche avant d'avoir assaini sa situation économique et monétaire ; et il n'est pas, non plus, désirable de procéder à cet agrandissement avant que nous ayons la certitude que le gouvernement de Vienne ne tourne plus les yeux du côté de Berlin. Tout récemment encore, le général Ludendorff, qui continue à se dépenser beaucoup, n'avait-il pas, à Innsbrück, de mystérieux entretiens avec M. Schraffl, l'ancien Landeshauptmann du Tyrol autrichien? Et n'a-t-il pas été affirmé qu'ils avaient organisé ensemble une vaste « union des patriotes allemands et autrichiens », destinée à se mobiliser, un beau jour, en secret, pour relier l'Autriche à l'Allemagne et mettre l'Europe en présence du fait accompli? Devant de telles perspectives, nous avons le devoir d'être prudents et de ne rien brusquer.

Mais, partout où les traités de Saint-Germain, de Trianon ou de Neuilly ont donné des droits aux nations qui ont combattu à nos côtés, ayons l'élémentaire loyauté de défendre ces droits comme les nôtres. S'il y a, en France, quelques personnes disposées à tomber un peu vite dans les bras de la Hongrie, prenons garde, il y a, chez certains de nos alliés, des hommes qui ont la même indulgence vis-à-vis de l'Allemagne et qui ne semblent pas désirer « que les vainqueurs

restent avec les vainqueurs ». Voici même que, timidement, un bruit étrange est venu jusqu'à nous. On dit, mais que ne dit-on pas? on dit qu'à la prochaine assemblée de la Société des nations, l'Angleterre elle-même... — Mais non, c'est impossible. — Si, si, achevez, que dit-on? — Rien. — Mais encore? — Eh bien! soit! On prétend qu'à la future assemblée de Genève, l'Angleterre pousserait une nation neutre à poser, de nouveau, la question de l'admission de l'Allemagne, et, le ballon lancé, ce serait la délégation britannique qui se chargerait de le diriger. J'espère que cette rumeur, qui a couru les couloirs des chancelleries, a été mise en circulation par des agents facétieux ou mal renseignés. Il serait, en tout cas, désirable que le Cabinet de Londres ne prît, dans une affaire aussi grave, aucune initiative sans se concerter avec le gouvernement de la République. L'année dernière, lorsqu'il a été proposé d'ouvrir la porte à l'Allemagne, M. Viviani s'est élevé avec indignation contre une clémence prématurée, dont il a fait apparaître tous les inconvénients, et son éloquence enflammée a convaincu les assistants. L'heure, qui n'était pas venue alors, a-t-elle donc sonné aujourd'hui? On susurre que M. Wirth a fait preuve de bonne volonté, que son ministère est fragile, qu'il faut le ménager et le fortifier pour assurer enfin l'exé-

cution du traité de Versailles; et vous entendez bien que, par ce langage insidieux, on veut encore nous conduire à de nouvelles concessions.

La bonne volonté du gouvernement allemand? J'en cherche les témoignages, et les nombreux rapports que MM. Briand et Barthou ont reçus de nos commissions et de l'armée du Rhin ne peuvent nous laisser à cet endroit aucune illusion. Sans doute, l'Allemagne a cédé à la menace, ou plutôt, sur la promesse que lui a faite lord d'Abernon que la Ruhr ne serait pas occupée, elle s'est inclinée devant l'ultimatum, mais cet ultimatum contenait, sur le chiffre des réparations, un rabais considérable, qui endettera nos budgets pendant de longues années. Le Reich n'a donc eu aucun mérite à accepter un état de paiements qui lui offrait, par rapport au traité, des avantages inouïs. Pour le désarmement, M. Briand remarquait hier que le général Nollet était loin d'être au bout de sa tâche, et cependant, à la date où nous sommes, les formations militaires devraient être dissoutes, les canons, les mitrailleuses, les fusils, devraient être livrés ou détruits. A Leipzig, les juges cherchent à flatter l'Angleterre en lui accordant quelques condamnations, d'ailleurs dérisoires; ils oublient qu'ils sont des magistrats et s'essayent à la diplomatie; mais, lorsqu'il s'agit de châtier un crime commis contre

des Belges ou des Français, c'est en vain que des témoins honorables relatent fidèlement les faits qui se sont passés sous leurs yeux ; les plus grands coupables sont acquittés ; et si le président du Conseil de France dénonce, à la tribune du Parlement, cette « parodie de justice », il est immédiatement pris à partie par M. Schiffer, le ministre du Reich qui nomme les magistrats et qui se porte garant de leur indépendance. Enfin, au moment où des officiers et des soldats français tombent, en Haute-Silésie, frappés de balles allemandes, M. Wirth, qu'on nous donne pour le plus sincère et le plus conciliant des hommes d'État allemands, va répéter à Breslau ce qu'il dit partout, que l'Allemagne entend garder, malgré les résultats du plébiscite, la totalité de la province et, par dessus tout, le bassin minier. Le président Ebert lui-même entre en scène et il envoie au général Hœfer, principal organisateur des massacres, des félicitations officielles. « Le peuple de Haute-Silésie, lui écrit-il, vous sera éternellement reconnaissant de ce que vous avez fait pour lui. Vous avez délivré une population opprimée, victime des exécutions les plus honteuses. L'Allemagne tout entière se rappellera votre geste désintéressé qui témoigne du plus fidèle amour de la patrie. »

Ainsi donnés au nom de l'Allemagne tout

entière, ces encouragements éhontés portent naturellement leurs fruits. Une hostilité de plus en plus violente s'est développée en Haute-Silésie contre la France. De graves incidents ont éclaté à Loebschutz; à Beuthen, nos officiers sont, tous les jours, menacés; on tire sur eux, le soir, dans les rues; ils ont tous reçu des lettres de menaces et ont été individuellement prévenus qu'ils seraient exécutés; à Krappitz, la foule a insulté le général Gratier; les autorités alliées ont été forcées d'expulser de Kattowitz soixante-huit policiers allemands, membres des organisations militaires clandestines; la presse d'outre-Rhin s'est déchaînée tout entière, à propos de la démarche que M. Briand avait chargé notre ambassadeur à Berlin de faire auprès du gouvernement du Reich; le gouvernement de Berlin a adressé au nôtre une note où l'arrogance se marie avec le persiflage; et, pour comble de cynisme, les associations allemandes de Haute-Silésie ont envoyé à M. Lloyd George un appel où elles le prient d'assurer le succès de leurs réclamations et ajoutent que, si le Conseil suprême décidait le partage de la Haute-Silésie, elles exigeraient que le même principe fût appliqué, non seulement à la Posnanie et à la partie de la Prusse orientale devenue Polonaise, mais à l'Alsace-Lorraine elle-même. Voilà où nous en sommes; voilà les

gages de bienveillance que nous donne, chaque jour, sous son masque démocratique, l'Allemagne impénitente. C'est le moment que choisit le cabinet de Londres pour demander que contrairement à l'avis de M. Briand, le Conseil suprême règle d'urgence le sort de la Haute-Silésie, sans renforcer les troupes d'occupation. Mais est-ce aussi le moment d'offrir à l'Allemagne un fauteuil à la Société des nations?

Si elle obtient cette faveur avant que le traité de Versailles soit vraiment en voie d'exécution, nous pouvons être sûrs que toutes les questions qui passent aujourd'hui pour réglées seront successivement remises sur le tapis et que rien ne subsistera plus bientôt, ni du traité lui-même, ni des protocoles ultérieurs, ni de l'ultimatum, ni de l'état de paiements, ni des bons promis, ni des versements annoncés, ni du plébiscite de Haute-Silésie, ni de nos dernières espérances, ni d'aucun de nos droits. L'Allemagne épuisera toutes les ressources de son génie d'intrigue à tâcher de diviser les Alliés, à se faire plaindre par les uns et craindre par les autres, à flatter les passions, à opposer les intérêts, à désagréger ce qui tient encore et à détruire tout ce qui la gêne. Elle a déjà failli se glisser, il y a quelques semaines, dans le Comité parlementaire international. Sans la fermeté de nos amis belges, et en particulier

de M. Digneffe, sénateur de Liége, elle aurait peut-être réussi dans son entreprise. Tout son plan consiste évidemment à se faire pardonner son agression et les méfaits de ses armées avant d'avoir livré ou condamné les auteurs des incendies, des pillages ou des meurtres, avant d'avoir même intégralement payé le premier des cent trente-deux milliards dont elle s'est reconnue débitrice, avant d'avoir réparé une seule des maisons qu'elle a détruites, avant d'avoir rendu aux Polonais ce qui appartient aux Polonais. Elle se dit qu'une fois dans la place, elle en deviendra rapidement maîtresse. N'ayant pas réussi à régner par la violence, elle essaie de régner par l'hypocrisie. *Deutschland über alles!* La Société des Nations est-elle pressée d'entendre chanter dans ses assemblées le refrain de Hoffmann von Fallersleben? Je reste convaincu, pour ma part, qu'elle préférera attendre un peu ce divertissement musical et qu'elle voudra, tout d'abord, regarder d'un peu près la patte blanche que l'Allemagne se flatte de lui présenter.

Pour l'instant, la Société des nations s'est bornée à examiner la question du désarmement, ce qui a fourni à M. Viviani l'occasion de développer, en termes splendides, les idées les plus nobles, et ce qui a permis à M. Jouhaux de renouveler les vœux les plus légitimes en faveur

de la paix générale. Mais nous pouvons être assurés que, dirigée par MM. Léon Bourgeois, Viviani et Hanotaux, la délégation française à la Société des nations ne donnera son adhésion à un programme universel de désarmement qu'après avoir, d'une part, constaté le désarmement préalable de l'Allemagne et après s'être, d'autre part, procuré les moyens d'empêcher, dans le Reich, la reconstitution des groupements militaires déguisés et la reprise des fabrications de guerre. D'après le traité de Versailles, le jour où les Commissions interalliées auront quitté l'Allemagne, c'est à la Société des Nations qu'incombera le soin de surveiller ce qui se passera de l'autre côté du Rhin ; et, sans doute, l'Allemagne est obligée de se prêter à toutes les investigations qui seront jugées nécessaires. Mais la Société n'a, en l'état actuel, aucun organe permanent de contrôle. Avant de demander à la France et à la Belgique de désarmer elles-mêmes, elle cherchera certainement à se mettre en mesure de leur donner une sécurité permanente et leur offrir des garanties.

M. Briand a pris soin de formuler la même réserve, lorsqu'il a accepté, au nom de la France, l'invitation de M. Harding et qu'il a promis notre participation à la Conférence de Washington. Il ne pouvait assurément décliner la proposition qui

nous était faite, et lorsqu'il a rendu justice à la généreuse initiative du président des États-Unis, il a exprimé la pensée générale de nos compatriotes. Notre pays, épuisé par la guerre, aspire sincèrement à la prompte diminution des charges militaires. C'est folie que de lui attribuer des arrière-pensées impérialistes. Comme le disait, l'autre jour, M. André Lefèvre à la tribune de la Chambre, il n'y a pas un Français raisonnable qui rêve d'annexer un kilomètre carré de territoire et de commettre à la fois cette mauvaise action, de vouloir changer la nationalité des gens par la violence, et cette maladresse, d'incorporer à un pays homogène des peuples étrangers. Si le traité de Versailles n'a pas été accueilli en France avec enthousiasme, ce n'est pas que nous ayons jamais convoité l'annexion d'un territoire quelconque, c'est que, faute de gages suffisants, les réparations ont vite paru compromises et que la France ne s'est pas sentie, non plus, assez efficacement protégée contre de nouvelles attaques. Le jour où, soit par une organisation plus vivante de la Société des nations, soit par un réseau solide d'alliances défensives, nous serons réellement à l'abri d'un retour agressif de l'Allemagne, nous serons trop heureux de renvoyer aux champs et à l'atelier la plus grande partie des jeunes gens qui remplissent encore nos casernes.

Je ne sais toutefois si, pour hâter ce résultat, c'est une très bonne méthode de chercher à l'atteindre par deux voies différentes, celle de Genève, et celle de Washington. Comme l'a dit M. Viviani, le travail préparatoire de la Société des nations ne sera point inutile, mais il viendra, sans doute, un moment où il faudra choisir entre la Conférence d'Amérique et celle de la Société ; et le choix ne pourra nous laisser hésitants : il va sans dire qu'après avoir répondu favorablement à l'appel du président Harding, nous n'aurons plus le droit de nous dérober. C'est donc surtout en vue des délibérations de Washington que nous avons à préciser notre politique.

En lançant ses invitations, au lendemain du jour où les États-Unis venaient de déclarer la cessation de l'état de guerre entre eux et l'Allemagne sans ratifier le traité de Versailles, le Président peut avoir eu la pensée de ramener son pays, par un chemin nouveau, au cœur des affaires européennes et de faire de Washington la vraie capitale de la paix. Mais il a eu surtout en vue, comme il l'a proclamé, l'avenir du Pacifique, et dans les premières questions qui seront soumises à la Conférence, la France sera, en fait, moins intéressée que l'Amérique, l'Empire britannique et le Japon. Immigration japonaise en Californie ; mesures protectrices adoptées par les États de

l'Orégon, de New Mexico, du Texas, de Washington ; prétentions émises par le Japon, dès le début de la guerre, sur les douanes et les chemins de fer chinois ; différends relatifs au Chantoung et à la Sakhaline ; infiltration nipponne en Sibérie et au Kamtchatka ; litige suscité par la possession de l'île de Yap et par la maîtrise des câbles d'Extrême-Orient, tels sont évidemment les numéros essentiels de la table des matières que l'Amérique proposera à la prochaine conférence. Aussi n'est-il pas surprenant que le premier ministre du cabinet de Tokio, M. Takashi Hara, tout en accueillant avec sympathie la suggestion du président Harding, ait demandé que le programme soit, d'avance, soigneusement précisé. Le traité d'alliance anglo-japonais devant expirer en 1922 et n'ayant pas été jusqu'ici prorogé au nom de l'Empire britannique, à cause de l'opposition du Canada, le gouvernement du Mikado redoute de n'être pas, à Washington, aussi chaudement appuyé par l'Angleterre qu'il le souhaiterait, et il ne se résigne pas sans quelque inquiétude à une discussion qui aurait pour effet de lui imposer, dans le Pacifique, la diminution de ses dépenses navales. De nombreux intérêts conspirent donc déjà contre le succès de la conférence américaine. La France fera cependant ce qui dépendra d'elle pour que ne s'éteigne

pas la nouvelle lueur d'espérance dont le projet de M. Harding est venu éclairer les ténèbres où se débat l'humanité. Elle a des colonies importantes dans le Pacifique ; elle n'y a cependant pas des intérêts comparables à ceux de l'Amérique et de l'Angleterre ; elle est donc bien placée pour aider les autres Puissances à trouver des solutions amiables. Quant au désarmement terrestre, elle le désire plus que personne, et pour cause ; mais elle demande que les assassins commencent. Nous voulons bien laisser tomber peu à peu l'oubli sur leur œuvre ; mais nous avons, au moins, le droit d'exiger qu'ils ne la renouvellent pas.

Un Américain éminent, dont je parlais l'autre jour, un ami de M. Harding, M. Nicholas Murray Butler, vient d'avoir lui-même, à Louvain, la vision de ce qu'a été, dès les premières semaines, l'horrible guerre imaginée par l'Allemagne. Il avait tenu à visiter Reims et sa cathédrale mutilée ; il était allé voir Verdun et sa ceinture de ruines ; il a, le 28 juillet, complété ce pieux et triste pèlerinage par une démarche auprès de la vieille université belge, dont les Allemands ont incendié la bibliothèque. Partout les abominables crimes de 1914 et des années suivantes se sont ainsi dressés devant lui, et il a entendu des témoins dignes de foi lui rappeler comment, après avoir violé la neutralité de la Belgique, les

armées allemandes s'étaient comportées envers des populations innocentes. Déjà, du reste, avant que les États-Unis eussent pris le parti d'entrer en guerre, un de leurs nationaux, M. Alexandre Powell, correspondant spécial du *New-York World*, était venu sur place se rendre compte des méthodes employées par les envahisseurs, à Aerschot, à Termonde, à Louvain; et dans une brochure intitulée : *la Guerre en Flandre en 1915*, il avait parlé des monuments incendiés, des maisons pillées, des habitants fusillés. M. Nicholas Murray Butler peut aujourd'hui se demander, à son tour, comment l'Allemagne de Leibnitz, de Kant, de Gœthe, est devenue celle qui a commis tant de forfaits. Peut-être se rappelle-t-il, comme moi, que, dès le 6 septembre 1914, des représentants des deux grandes agences américaines, l'*United Press* et l'*Associated Press*, en exprimaient leur étonnement au chancelier d'Empire; et M. de Bethmann-Holweg, embarrassé, cherchant à excuser les officiers allemands, répondait par ce mensonge infâme : « Après les premiers combats, des jeunes filles belges se sont amusées à crever les yeux des blessés allemands. » N'est-ce pas, hélas ! l'Allemagne qui cherche encore à crever les yeux de l'humanité? L'Amérique le sait, et elle ne nous demandera certainement pas de laisser faire.

XI

15 août 1921.

Où en est l'exécution de l'ultimatum. — Les singularités de l'état des paiements. — L'Angleterre et les sanctions. — Une note de l'Agence Reuter. — En Haute-Silésie.

Ce 15 août, vient à échéance le paiement trimestriel que l'Allemagne s'est engagée à effectuer sur le montant des annuités variables. Si importantes que soient les nombreuses questions portées à l'agenda du Conseil suprême, celle des réparations ne doit pas être négligée par les gouvernements alliés. En dépit des apparences, elle est malheureusement fort loin d'être réglée. Nous ne sommes pas beaucoup plus avancés qu'au moment où, pour échapper à l'occupation de la Ruhr, le gouvernement du Reich a fait une belle révérence devant l'ultimatum. Peut-être est-il bon de rappeler comment les choses se sont passées. A force d'expédients et de retards, d'échappatoires et de marchandages, l'Allemagne espère user nos énergies, fatiguer nos mémoires,

et nous faire perdre de vue ses promesses et ses manquements. Elle attend l'heure où les Alliés, lassés par ses résistances, enverront le manche rejoindre la cognée et passeront à profits et pertes leur créance sur les vaincus. Mais n'en déplaise aux calculateurs d'outre-Rhin, cette heure de joie n'a pas sonné. L'état de paiements, dressé le 6 mai par la Commission des réparations, a fait à l'esprit de concession de nos alliés une part assez large pour que nous en exigions, au moins, l'observation rigoureuse.

Dans les derniers jours d'avril, au moment où le docteur Simons apportait à Londres des propositions dérisoires, que M. Lloyd George lui-même qualifiait d'exaspérantes, au moment où le cabinet de Berlin essayait vainement d'obtenir l'appui des États-Unis, la Commission des réparations fixait, dans les délais prévus par le traité de Versailles, le montant de la dette allemande. Le chiffre qu'elle adoptait, et qui était de 132 milliards de marks or, était très inférieur à la réalité des dommages. M. Louis Dubois, président de la Commission, et M. Boyden, délégué officieux des États-Unis, ont eux-mêmes, l'un et l'autre, mis en lumière le caractère extrêmement modéré de cette évaluation, dans les discours qu'ils ont prononcés, le 10 mai, lorsque le représentant américain a repris, après une courte

absence, sa place à la Commission. L'estimation, si basse qu'elle fût, avait, du moins, l'avantage d'avoir été arrêtée à l'unanimité. En outre, dans la lettre envoyée, le 28 avril, à la Kriegslasten-kommission, MM. Louis Dubois, Salvago Raggi, Delacroix et sir John Bradbury avaient pris soin de préciser que la somme de 132 milliards ne comprenait pas les restitutions, en nature ou en espèces, de machines, d'animaux, d'objets ou de valeurs, enlevés, saisis ou séquestrés. Ils avaient ajouté que les sommes empruntées, avant le 11 novembre 1918, par la Belgique aux gouvernements alliés et associés, et remboursables par l'Allemagne en vertu de l'article 232 du traité, resteraient également en dehors des 132 milliards. Le 1er mai 1921, les Alliés étaient donc autorisés à penser que, s'il leur était imposé de lourds sacrifices sur leur créance, ils toucheraient, indépendamment des restitutions et des remboursements à la Belgique, un minimum de 132 milliards.

D'autre part, on se rappelle qu'aux termes de l'article 235 du traité de Versailles, l'Allemagne était obligée de payer, avant cette même date du 1er mai 1921, un premier acompte de 20 milliards de marks or, sur lesquels devaient être imputés les frais des armées d'occupation et les sommes avancées pour fourniture de vivres et de

matières premières à l'Allemagne. Tenant compte des prestations diverses opérées par l'Allemagne depuis l'armistice, la Commission des réparations avait constaté qu'il était redû au moins, sur les 20 milliards, 12 milliards de marks or. Dès le 15 mars, elle avait signalé ce déficit à la Kriegslastenkommission; elle avait rappelé à l'Allemagne son obligation de le combler avant le 1er mai, et, de plus, elle avait demandé, à titre de premier acompte, le paiement d'un milliard de marks or avant le 23 mars. La veille du jour où cette somme devait être versée, la Kriegslastenkommission répondit à la Commission des réparations par une simple fin de non-recevoir. Le 24 mars, la Commission des réparations, s'acquittant de son devoir, signifia, en termes catégoriques, au gouvernement du Reich, qu'il avait manqué à une des obligations que lui imposait le traité. Le même jour, une notification de ce manquement fut envoyée par la Commission à chacune des Puissances intéressées, conformément aux stipulations du traité (paragraphe 17 de l'annexe II de la partie VIII). Par suite de cette notification, chacune des Puissances se trouvait en droit de prendre « respectivement » les mesures, sanctions et gages qu'elle pouvait juger nécessaires.

Le 18 avril, la Commission des réparations

proposait que l'encaisse métallique de la Reichsbank fût transférée dans les succursales de cet établissement à Cologne et à Coblentz. Cette encaisse devait ainsi former un gage bien modeste au profit des créanciers. Par lettre du 22 avril, la Kriegslastenkommission refusa tout net d'accéder à cette proposition. La réponse était si outrecuidante que, le 25 avril, la Commission des réparations demanda que l'Allemagne livrât à la Banque de France, au plus tard le 30, la somme d'un milliard de marks or. Le 29 avril, nouvelle réponse, évasive et dilatoire, de la Kriegslastenkommission. Le 30, pas un centime n'est versé; et alors, le 3 mai, M. Louis Dubois, sir John Bradbury, le marquis Salvago Raggi, M. L. Delacroix reprennent leur meilleure plume pour écrire à la Kriegslastenkommission; et ils lui déclarent formellement « que l'Allemagne a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article 235 du Traité, et cela pour une somme d'au moins 12 milliards. » La Commission faisait simultanément connaître ce grave manquement à toutes les Puissances intéressées, communication qui, d'après le traité, leur donnait un nouveau droit de prendre les mesures « respectives » qu'elles estimeraient convenables. L'occupation de la Ruhr avait été préparée; la classe 1919 venait d'être rappelée sous les

drapeaux; l'Allemagne continua cependant à garder l'or de la Reichsbank.

Le 30 avril, le Conseil suprême s'était ouvert à Londres et le gouvernement britannique s'était empressé de faire venir auprès de lui son délégué à la Commission des réparations. Les autres Alliés imitèrent cet exemple, et le 4 mai, au lendemain de la sommation qu'elle venait d'adresser à l'Allemagne, la Commission tout entière était invitée à prendre un bain rafraîchissant dans l'eau douce du Conseil suprême. Le 5 mai, elle délibérait à Londres, sous l'œil protecteur des gouvernements alliés. Elle nous a fait savoir elle-même qu'elle avait dressé, dans sa pleine et entière indépendance, l'état de paiements du 6 mai. Je n'en doute pas. Mais on ne peut se défendre, malgré tout, de faire quelques remarques, qui laissent inexpliqué le brusque changement de front de la Commission. Au moment où, précipitamment convoquée à Londres, elle commençait à y tenir séance, les gouvernements alliés décidaient, par application, disaient-ils, du traité de Versailles (paragraphe 22 de l'annexe II de la partie VIII), d'amender plusieurs passages importants de cette annexe, et ils rédigeaient ensemble un protocole, pour donner pouvoir à la Commission des réparations de modifier le type, l'intérêt et l'amortissement des bons prévus au

traité, d'affecter au service de ces bons « certains revenus et avoirs à déterminer, » et de désigner une sous-commission de garanties qui surveillerait l'application des revenus assignés. Ces dernières dispositions étaient, du reste, totalement superflues. Le traité donnait déjà le droit à la Commission d'affecter les revenus allemands au paiement de la dette et, comme le protocole du 5 mai portait : « Le comité de garanties ne sera pas autorisé à intervenir dans l'administration allemande », il n'ajoutait pas sur ce point un iota aux clauses de Versailles. En revanche, les nouveaux pouvoirs que le Conseil suprême affectait ainsi de conférer à la Commission produisirent immédiatement un effet singulier. Le lendemain 6 mai, la Commission, rentrée à Paris par les voies les plus rapides, promulguait un état de paiements, qui était bien le document le plus étrange qu'on pût imaginer et qui avait pour effet d'offrir à l'Allemagne, par rapport à la dette théorique de 132 milliards, les concessions les moins justifiables.

Le milliard de marks or qui avait été réclamé au Reich et qu'on lui avait enjoint de verser à la Banque de France, on lui donne pour le payer vingt-cinq jours de délai à partir du 6 mai ; ce n'est pas tout ; s'il ne plaît pas à l'Allemagne de verser ce milliard en or, eh bien ! qu'à cela ne

tienne, elle le paiera en devises étrangères, ou même, si elle le préfère, en traites sur l'étranger, ou même encore, si tel est son bon plaisir, en effets à trois mois sur le trésor allemand, avalisés par des banques allemandes. L'Allemagne a naturellement choisi ce dernier mode de libération et, le 30 mai, elle a remis à la Commission des bons sur la valeur juridique desquels il y aurait beaucoup à dire. Mais ce qui est tout à fait inexplicable, c'est que la Commission, qui n'avait cessé de réclamer, depuis le mois de mars, le versement immédiat de ce milliard, change tout à coup d'attitude après son voyage à Londres et après ses conférences avec les premiers ministres alliés. Non seulement elle accorde des termes nouveaux, mais elle ajoute que cette remise de bons, destinée à remplacer le milliard arriéré, sera considérée comme constituant, pour 1921, les deux premiers versements trimestriels de l'annuité fixe de 2 milliards de marks or. Autrement dit, l'Allemagne, au lieu de payer en 1921, comme les années prochaines, une annuité de 2 milliards, et, en plus, le milliard qu'elle avait été mise en demeure de verser avant le 1er mai, ne remettra en tout et pour tout, cette année, que 2 milliards d'annuité fixe. C'est, comme on voit, tout bénéfice pour le Reich.

Que deviennent, d'autre part, les 12 milliards, qui formaient le complément de l'acompte de 20, et que l'Allemagne avait été sommée de payer pour le 1er mai? On ne songe plus à les exiger. On prie seulement l'Allemagne de remettre à la Commission, pour le 1er juillet 1921, des obligations d'une valeur nominale de 12 milliards de marks or. Ces obligations représentent tout ce que les Alliés verront de ces 12 milliards; ils ne toucheront pas un seul mark or, pas une seule devise étrangère, pas un avoir quelconque de l'Allemagne; ils seront entièrement payés en papier, et c'est à eux qu'il appartiendra de négocier les obligations allemandes, s'ils sont empêchés par leurs budgets affamés d'immobiliser ces titres dans leurs coffres. Or, comment est faite la remise de ces obligations de la série A? Elle est faite par l'Allemagne, qui doit prélever sur ses revenus les sommes nécessaires pour verser 1 pour 100 à une caisse d'amortissement et 5 pour 100 d'intérêt aux porteurs. Voici donc un titre allemand qui a une valeur nominale de 100 marks or et qui rapporte annuellement 5 marks or. A quel taux les États alliés vont-ils pouvoir le négocier? Évidemment, fort au-dessous du pair. Ce n'est donc pas seulement un nouveau délai qui a été accordé à l'Allemagne pour le paiement des 12 milliards; c'est un

énorme rabais qui lui a été consenti sur une dette déjà échue.

Et le restant des 132 milliards, de quelle façon doit-il être réglé? Également en papier, et en papier ne rapportant que 5 pour 100. L'Allemagne devra créer et remettre à la Commission des réparations, le 1er novembre prochain au plus tard, une nouvelle série, une série B d'obligations du même type que les premières, représentant un chiffre nominal de 38 milliards de marks or. Restera ensuite une troisième série qui sera émise Dieu sait quand. Elle est prévue, à l'état de paiements, pour 82 milliards, mais il est spécifié que ce montant « sera sujet à tel ajustement ultérieur qui pourra être jugé nécessaire. » L'Allemagne devra remettre cette troisième série, série C, à la Commission, pour la même date du 1er novembre ; mais la Commission ne procédera pas sur-le-champ à l'émission ; elle attendra que les sommes versées par l'Allemagne soient suffisantes pour assurer le service des intérêts à 5 pour 100 et de l'amortissement de ces obligations. Tous ces titres, aussi bien les 38 milliards à émettre cette année, que les 82 à émettre plus tard, seront, comme ceux de la première série, les seuls paiements que l'Allemagne effectuera entre nos mains. Quand elle nous remettra une obligation d'une valeur nominale de 1 000 marks

or, elle sera réellement libérée de 1 000 marks or, mais, comme cette obligation ne nous rapportera que 60 marks or, nous ne pourrons pas, en l'état actuel, en tirer nous-mêmes 1 000 marks or et, pour ne pas subir de trop fortes pertes, nous aurons à nous débattre avec des financiers de tous pays.

Chose stupéfiante, cet état de paiements du 6 mai n'a pas été immédiatement compris par tous ceux qui y avaient collaboré, et le président et le rapporteur général du Sénat, MM. Milliès-Lacroix et Chéron, pourraient, à cet égard, comme moi-même, raconter une anecdote piquante. Des interprètes un peu optimistes déclaraient, après la Conférence de Londres, qu'indépendamment des bons, les Alliés recevraient de l'Allemagne une partie des annuités payables en or. Il n'en est rien. La totalité des versements que doit opérer l'Allemagne, tant sur les annuités fixes que sur les annuités variables, doit être consacrée au service des intérêts et de l'amortissement des titres. Les paiements sont faits les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre, pour les annuités fixes de 2 milliards marks or ; ils sont faits les 15 février, 15 mai, 15 août, 15 novembre, en ce qui concerne les annuités variables, qui doivent équivaloir à 25 pour 100 des exportations allemandes ou représenter une va-

leur égale déterminée par d'autres indices. Qu'a donné, jusqu'ici, la vérification des exportations allemandes? Qu'attend-on, pour cette année, de l'annuité variable? Où en sommes-nous, au juste, pour l'annuité fixe de 2 milliards elle-même qui devrait, y compris le premier milliard dont j'ai parlé plus haut, être intégralement payée avant le 15 octobre prochain? J'ai bien peur que, pour les deux sortes d'annuités, nous ne restions exposés à de fâcheux mécomptes. Comment se peut il qu'en présence de cette incertitude, le gouvernement britannique ait cru devoir assurer, en dehors de nous et à notre insu, les ministres du Reich qu'il était disposé à les appuyer dans une demande de mainlevée des sanctions? Avons-nous vraiment, dès aujourd'hui, des preuves tangibles de la bonne volonté allemande? C'est après qu'au mois de mars, le docteur Simons s'était permis à Londres, suivant le mot de M. Lloyd George, « un défi » et « une moquerie du traité », que les Alliés ont occupé les villes de Duisbourg, Ruhrort et Dusseldorf et établi une ligne de postes douaniers sur le Rhin. L'Allemagne a continué à nous braver. Elle n'a pas désarmé; elle n'a pas versé les 12 milliards; elle n'a jugé sérieusement aucun coupable. Dans l'ultimatum du 5 mai, le Conseil suprême lui a rappelé solennellement, sous quatre rubriques dis-

tinctes, les obligations qu'elle n'avait pas remplies et il l'a sommée de déclarer, dans les six jours, si elle était résolue : 1° à exécuter sans réserves, ni conditions, ses obligations, telles qu'elles étaient définies par la Commission des réparations; 2° à accepter et à réaliser les garanties prescrites par cette Commission; 3° à exécuter, sans réserves ni retard, les mesures relatives au désarmement militaire, naval et aérien, notifiées déjà dans la lettre du 29 janvier 1921 ; 4° à procéder, sans réserves ni retard, au jugement des criminels de guerre, ainsi qu'à l'exécution des autres parties du traité, encore non observées, réglementations, taxes et restrictions douanières, certificats de navigation, liberté du transit et de la navigation en Allemagne.

Nous savons maintenant par le *Vorwaerts*, par le *Manchester Guardian*, par le *New-York Herald* et par une lettre détaillée du docteur Streseman à la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, dans quelles circonstances le Reich a consenti à accepter cet ultimatum. Le dimanche 8 mai, à la conférence tenue par les partis allemands, le docteur Streseman, leader du parti populaire, demanda si, après l'acceptation de l'ultimatum, l'Allemagne pourrait obtenir de l'Entente des concessions à l'endroit des sanctions et de la Haute-Silésie. Pour avoir, sur ces deux points, quelques apai-

sements, il remit lui-même ses questions par écrit à l'ambassade d'Angleterre à Berlin. La réponse officielle du gouvernement britannique n'arriva, dit-il, qu'un jour après l'acceptation de l'ultimatum, et lorsque lord d'Abernon la communiqua au docteur Streseman, elle ne pouvait plus avoir aucune influence sur la décision. Soit. Mais, tout de même, quelle était cette réponse anglaise? M. Lloyd George a démenti qu'il eût écrit directement à M. Streseman, et il n'y a pas eu, en effet, de correspondance personnelle. Mais le cabinet de Londres a fait savoir à Berlin qu'il était favorable à la levée des sanctions et que, pour la Haute-Silésie, il soutiendrait une juste et loyale application du traité de Versailles. Remarquez que, dans le règlement de la question silésienne, tout le monde se prévaut du traité de Versailles. Mais chacun interprète ce traité à sa manière. Sur ce second point, le cabinet de Londres ne se compromettait donc pas beaucoup. Admettons même, si l'on veut, que cette partie de sa réponse fût irréprochable; il resterait que cette conversation directe tenue entre l'Allemagne et lui, sans que nous en fussions avertis, ne pouvait passer pour un témoignage d'amicale confiance envers nous. Mais que dire de l'assurance donnée à l'Allemagne que l'Angleterre était disposée à demander l'évacua-

tion par les Alliés de Duisbourg, Ruhrort et Dusseldorf et la suppression de la ligne douanière du Rhin ?

Cette thèse était très désobligeante pour la France, puisque M. Briand n'avait cessé de répéter que, dans sa pensée, les sanctions devaient être maintenues : elle était, en outre, difficilement soutenable, puisque les obligations dont la violation avait entraîné les mesures coercitives étaient loin d'être remplies au moment de l'ultimatum et qu'elles ne le sont même pas aujourd'hui : témoin les constatations que font encore, chaque semaine, les commissions de désarmement, témoin le jugement des coupables, témoin la lenteur des réparations. Mais, alors même que le gouvernement anglais eût eu mille fois raison de vouloir supprimer ou suspendre les sanctions, ce n'était pas à Berlin, c'était à Paris seulement et dans les autres capitales alliées qu'il devait le dire. On croit rêver lorsque, après une démarche aussi insolite, le cabinet de Londres, oubliant la poutre qu'il a dans l'œil, cherche une paille sous la paupière de M. Briand et lui reproche d'avoir pris, à propos des renforts destinés à la Haute-Silésie, une initiative individuelle. Encore s'il n'avait adressé cette remontrance au gouvernement français que par la voie discrète des chancelleries ! Mais non, il s'est empressé de confier

à l'*Agence Reuter* la « surprise » que lui avait, disait-il, causée la conduite du gouvernement de la République Il a cru devoir rappeler *urbi et orbi* que, le 9 avril 1920, M. Millerand, alors président du Conseil, avait, après l'incident de Francfort, donné à Londres l'assurance définitive que la France ne prendrait plus désormais de mesures isolées dans des affaires intéressant, en commun, les Alliés ; et il a parsemé la note qu'il a fait publier par l'*Agence Reuter* d'expressions telles que celles-ci : « ton inaccoutumé et apparemment inamical de la communication du gouvernement français, actes de nature à ébranler inévitablement les fondations de l'alliance, abandon par la France de la politique de coopération. » Dans quels termes ne se serait pas exprimé le gouvernement britannique, si c'était la France qui avait fait, en dehors de lui, à Berlin, une communication comme celle dont a été chargé lord d'Abernon?

Je ne prétends pas que la note française envoyée au gouvernement allemand, pour demander éventuellement le libre passage de renforts destinés à la Haute-Silésie, ait été très adroite. Elle a fourni à l'Allemagne une occasion favorable de chercher, de nouveau, à diviser les Alliés et un prétexte pour nous opposer le traité de Versailles. Le gouvernement du Reich a

invoqué le paragraphe 2 de l'article 88 : « La zone du plébiscite... sera occupée par les troupes des puissances alliées et associées. Le gouvernement allemand s'engage à faciliter le transport de ces troupes en Haute-Silésie. » Ce texte, a prétendu l'Allemagne, ne l'oblige à livrer passage qu'aux troupes envoyées au nom de toutes les puissances alliées et associées. Rien de moins démontré; mais enfin il suffisait que cette spécieuse interprétation pût être soutenue pour que la prudence nous conseillât de ne pas agir seuls. Était-ce cependant un motif pour que l'Angleterre blâmât si vivement la demande de passage, non pas immédiat, mais ultérieur et éventuel, que notre ambassadeur, M. Charles Laurent, avait été chargé de présenter à Berlin?

Peut-être avons-nous eu le tort d'essayer de justifier surtout cette demande par la nécessité d'être en forces pour faire appliquer la future décision du Conseil suprême. Si c'eût été là le seul motif de l'envoi des renforts, il nous eût été évidemment difficile d'opérer en dehors de nos alliés. Mais n'y avait-il pas, en même temps, une raison de sécurité pour nos troupes? Le gouvernement anglais ignorait-il donc les périls qu'elles couraient et les attentats dont elles avaient déjà été maintes fois les victimes? N'avait-il pas entendu parler de l'assassinat du commandant

Montalègre ? N'avait-il rien lu des proclamations du général Hoefer ? Avait-il oublié que, le 25 février dernier, au cours d'une inspection de la Sturmkompagnie Tyrol du corps Oberland, ce général, que le président du Reich a jugé bon de féliciter, s'était écrié : « Si les négociations avaient pour résultat de nous séparer d'une partie de la Haute-Silésie, nous reconstituerions la Haute-Silésie dans son intégrité, et cela, je crois, dans un avenir très rapproché » ? Et le lendemain, 26 juin, l'oberlieutenant von Garnier, commandant un bataillon d'irréguliers allemands, ne remettait-il pas à ses soldats, sur la place du marché de Klein-Strehlitz, un drapeau aux anciennes couleurs, noir, blanc et rouge, avec le vieil aigle allemand aux ailes éployées ; et, haranguant sa troupe, ne disait-il pas : « Le jour où l'appel aux armes retentira, voulez-vous vous rassembler à nouveau autour du drapeau de notre bataillon? » Quelques jours plus tard, le 5 juillet, en gare de Kreuzbourg, n'était-ce pas encore l'oberlieutenant von Rossbach, qui clamait : « Nous sommes venus pour défendre une terre allemande, et nous reviendrons lorsqu'on nous appellera. Mais nous déclarons que, si nous revenons, nous ferons maison nette. Dans la Haute-Silésie allemande, il n'y a de place ni pour les Polonais, ni pour aucun autre étran-

ger » ? Comment ces provocations réitérées n'auraient-elles pas surexcité les esprits et rendu les troubles inévitables? Ajoutez à cela que les Alliés ont laissé sans aucune sanction le meurtre du commandant Montalègre. On a bruyamment annoncé que le bourgmestre de Beuthen avait été expulsé; mais cette décision avait été prise avant le crime, à propos d'attentats antérieurs ; et si elle n'a été exécutée qu'après, elle ne peut cependant être considérée comme le châtiment d'un assassinat qu'elle a précédé.

La faiblesse des Alliés a eu naturellement pour effet de surexciter l'Orgesch. A Oppeln, un juge d'instruction français a été malmené par des agitateurs qu'il avait eu à interroger; les lettres comminatoires, adressées à nos officiers, ont redoublé de violence; dans les cercles du Sud, Rybnik, Ratibor, Kosel, les bandes du général Hoefer ont refusé de partir; elles ont assassiné des Polonais et menacé des Français. Les contrôleurs de ces cercles, qui sont Italiens, ont dû renvoyer, tout récemment, à Oppeln, leurs adjoints français, de la vie desquels ils ne pouvaient plus répondre. Les armes continuent à arriver. L'Orgesch de Beuthen reçoit journellement des fusils et parle tout haut de chasser la garnison française. Les membres de cette formation, qui ne portaient autrefois leurs insignes

que dans les bagarres, les arborent aujourd'hui continuellement. Cette même Orgesch a cherché à répandre la version allemande de la mort du commandant Montalègre : c'est un Polonais qui a tué cet officier, et cela pour exciter les Français contre les Allemands. A l'appui de cette fable, une main mystérieuse a envoyé au contrôleur anglais de Beuthen-campagne une lettre, signée d'un nom polonais quelconque, et conçue à peu près en ces termes : « Je suis l'assassin du commandant Montalègre ; je suis Polonais ; il m'avait désarmé pendant le soulèvement polonais ; j'ai tenu à me venger, c'est fait ; je me réfugie en Pologne, inutile de me chercher (bien entendu !) ». L'officier anglais qui a ouvert cette lettre était trop intelligent pour tomber dans le piège et trop loyal pour ne pas faire part de la mystification à ses camarades français. La supercherie a donc été aisément découverte et la piste du vrai coupable, l'Allemand Joschke, a vite été reconnue. Mais dans l'effervescence qu'entretiennent toutes ces manœuvres, à quels périls nos officiers et nos hommes ne sont-ils pas quotidiennement exposés? Le gouvernement britannique nous eût sans doute épargné sa semonce amicale, s'il avait bien voulu se rappeler que nous avons supporté assez de sacrifices pour ne pas être disposés à voir encore couler le sang de nos soldats.

Mais, me dites-vous, pourquoi nous plaindre et qu'y a-t-il à regretter? Après quinze jours d'une pénible tension, n'avons-nous pas appris que tous les malentendus étaient dissipés et que l'accord était complet entre l'Angleterre et la France? Accord complet sur la procédure, oui, sans doute. L'Angleterre se joignait à nous pour demander à Berlin de donner passage aux troupes, si des troupes étaient envoyées. Mais seul le Conseil suprême devait décider si, oui ou non, des renforts partiraient; il se réunirait avant tout envoi, comme l'avait demandé M. Lloyd George; et il examinerait la question de fond, la plus importante, la seule importante même, celle du sort de la Haute-Silésie. A l'heure où était partout annoncée l'entente définitive de l'Angleterre et de la France, les divergences de vues sur ce problème capital restaient aussi irréductibles que devant, et on allait rechercher une solution commune avec des difficultés d'autant plus grandes qu'on venait d'user, dans d'aigres et stériles discussions de forme, une partie de la patience et du sang-froid dont on avait besoin dans le débat final. A la réunion du Conseil suprême, la France s'est donc trouvée acculée peu à peu à de nouvelles transactions. Projet Marinis-Perceval, projet Korfanty, projet du général Le Rond, projet Sforza, projets des

experts, que de tâtonnements, que de contradictions, que de compromis, dans l'étude de cette introuvable frontière, qui doit, d'après le traité de Versailles, concilier les résultats du plébiscite par communes et « la situation géographique et économique des localités » ! Géographique, économique, chacun traduit ces expressions comme il l'entend. — Toute la Haute-Silésie est allemande, dit M. Wirth ; elle dépend géographiquement et économiquement du Reich ; c'est dans le Reich que son industrie a tous ses débouchés naturels. — Erreur, répond la Pologne, le plateau silésien n'est que le plateau polonais ; tout le réseau ferré haut-silésien, aussi bien que les voies fluviales, se développe en éventail dans la direction de l'Est ; il y a donc, de toute évidence, unité géographique et économique entre la Haute-Silésie et la Pologne.

Et la Pologne invoque, en outre, en faveur de sa cause, les cartes allemandes d'avant-guerre, les statistiques ethnographiques allemandes, les recensements de 1890, de 1906, de 1911, et les résultats généraux du vote par communes : toutes raisons qui eussent dû paraître décisives à des juges non prévenus. Mais l'opinion de M. Lloyd George sur la Haute-Silésie a toujours été influencée par les adversaires de la Pologne. C'est lui qui, sur la demande de l'Allemagne, a fait modi-

fier le texte primitif du traité; c'est lui qui, le 13 mai dernier, esquissait, à la Chambre des communes, une histoire si fantaisiste du passé de la Haute-Silésie. Le gouvernement français s'est vu obligé de composer avec cet état d'esprit, contre lequel, il faut bien le dire, nos autres alliés ne réagissaient pas eux-mêmes suffisamment. Souhaitons qu'eux et nous, nous n'ayons pas à nous repentir un jour d'avoir encore grossi notre commune collection de cotes mal taillées. Nous avons tenu à donner de nouvelles preuves de notre fidélité à nos alliances. Comme l'a dit excellemment M. Lloyd George dans son discours de Thame, il serait inconcevable que deux pays qui ont tant souffert pour le succès d'une même cause, en vinssent à se quereller sur l'interprétation d'une paix qu'ils ont payée d'un tel prix. Nous ne cherchons pas de querelles, nous sentons plus que personne la nécessité de maintenir les amitiés qui nous ont assuré la victoire; mais, puisque le premier ministre anglais a, une fois de plus, reconnu que la France a fait, dans la guerre, des sacrifices supérieurs à ceux des autres nations et qu'elle reste encore la plus voisine du danger, peut-être avons-nous le droit de demander que, dans l'avenir, elle soit plus écoutée et mieux comprise.

X

1er septembre 1921.

Les embarras du cabinet britannique. — La conférence des Premiers ministres de l'Empire. — La faillite du Conseil suprême. — Sanctions économiques et militaires. — La question de la Haute-Silésie renvoyée à la Société des nations.

S'il nous arrive de ressentir quelque mauvaise humeur à certains mots de M. Lloyd George et de nous étonner des mutilations que sa politique a fait subir, depuis deux ans et demi, à la victoire et à la paix, reconnaissons, à sa décharge, que la tâche d'un premier ministre britannique devient chaque jour plus lourde et plus malaisée. L'instabilité de la coalition gouvernementale, l'opposition de M. Asquith et de ses amis, les revendications croissantes du Labour Party, les renaissantes surprises de l'éternelle question d'Irlande, c'étaient, déjà, pour un chef de Cabinet, d'assez graves sujets de préoccupations quotidiennes; mais voici que, dans la direction même des affaires extérieures, s'est opéré un

changement que M. Lloyd George a défini en une phrase caractéristique : « Il fut un temps où Downing-Street contrôlait l'Empire britannique. Aujourd'hui, c'est l'Empire qui a autorité sur Downing-Street. » Et M. Lloyd George a complété sa pensée, dans son dernier discours à la Chambre des communes, en disant que la constitution de l'Empire avait été modifiée. Avant la guerre, en effet, les Dominions et l'Inde, quelles que fussent les libertés dont ils jouissaient, n'exerçaient pas grande influence sur la politique étrangère du gouvernement britannique. Londres parlait et agissait au nom de toutes les parties de l'Empire, sans avoir à redouter ni malentendus, ni désaveux. Aujourd'hui, le Cabinet métropolitain ne se hasarderait plus à engager une action diplomatique sans avoir une connaissance toute fraîche des volontés des Dominions. Les relations de l'Angleterre avec les autres États de la communauté britannique se sont, en effet, trouvées profondément altérées par les événements de ces dernières années. Le concours militaire que les Dominions ont spontanément prêté à la mère patrie, la conscience qu'ils ont des services rendus par eux à l'Empire, le rôle qu'ils ont joué, pendant les hostilités, dans le Cabinet impérial de guerre et, depuis l'armistice, dans les négociations de la

paix, tout leur a donné des prétentions qu'il serait impossible d'écarter et même des droits qu'il serait injuste de nier.

Il y avait bien autrefois, en de rares occasions, des conférences impériales. On voyait arriver à Londres, en modeste équipage, les représentants des Dominions ; ils étaient accueillis comme des parents de province ; on leur faisait fête, on leur offrait des réceptions et des banquets, mais on les trouvait un peu importuns et on ne les invitait guère à prolonger leur séjour. Ils se réunissaient, ils émettaient quelques vœux, que le gouvernement britannique recevait avec une apparente déférence et qu'il s'empressait, en général, d'oublier. C'était tout, ou presque. Mais la guerre est venue, et lorsqu'elle a éclaté, menaçant le Royaume-Uni autant que la Belgique et la France, il n'y avait, pour sauver l'Angleterre, que la petite armée du maréchal French. Que serait devenue la Grande-Bretagne, si, à ce moment, dans un élan magnifique, les Dominions et l'Inde n'étaient accourus à ses côtés ? L'exemple de loyalisme et de fidélité qu'ils ont donné est un des plus beaux qu'ait jamais enregistrés l'histoire. Avec une extraordinaire rapidité, ils ont recruté et formé des contingents qu'ils ont envoyés en Europe et qui se sont admirablement comportés sur les champs de bataille de France. Il m'a

été donné bien souvent de les visiter. Quels merveilleux soldats étaient ces Australiens, ces Néo-Zélandais et ces Canadiens ! Et comme ces derniers, Anglais ou Français, étaient fiers de servir sur notre sol ! Je me rappelle encore de quel ton ils invoquaient auprès de moi leur nom de Canadiens, comme un titre spécial à l'amitié française. Au retour de la mission que, ces semaines dernières, le maréchal Fayolle a si heureusement conduite au Canada, MM. Fortunat Strowski et Jaray remarquaient tous deux que nous commettrions une grande faute, si nous paraissions opposer l'une à l'autre les deux parties du Canada. Si, disaient-ils, les Canadiens de Québec et de Montréal sont de sang français, les Canadiens de Toronto et de Hamilton se sont battus pour la France. J'ajouterai que les uns et les autres ont témoigné à nos populations éprouvées d'aussi actives sympathies et c'est de Toronto que j'ai reçu personnellement, pendant la guerre, les plus larges libéralités en faveur de nos régions dévastées. Certes, nous ne saurions nous défendre d'une prédilection secrète pour une contrée que nos ancêtres ont peuplée de souvenirs français ; et, comme Mgr Landrieux l'écrivait, ces jours-ci, en revenant, lui aussi, du Canada, lorsque nous entendons prononcer les vieux noms que nos colons ont donnés jadis aux lacs, aux rivières,

aux villages du pays qu'ils découvraient, nous éprouvons une émotion qui tient de la nostalgie et qui n'est, comme elle, ni sans douceur ni sans tristesse. De même, quel est celui d'entre nous qui, à la lecture du petit chef-d'œuvre de Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, que M. Daniel Halévy a eu l'excellente inspiration de rééditer récemment dans les « Cahiers verts », ne sentira pas au fond de lui, en même temps que la divine joie d'admirer une parfaite œuvre d'art, la volupté de se replonger dans le passé de la France? Lac à l'eau claire, la Famine, Saint-Cœur de Marie, Trois Pistoles, Sainte-Rose du dégel, Pointe aux Outardes, Saint-André de l'Épouvante, Notre-Dame du Partage, les grandes Bergeronnes, ces chères syllabes tintent à nos oreilles, avec la mélancolie des cloches du soir. Mais dans les Flandres et en Picardie, à l'assaut des tranchées ennemies, le Canadien anglais ne se distinguait pas du Canadien français, et les Néo-Zélandais rivalisaient, eux aussi, de courage avec les troupes de l'Inde et de l'Australie.

Fournissant à l'Empire, en des heures tragiques, autant de vies humaines, les Dominions ne pouvaient naturellement se désintéresser de la direction de la guerre. De 1916 jusqu'à l'armistice, les premiers ministres d'outre-mer et les représentants de l'Inde vinrent fréquemment

siéger à Londres, dans le Cabinet impérial de guerre, avec les membres du gouvernement britannique, pour arrêter les mesures nécessaires à la continuation des hostilités. Les sacrifices que s'imposaient les Dominions leur suggérèrent même, en 1917, l'idée de réclamer une réforme des institutions impériales et, à leur instigation, le Cabinet de guerre émit le vœu qu'après la paix, une « conférence constitutionnelle » fût convoquée, à l'effet de reviser le système qui relie tant bien que mal entre elles les différentes parties de l'Empire. Après l'armistice, les méthodes inaugurées durant la guerre trouvèrent une application nouvelle; chaque fois qu'il y eut à prendre une résolution importante, les Dominions participèrent aux délibérations de la délégation britannique. Le Canada, l'Australie, l'Union sud-africaine, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, eurent leurs représentants, et ils signèrent le traité de Versailles tout comme MM. Woodrow Wilson, David Lloyd George ou Georges Clemenceau. Lorsque la Société des nations fut fondée, le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande, l'Inde furent déclarés membres originaires au même titre que la Grande-Bretagne ; s'ils ne font pas, de droit, partie du Conseil de la Société, ils siègent à l'assemblée; ce sont, à vrai dire, des États indépendants, des

nations libres, qui ne sont plus guère rattachées à la vieille Angleterre que par des liens moraux et qui vivent chacune de sa vie propre.

Les premiers ministres des Dominions, responsables devant leurs Parlements respectifs, ont le plus grand respect pour la Couronne et pour les gouverneurs qui la représentent à Ottawa ou à Melbourne, à Capetown ou à Wellington. Mais ils ne reconnaissent naturellement à personne le droit de leur donner des ordres, et l'opinion dont ils dépendent est, à cet égard, aussi chatouilleuse qu'ils le sont eux-mêmes. Lorsque, le 20 juin dernier, a commencé, à Londres, la Conférence qui vient de se terminer ce mois-ci, le bruit a couru dans les Dominions que leurs premiers ministres étaient appelés en Europe pour y recevoir de l'Angleterre un système tout fait de gouvernement central, portant atteinte à la liberté des peuples associés. Le Canada et l'Australie se sont, tous deux, très vivement émus de cette nouvelle, dont les événements ont démontré la fausseté, mais que l'inquiète susceptibilité des intérêts avait vite répandue partout. L'Angleterre se garderait bien, d'ailleurs, de chercher à imposer aux Dominions une direction dont ils ne veulent pas. Depuis la fin du dix-huitième siècle, elle est hantée par la peur que l'exemple des États-Unis ne devienne conta-

gieux, et elle ne peut être qu'à demi rassurée sur les destinées de l'Empire, lorsqu'elle entend le très remarquable premier ministre d'Australie, M. W. M. Hughes, s'écrier : « Je suis sûr d'exprimer la pensée des Australiens en déclarant que l'Amérique occupe une bonne place dans leurs cœurs ardents. Ils voient dans l'Amérique d'aujourd'hui ce qu'ils espèrent être dans l'avenir. » L'Angleterre a donc lâché toute la corde qu'il a fallu et les premiers ministres ont délibéré à Londres sur un pied d'égalité avec M. Lloyd George. C'est encore M. W. M. Hughes qui l'a dit : « Notre rôle dans le Conseil de l'Empire doit être substantiel dans toutes les questions de politique étrangère ; ce ne doit pas être une ombre, mais une réalité. » Aussi bien, la Conférence a-t-elle duré six semaines, tenu trente-quatre assemblées plénières, onze réunions officieuses et huit séances de comités à l'Office colonial. Elle a délibéré sur tous les problèmes internationaux, sur la Haute-Silésie, sur le Pacifique, sur le désarmement naval, sur la Ligue des Nations, sur l'Égypte, sur la défense impériale, sur les communications aériennes, navales, télégraphiques, téléphoniques, entre les diverses parties de l'Empire, sur les réparations, sur une multitude d'autres sujets. Elle s'est, en un mot, comportée comme un Conseil suprême

qui prendrait le temps d'étudier les dossiers et qui ne mettrait pas son point d'honneur à régler les affaires entre deux bateaux.

Mais la longueur même de ces délibérations n'a pas été sans inconvénients. Pendant l'absence de M. Hughes, un trouble indescriptible s'est produit dans l'administration australienne; le Parlement du Dominion a été frappé de paralysie; personne ne voulait s'en prendre au Cabinet pendant que le chef en était retenu au loin; mais les critiques qu'on n'exprimait pas publiquement n'en étaient que plus vives et plus nuisibles à la bonne marche des services. En Nouvelle-Zélande, l'impatience est devenue telle qu'un très estimable ancien ministre, M. Myers, a suggéré que les Dominions devraient désigner des premiers ministres intérimaires ou adjoints pour permettre aux chefs de leurs gouvernements de suivre désormais les conférences impériales sans entraver le travail des Parlements. A quoi sir Francis Bell, qui remplissait, en fait, les fonctions de premier ministre en remplacement de M. Massey, a répondu que la nomination d'un premier ministre adjoint ou délégué ne résoudrait pas la difficulté, le délégué ne pouvant jamais avoir la même autorité que le véritable premier ministre. Même au Canada, qui est sensiblement moins éloigné de la Grande-Bre-

tagne, on s'est plaint de l'absence prolongée de M. Meighen. Comment cependant donner aux Dominions la participation qu'ils réclament dans la conduite des affaires extérieures, s'ils ne sont pas représentés dans un Conseil impérial? Pour essayer de concilier tant d'intérêts contraires, la Conférence a décidé que les premiers ministres des Dominions et les représentants de l'Inde se réuniraient désormais tous les ans ou à des intervalles plus éloignés, réglés par les possibilités, et que, pour faciliter leurs voyages, toutes les communications impériales devraient être améliorées. Mais ce ne sont là que des expédients momentanés, qui ne permettront pas indéfiniment aux nombreux cochers de cet immense attelage de s'entendre entre eux et de mettre tous leurs chevaux à la même allure.

Dès maintenant, se sont manifestées de sérieuses divergences, soit de Dominion à Dominion, soit entre certains d'entre eux et la métropole. C'est ainsi, par exemple, que la question du traitement des Indiens dans l'Afrique du Sud a mis aux prises le général Smuts et M. Montagu, secrétaire d'État de l'Inde. La Conférence avait voté une résolution déclarant qu'il y avait « incompatibilité entre la position de l'Inde comme membre de l'Empire britannique et l'existence d'incapacités infligées à des Indiens britanniques

dans d'autres parties de l'Empire. » Le général Smuts protesta contre ce vote en alléguant que des motifs exceptionnels interdisaient à l'Afrique du Sud de traiter les Indiens immigrés comme les habitants. Les représentants de l'Inde répliquèrent qu'ils ne pouvaient accepter cette inégalité. On n'a pas songé, pour régler le différend, à consulter la Société des nations; mais il a été entendu que les deux Dominions intéressés pourraient engager, en dehors de la Grande-Bretagne, des négociations directes pour arriver à un arrangement. Innovation des plus graves, car le droit pour les Dominions de traiter les uns avec les autres, en arrière de la mère patrie, est une étape de plus sur la voie de l'émancipation. N'oublions pas qu'au même moment, le Canada s'apprête à se faire représenter à Washington, pour y défendre, à sa manière, des intérêts proprement américains, dont chaque jour augmente l'importance. Dès maintenant, l'Empire britannique est donc, en réalité, un vaste groupe de nations, éparses sur toute la surface du globe et séparées, autant que par la distance, par le développement naturel de leurs forces politiques. Il est à craindre que le Conseil impérial ne trouve tôt ou tard sur son chemin des cailloux aussi désagréables que ceux contre lesquels vient de buter le Conseil suprême.

Cette fois, tout a fini à Londres par des embrassements, mais l'accord ne s'est fait que par de larges sacrifices réciproques. Dans l'affaire du Pacifique, c'est l'esprit des Dominions qui l'a emporté. Pour ménager l'Amérique, ils ont obtenu que l'alliance avec le Japon, au lieu d'être d'ores et déjà renouvelée, fût simplement considérée comme prorogée jusqu'à dénonciation. Leur désir eût même été qu'à l'accord anglo-japonais se substituât un arrangement entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Empire du Mikado; et dans la pensée de favoriser cette Cordiale entente d'Extrême-Orient, ils auraient voulu qu'avant la conférence convoquée par M. Harding à Washington, il se tînt à Londres ou, au pis-aller, à Washington, une réunion préparatoire des puissances qui se disputent sourdement le Pacifique. J'ajoute, d'ailleurs, que M. Hughes, qui est un très sincère ami de la France et qui m'a donné à moi-même, pendant la guerre, des gages inoubliables de ses sentiments, avait pris soin de déclarer que le problème du désarmement naval ne pouvait pas être étudié en l'absence de notre pays. Mais les États-Unis n'ont pas adhéré à l'idée de deux conférences successives et, dans le rapport final qu'ils ont publié, les premiers ministres de l'Empire n'ont pas caché leur déception. Dans l'affaire de Haute-Silésie,

c'est, au contraire, l'esprit de M. Lloyd George qui a prévalu. Non certes que le chef du gouvernement britannique n'ait rencontré, avant de faire triompher sa thèse, une grande résistance chez ses collègues. Le général Smuts s'est, au contraire, empressé de recommander à l'Angleterre d'en revenir à la tradition du splendide isolement et, si le premier ministre néo-zélandais, l'honorable M. W.-F. Massey, a, en revanche, fermement répondu que l'Empire britannique ne pouvait se désintéresser de la sécurité de la France et avait l'obligation, au moins morale, de l'assister en cas d'agression nouvelle, il n'en reste pas moins que Beuthen, Gleiwitz et Kattowitz sont un peu loin de Wellington et que nous ne saurions attendre de jeunes républiques, nées et grandies aux antipodes, une vue toujours exacte des difficultés européennes. M. Lloyd George est donc venu à Paris, après s'être fait donner carte blanche par les Dominions dans l'affaire de la Haute-Silésie, et alors est arrivé ce qui, depuis de longs mois, était devenu inévitable : la faillite du Conseil suprême. La faillite, ce n'est pas assez dire : le Conseil est mort, et il est mort comme il a vécu :

Moriva Argante e tal moria qual visse.

Dans un remarquable article, qui eût mérité d'être intégralement reproduit par la presse française, le *Times* a résumé la longue série des fautes qui ont rendu fatal ce douloureux échec de la dernière conférence de Paris, et il s'est rencontré avec moi dans les appréciations que je n'ai cessé de porter ici, depuis un an et demi, sur les nouvelles méthodes diplomatiques. Les événements n'ont, hélas! que trop justifié l'opinion dont je me suis obtinément fait l'interprète.

De tous les problèmes qu'avait à résoudre le Conseil suprême, l'un des plus importants pour l'avenir était assurément celui des sanctions, l'un des plus urgents et des plus redoutables était celui de la Haute-Silésie. Les sanctions militaires ont été provisoirement maintenues; les sanctions économiques ont été, en principe, supprimées pour le 1er septembre. Premier recul. Quant à la question de Haute-Silésie, le Conseil ne l'a pas résolue; il a pris une tangente pour ne pas accuser trop brutalement, devant le monde, les profondes divergences qui persistaient entre la France et l'Angleterre. Le renvoi au Conseil de la Société des nations a eu l'avantage d'épargner aux « principales puissances alliées » l'humiliation et le péril d'une rupture. Mais cette procédure a toutes les apparences d'un de ces gestes désespérés auxquels recourent les Assemblées parle-

mentaires, lorsque, ne sachant comment sortir d'embarras, elles renvoient les projets aux commissions. La question de Haute-Silésie reste ouverte, et le Conseil suprême a fait la démonstration publique de son impuissance à la régler. Comme le *Times* l'a excellemment remarqué dans l'article dont je viens de parler, cette banqueroute du Conseil suprême ne signifie nullement la rupture de l'Entente; elle marque beaucoup plutôt la fin et la condamnation « de la futile procédure suivant laquelle ont été conduites jusqu'ici les affaires de l'Entente ». C'est l'aveu du complet avortement de cette étrange institution dont je ne me suis pas lassé de dénoncer la dangereuse anomalie et à laquelle on avait attribué, avec un incroyable mépris des Parlements et des peuples, je ne sais quelle olympienne souveraineté.

Que j'ai plaisir à trouver aujourd'hui, dans le grand journal anglais, un jugement encore plus sévère que le mien! « Par l'inaptitude de ses méthodes et le caractère irréfléchi de ses décisions hâtives et improvisées, le Conseil suprême a fait plus de tort à l'Entente et à la cause des Alliés victorieux que toutes les intrigues de nos pires ennemis. Ces réunions fugitives des premiers ministres, subitement assemblés aux heures de crise internationale, avec leurs breakfasts et leurs

lunches à demi publics, avec leurs discours, qu'ils prononcent un œil fixé sur les courants variables de leur opinion nationale ; ces annonces dramatiques de quelque crise aiguë que les protagonistes du Conseil suprême sont appelés, espère-t-on, à dénouer par une brillante inspiration ou par la découverte d'une formule magique, tout cela crée l'atmosphère la plus défavorable qu'on puisse imaginer pour une délibération féconde sur des questions internationales très compliquées. » Impossible de mieux dire, et l'auteur de cet admirable article a également eu raison d'ajouter que, dans les assemblées périodiques du Haut Conseil exécutif des puissances alliées, les qualités qui ont déterminé le succès ne sont malheureusement pas la connaissance ou l'expérience des affaires diplomatiques, mais les ressources oratoires, la vivacité des reparties, en un mot, les talents qui réussissent à la tribune et produisent effet sur des électeurs. Oui, c'est vrai. Rien n'a été plus pénible que cette reprise à Paris d'une théâtrale discussion sur la Haute-Silésie, qui a commencé par un magnifique concours d'éloquence, qui s'est poursuivie par d'élégants échanges de traits d'esprit et dans laquelle les experts n'ont même pas été libres de jouer le rôle du souffleur.

M. Lloyd George, fort de la pensée commune

de l'Empire britannique, mais, tout de même, un peu fatigué, sinon même un peu agacé, des longues discussions qu'il avait soutenues dans la Conférence impériale, est arrivé à Paris avec une idée très arrêtée sur le partage de la Haute-Silésie. Il n'en a pas voulu démordre ; il l'a défendue avec une âpreté inaccoutumée, sans rien retenir des propositions que présentaient les experts. M. Briand se montrait cependant disposé à la conciliation ; il se rabattait, de guerre lasse, sur la ligne qu'avait tracée le comte Sforza dans le précédent cabinet italien et qui, malgré son caractère transactionnel, était encore beaucoup plus avantageuse pour le Reich que pour la Pologne. Mais M. Lloyd George est resté intraitable. Il a persisté à réclamer l'attribution à l'Allemagne de presque toute la riche région qu'on a appelée le triangle industriel et, dans l'espoir de faire accepter son point de vue, il a joué la scène classique de la fausse sortie ; il a prétexté qu'il était rappelé à Londres par les affaires d'Irlande et il a fiévreusement bouclé sa valise. Les ministres français ont tenu conseil et ont refusé de céder. La pièce a aussitôt trouvé, dans une péripétie savamment préparée, un dénouement provisoire. M. Lloyd George a donné à entendre que le sort de l'Entente était en jeu, que c'en était fait, qu'elle allait périr, et au der-

nier moment, cette malheureuse Entente, qu'on croyait menacée de mort, a échappé à l'écartèlement par un renvoi propice de l'affaire à la Ligue des nations. M. Lloyd George a couru à la gare du Nord et les agences se sont hâtées de calmer l'univers anxieux, en annonçant que l'Entente était sauvée.

Sauvée, c'est entendu. Mais comme le dit toujours le *Times*, dont on ne saurait trop méditer, au lendemain de ces tristes incidents, les observations si fines et si raisonnables, n'est-il pas fâcheux qu'on ait pris légèrement l'habitude de faire de l'Entente la toile de fond des représentations données par les hommes politiques? L'Entente est, Dieu merci! autre chose qu'un décor de théâtre; c'est un monument solide qu'ont édifié deux grands peuples, conscients de leurs intérêts permanents, et qu'ils ne laisseront pas détruire. Enterrons donc, j'y consens volontiers, le Conseil suprême; mais ne laissons pas croire qu'il a sacrifié sa pauvre vie débile et agitée à l'avenir de l'Entente. C'est lui, au contraire, c'est sa procédure néfaste et ostentatoire, ce sont les perpétuelles luttes d'amour-propre et de vanité dont il a été la cause, ce sont les secrètes rivalités entre des « moi » qui veulent occuper plus d'espace, c'est la précipitation tapageuse, le goût de la publicité, le dédain affiché de l'ex-

périence diplomatique, qui ont risqué de compromettre et de briser l'Entente. Souhaitons, du moins, que cette douloureuse leçon ne soit pas perdue. Faussée par ces longues et malencontreuses pratiques, l'Entente elle-même a maintenant besoin d'être redressée. Il faut que la France y reprenne la place à laquelle elle a droit et qu'elle n'y apparaisse plus comme un « brillant second » ; il faut qu'un traité dont l'Angleterre a été l'une des principales inspiratrices soit aussi scrupuleusement respecté dans les parties qui nous intéressent que dans les clauses qui lui profitent : il faut que les concessions que la peur maladive de voir nos amis rentrer dans leur île nous a entraînés à leur faire ne leur donnent pas l'illusion que nous sommes prêts à des concessions indéfinies.

Mais aujourd'hui que la session du Conseil suprême a été clôturée par ce que *la Nation belge* a très justement appelé un procès-verbal de carence, que va-t-il advenir de la Haute-Silésie ? M. Lloyd George et M. Briand ont déclaré qu'ils accepteraient sans réserve la décision que prendrait la Société des nations ; et M. Lloyd George a même été jusqu'à parler, devant la Chambre des communes, d'un jugement que prononcerait cette Société. Il va sans dire que les gouvernements auront à s'approprier cette décision, quelle qu'elle soit, et à en prendre la responsabilité.

Autrement, il ne resterait rien ni de l'article 88 du traité de Versailles, ni de l'annexe, car ce sont les « principales puissances alliées et associées », et non la Société des nations, que le traité charge de fixer la ligne frontière. Mais, n'étant pas parvenus à se mettre d'accord, les membres du Conseil suprême avaient évidemment le droit de demander une consultation à la Société des nations, même en s'engageant, les uns vis-à-vis des autres, à respecter l'avis qui leur serait donné. Ils sont obligés par le traité de déterminer la frontière, mais ils ne doivent compte, ni à l'Allemagne, ni à la Pologne, des moyens qu'ils emploient pour former leur conviction. Aux termes de l'article 11 du Covenant, « tout membre de la Société des nations a le droit, à titre amical, d'appeler l'attention de l'Assemblée ou du Conseil sur toute circonstance de nature à affecter les relations internationales et qui menace par suite de troubler la paix ou la bonne entente entre nations, dont la paix dépend ». C'est à cet article que s'est référé le Conseil suprême pour saisir, non pas l'assemblée plénière de la Société, mais son conseil, qui, d'ailleurs, aux termes de l'article 4, « connaît de toute question rentrant dans la sphère d'activité de la Société ou affectant la paix du monde ».

Bien entendu, il ne s'agit pas d'un arbitrage et

le mot de jugement dont se sert M. Lloyd George est tout à fait inexact. L'article 12 a soin de distinguer l'arbitrage et le simple examen du Conseil. Qui dit arbitrage dit compromis et sentence. Il ne saurait y avoir de compromis entre les puissances alliées sur une question qui intéresse l'Allemagne et la Pologne, et il ne saurait y avoir de sentence de la Société dans une affaire qui relève des puissances alliées. La Société ne peut donc procéder aujourd'hui en la même qualité que dans l'affaire des îles d'Aland, dans laquelle la Suède et la Finlande s'en sont rapportées à son arbitrage, ni non plus au même titre que si elle était investie par le traité d'un droit propre, comme, par exemple, dans les décisions à prendre sur le plébiscite d'Eupen et de Malmédy (article 34), ou sur l'administration de la Sarre (article 49), ou pour la garantie de la liberté de Dantzig (article 103). Elle n'a, cette fois, à intervenir que comme une sorte de comité consultatif, et si MM. Lloyd George et Briand se sont personnellement obligés à suivre ses indications, c'est là un engagement d'honneur, qui est évidemment sacré pour chacun d'eux, mais qui n'a rien à voir avec le traité.

La Société est maîtresse de recueillir, pour éclairer son avis, toutes les informations qu'elle jugera nécessaires. Elle peut procéder à des

enquêtes, entendre des témoins, interroger l'Allemagne et la Pologne, envoyer des délégués sur place. Il est donc malheureusement très vraisemblable que le sort de la Haute-Silésie ne sera pas réglé demain et il reste à craindre que, malgré les platoniques avertissements du Conseil suprême à l'Allemagne et à la Pologne, nos troupes d'occupation ne soient encore exposées à de périlleuses surprises. On s'est demandé avec quelque inquiétude si une nouvelle cause de retard ne proviendrait pas de l'article 5 du Covenant, qui dispose : « Sauf disposition expressément contraire du présent pacte et des clauses du présent traité, les décisions de l'Assemblée ou du Conseil sont prises à l'unanimité des membres de la Société représentés à la réunion. » S'il fallait attendre cette unanimité, il passerait quelques cubes d'eau sous les ponts de l'Oder avant la solution définitive. Rien ne permet, en effet, de supposer que les thèses de l'Angleterre et de la France se rapprocheront plus aisément devant la Société des nations que devant le Conseil suprême. Mais, une fois encore, la Société ne peut pas avoir à prendre une décision proprement dite. Si elle en prenait une, l'Allemagne ou la Pologne serait en droit de prétendre que le traité de Versailles est violé et de refuser de s'incliner. Les différends qui sont portés devant le

Conseil et qui ne sont pas soumis à l'arbitrage, peuvent toujours eux-mêmes, d'après l'article 15, donner lieu à un rapport rédigé à la majorité ; il paraît, à plus forte raison, en être de même d'un simple avis. Nous n'avons donc pas à craindre d'être poussés dans l'impasse où nous eût enfermés l'obligation de l'unanimité. Nous ne devons pas, en revanche, nous dissimuler qu'une question qui intéresse au plus haut degré, non seulement l'avenir d'une nation amie, la Pologne, mais notre propre sécurité nationale, va se trouver, en fait, réglée par des pays qui ont tout à en apprendre d'alpha à oméga.

Le Conseil suprême comprenait la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, le Japon et un représentant officieux des États-Unis, Mr Harvey ; le Conseil de la Société des nations ne comprend plus, ce que nous ne saurions trop regretter, aucun délégué des États-Unis ; il est composé de huit membres qui sont, outre les quatre autres puissances du Conseil suprême, la Belgique, le Brésil, la Chine et l'Espagne. Pour que la France, qui, grâce à l'habileté de M. Lloyd George, avait fini par se trouver à peu près seule dans le Conseil suprême, obtînt la majorité dans la Société des nations, il faudrait donc qu'elle recueillît les suffrages réunis de l'Espagne, de la Chine, du Brésil et de la Belgique. La défaillance d'un seul

de ces États aurait pour effet de couper le Conseil en deux, et il n'y aurait pas de majorité. C'est assez dire que la procédure adoptée rend de plus en plus problématique le succès de la thèse française, si conforme qu'elle soit aux résultats du plébiscite, à la justice et à l'intérêt de la paix. Si elle échoue, nous aurons assurément la ressource de maudire les juges que M. Lloyd George prétend que nous nous sommes donnés. Mais quel singulier spectacle que de voir des nations victorieuses, sinon se donner volontairement des juges, du moins se soumettre aveuglément à un avis qu'elles ignorent ! et quelle misère de les entendre avouer qu'elles se sentent incapables de tirer elles-mêmes parti de leur victoire ! Lorsque, l'autre jour, dans un bel article de la *Revue hebdomadaire,* un jeune député de grand talent, M. Paul Reynaud, parlait de la vraie paix, « de celle qui était si belle pendant la guerre », était-il trop sévère pour la paix que se font aujourd'hui les Alliés ? « Ce qui me dégoûte de l'histoire, disait, je crois, Mme du Deffant, c'est de penser que ce que je vois aujourd'hui sera de l'histoire un jour. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 26853.

